



ATLAS DE LA
BIODIVERSITÉ
COMMUNALE

VERSION 0.2 - 27 JUILLET 2021

Elven

Atlas de la
Biodiversité communale

01

CARTE D'IDENTITÉ DE LA COMMUNE

- | | |
|---|---------|
| 1. Le territoire Elvinois | page 4 |
| 2. La Trame Verte et Bleue | page 7 |
| 3. Les documents de planification et de gestion | page 10 |

02

LES HABITATS À ENJEUX

- | | |
|------------------------------------|---------|
| 1. Les habitats prioritaires | page 14 |
| 2. Les habitats forestiers | page 16 |
| 3. Le bocage | page 17 |
| 4. Les carrières | page 18 |
| 5. Les habitats urbains et jardins | page 18 |

03

LES INVENTAIRES DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

- | | |
|-------------|---------|
| 1. La Flore | page 21 |
| 2. La Faune | page 22 |
| Oiseaux | page 22 |
| Reptiles | page 24 |
| Amphibiens | page 25 |
| Mammifères | page 26 |
| Invertébrés | page 28 |
| Gastéropode | page 32 |
| Poissons | page 32 |

04

DIAGNOSTICS ET ENJEUX

- | | |
|--|---------|
| 1. Le bocage | page 34 |
| 2. Les Prairies | page 38 |
| 3. Les Landes - fourrés | page 41 |
| 4. Les Boisements | page 45 |
| 5. Les habitats aquatiques | page 48 |
| 6. Les habitats urbains et jardins | page 53 |
| 7. Les carrières | page 56 |
| 8. Les Espèces exotiques envahissantes | page 56 |

05

LE PLAN D' ACTIONS POUR LA BIODIVERSITE



Elven
Atlas de la Biodiversité
Communale

01

**CARTE D'IDENTITÉ
DE LA COMMUNE**

1. Le territoire Elvinois

Elven est une commune rurale de 6 200 habitants située au nord-est du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan et à une quinzaine de kilomètres de Vannes. D'une superficie de 64 km², c'est l'un des plus grands territoires du Parc. La rivière de l'Arz traverse le nord de la commune, direction est-ouest.

Géologie

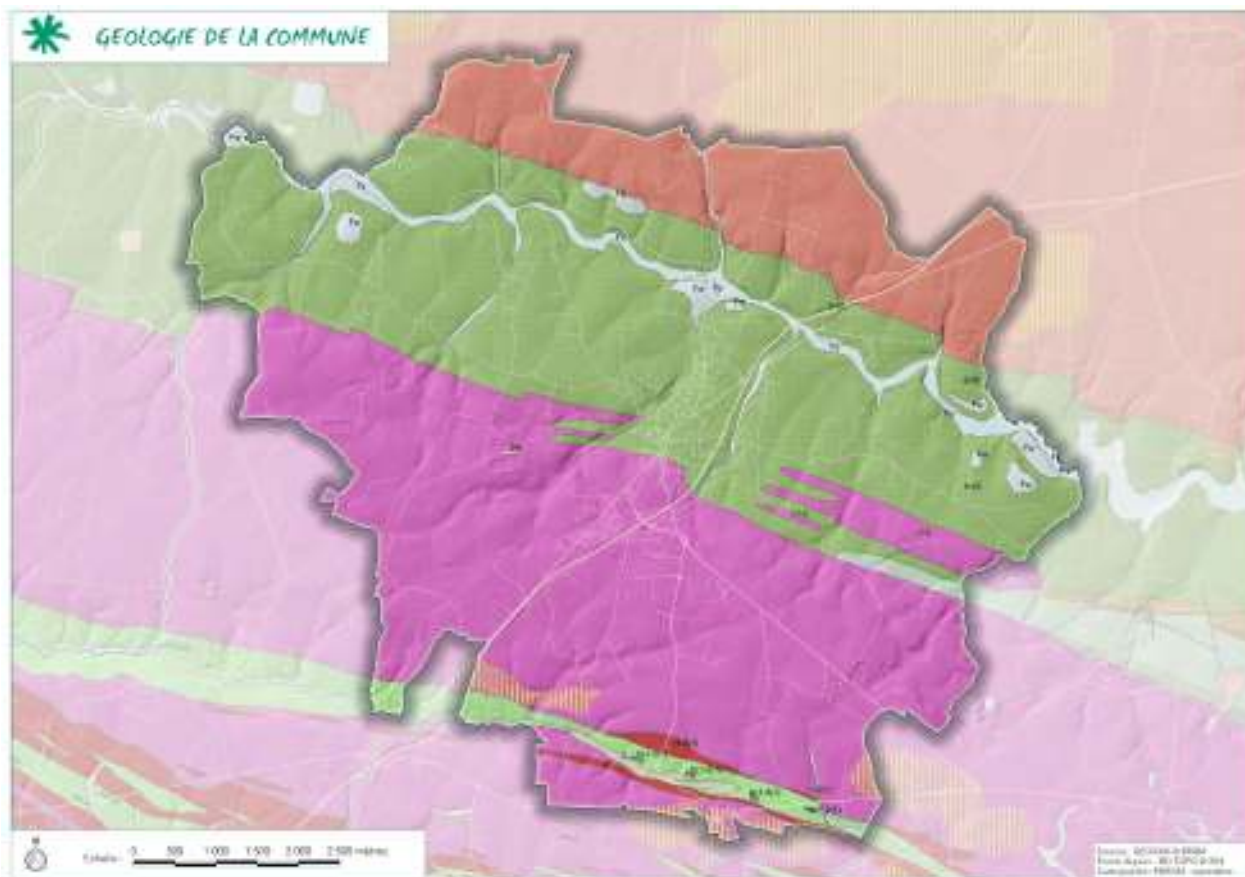
Au niveau géologique, la commune se situe sur le cisaillement Sud-Armoricain où sont présents en majorité des roches magmatiques comme les granito-gneiss de Lanvaux, les leucogranits et les roches sédimentaires (schistes). Du nord au sud, la commune s'organise en bandes rectilignes ouest nord-ouest / est sud -est formant des horsts (compartiment soulevé) :

- Les landes de lanvaux qui forment le principal relief. Elles correspondent au massif de l'orthogneiss de Lanvaux (en orange sur la carte)

- Le granite de Questembert date du Carbonifère (-318 MA) (en violet sur la carte).

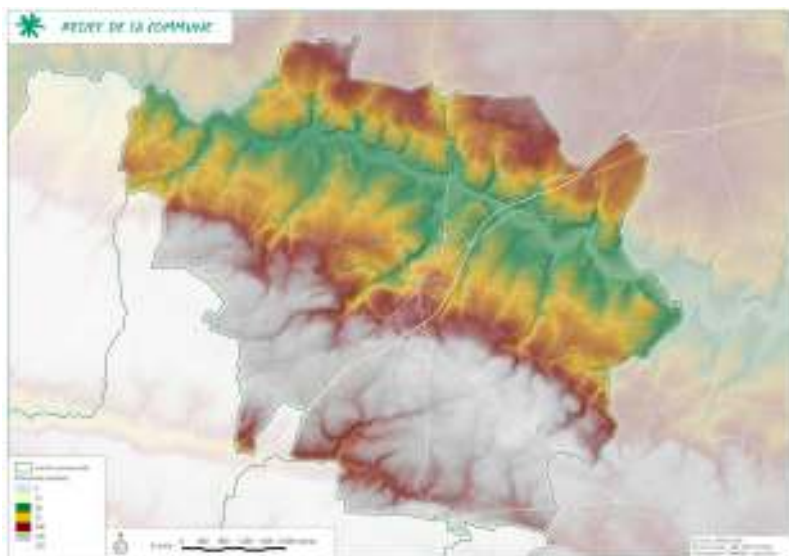
Entre ces deux horsts, prennent place des zones relativement déprimées occupées par des sédiments (en vert sur la carte). L'Arz s'écoule d'ouest en est dans cette dépression, et draine respectivement les flancs sud et nord des structures de Lanvaux et de Questembert.

On trouve sur la commune plusieurs carrières qui extraient ce granite, utilisé pour la construction.



Légende en annexe

CARTE D'IDENTITÉ DE LA COMMUNE



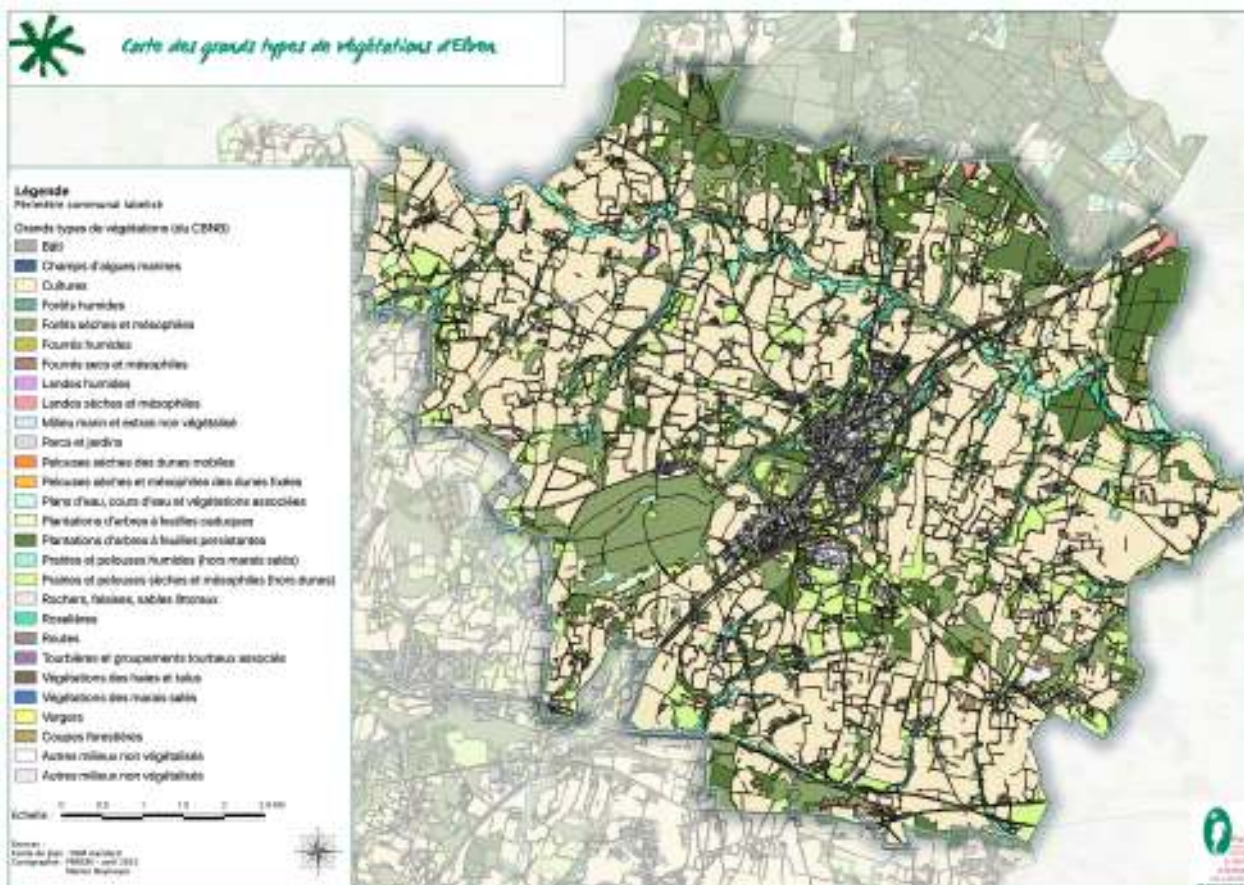
En termes de patrimoine naturel et culturel, la commune est notamment connue pour la forteresse de Largoët au coeur de son domaine forestier, le château de Kerfily, le manoir de Kerleau mais aussi les bois du Helfaut et les landes de Lanvaux.

carte du relief

Les différents types de végétations

La moitié de la superficie d'Elven est occupée par des cultures (47 %), le reste étant occupé par des forêts (22 %), des prairies (13 %), des milieux anthropisés (8 %) et milieux aquatiques (2 %). La surface des milieux semi-ouverts (landes et fourrés) sur Elven est anecdotique (1%), ils constituent néanmoins des habitats riches en espèces animales et végétales.

Les grands types de végétations - CBNB 2020	
Milieux anthropisés (bâti, route)	8 %
Milieux ouverts (prairies)	13 %
Milieux semi-ouverts (landes, fourrés)	1 %
Milieux fermés (forêts)	22 %
Cultures	47 %
Milieux aquatiques (cours d'eau, points d'eau)	2 %



Les différents paysages sur la commune sont intimement liés à la géologie et au relief. Pour rappel la commune est traversée d'ouest en est par des failles : du nord au sud de la commune, les paysages alternent des landes et forêts en secteur de crêtes, de zones de cultures sur les coteaux puis de nouveau de prairies et forêts (secteur des Tours d'Elven) le long du cisaillement Sud-Armoricain.

Les espaces naturels protégés sur la commune

Deux Zones Naturelles d'Intérêt Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF) sont présentes sur le territoire communal parmi les 20 présentes sur le territoire du Parc. On distingue la ZNIEFF de type 1 des Landes de Lanvaux traversant une trentaine de communes, et la ZNIEFF de type 2 des Tours d'Elven et des bois de l'Argouët située au cœur d'Elven.

ZNIEFF de type 1 des Landes de Lanvaux

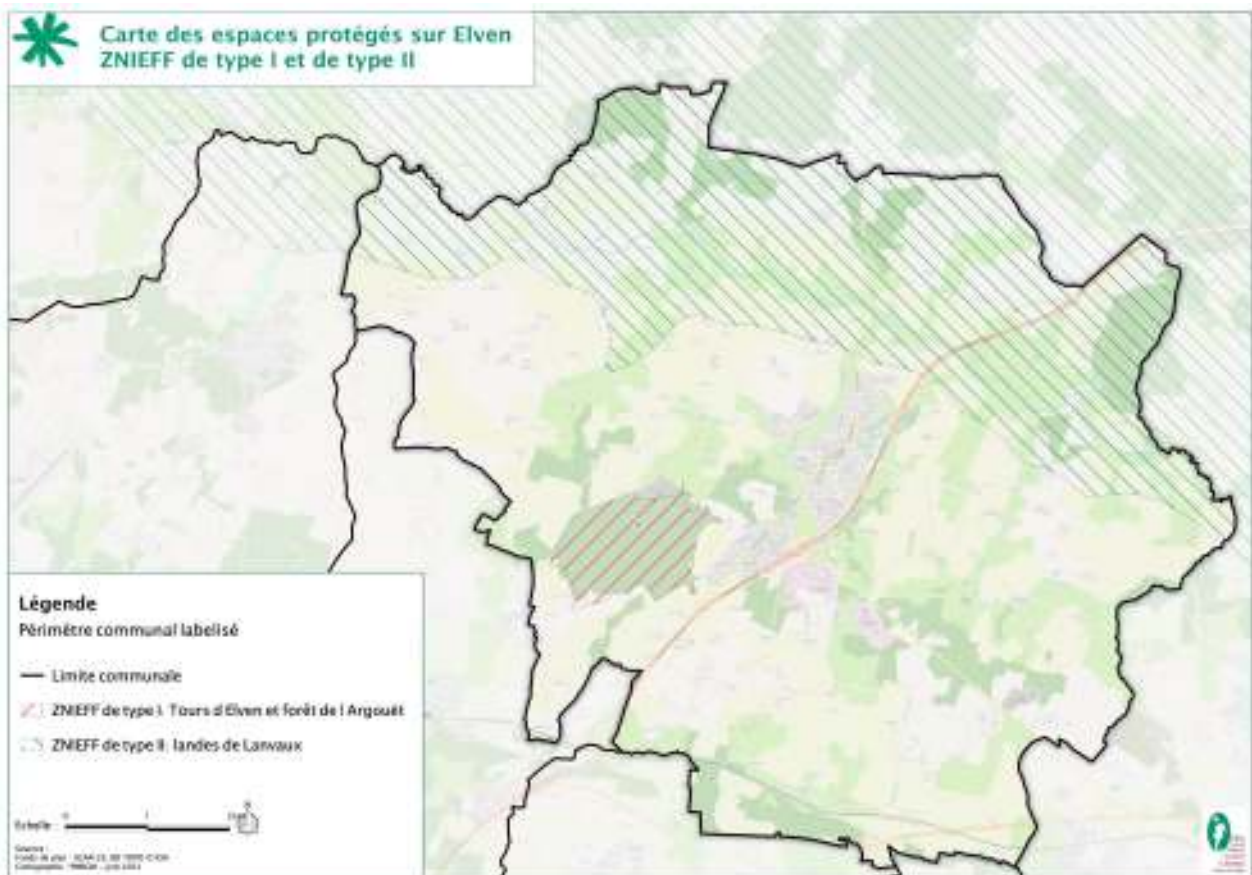
Le secteur des Landes de Lanvaux constitue l'élément majeur du relief morbihannais, il est constitué du massif granito-gneissique de Lanvaux réalisant une longue échine centrale pénéplanée (Landes de Lanvaux stricto-sensu).

Les deux principales rivières, l'Arz au Sud et la Claie au nord, coulent vers l'Est et rejoignent l'Oust (bassin versant de la Vilaine). Ce sont en premier lieu la forte densité des landes et des bois qui justifient la ZNIEFF (plus du quart de la superficie).

Les landes dominées par les éricacées sont présentes sur l'ensemble de la zone, elles sont en très grande partie boisées, principalement par le pin maritime, et à un degré moindre le pin sylvestre, mais aussi le châtaignier, le chêne pédonculé, etc. Les landes sèches (plusieurs sous-types) sont bien représentées dans les Landes de Lanvaux, de façon éparse sur le plateau granitique ou plus continue sur les reliefs du Sud et du Nord.

Les landes humides à tourbeuses et groupements de tourbières (habitats d'intérêt communautaire prioritaires) abritent aussi beaucoup d'espèces remarquables.

Les milieux aquatiques sont représentés par des eaux dormantes en mares et petits étangs oligotrophes à mésotrophes, souvent en contexte forestier ; ainsi que les rivières à végétation flottante à renoncules (l'Arz, la Claie, le Tarun et leurs courts affluents irrigant la zone). Quelques plantes rares mais surtout diverses catégories animales inféodées à ces habitats : loutre, poissons et invertébrés (odonates) font de ces milieux des éléments importants de la ZNIEFF.



ZNIEFF de type 2 des Tours d'Elven et des bois de l'Argouët

Le site est d'intérêt patrimonial pour la flore, la faune et l'Histoire (les tours d'Elven datant du XIII^{ème} et le site est classé aux monuments historiques). Il s'agit d'un grand boisement d'un seul tenant connecté à d'autres boisements par des corridors écologiques : haies, cours d'eau et ripisylves, bosquets. La diversité floristique est importante : 128 espèces ont été relevées dont 3 espèces déterminantes des tourbières inventoriées en 1998. Le bois accueille sans surprise des oiseaux communs comme le Pic épeiche, le Geai des chênes, la Mésange à longue queue, le Grimpereau des jardins, la Bécasse des bois ou la Sittelle torchepot. La présence de chiroptères est

une raison importante du classement en ZNIEFF du site. 9 espèces de chauves-souris ont été recensées dont 7 sont déterminantes : Murin de Bechstein, Grand Murin, Murin à moustaches, Murin de Natterer, Oreillard roux, Grand et Petit Rhinolophes. La Pipistrelle commune et le Murin de Daubenton, moins remarquables, complètent le nombre des espèces. La présence de deux étangs dans le boisement joue un rôle important sur la diversité biologique globale. Cependant, il s'agit, une fois de plus, d'étangs construits sur le lit mineur des cours d'eau. L'état de conservation global du site est bon et il serait intéressant d'approfondir les connaissances concernant le rôle du boisement et du bâti dans la préservation des chiroptères (autres espèces, utilisation du site, rôle des plans d'eau, liens avec les boisements attenants, le bâti,...).



2. Les documents de planification et de gestion

Le Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Elven, approuvé en date du 5 novembre 2018, fixe le règlement qui s'applique à l'ensemble du territoire communal. Cet outil a pour vocation de définir les grandes orientations d'aménagement et de programmation (OAP) en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Parmi les grandes orientations du PADD, deux grands axes ont pour vocation de protéger la biodiversité d'Elven : l'Axe 4 «Garantir l'équilibre des milieux et préserver la qualité des sites» et l'Axe 5 «Favoriser le développement durable de la commune et préserver les ressources du territoire».

Dans l'Axe 4 est clairement intégré la notion de Trame Verte et Bleue. Elven étant un territoire rural, il est doté d'une grande diversité d'habitats naturels (cf page précédente). Pour valoriser cette richesse qui fait son identité, la commune a fait le choix de protéger les éléments de la TVB, que ce soit les haies, milieux aquatiques, zones humides et bois.

L'Axe 5 du PADD d'Elven est essentiellement centré sur la préservation des ressources (air, sol, eau, déchets), l'aménagement durable, les risques et nuisances (pollutions et bruits par exemple) et la transition énergétique.

Le règlement fixe les règles générales de servitudes dont celles régissant le patrimoine naturel. Les zones naturelles et forestières (Nf, Nv et Np) correspondent à des secteurs, équipés ou non, protégés en raison de la qualité de sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt esthétique, historique ou écologique.

Elles se décomposent en 3 sous-secteurs :

- Zone naturelle en fond de vallée (Nv) : espaces à dominante naturelle à proximité de cours d'eau ou de

vallées.

- Zone naturelle à dominante forestière (Nf) : secteurs de forêt où les exploitations sylvicoles sont autorisées.
- Zone naturelle patrimoniale (Np) : parcs et espaces naturels associés à des ensembles patrimoniaux remarquables.

En complément du zonage, plusieurs éléments constitutifs de la Trame Verte et Bleue sont également protégés :

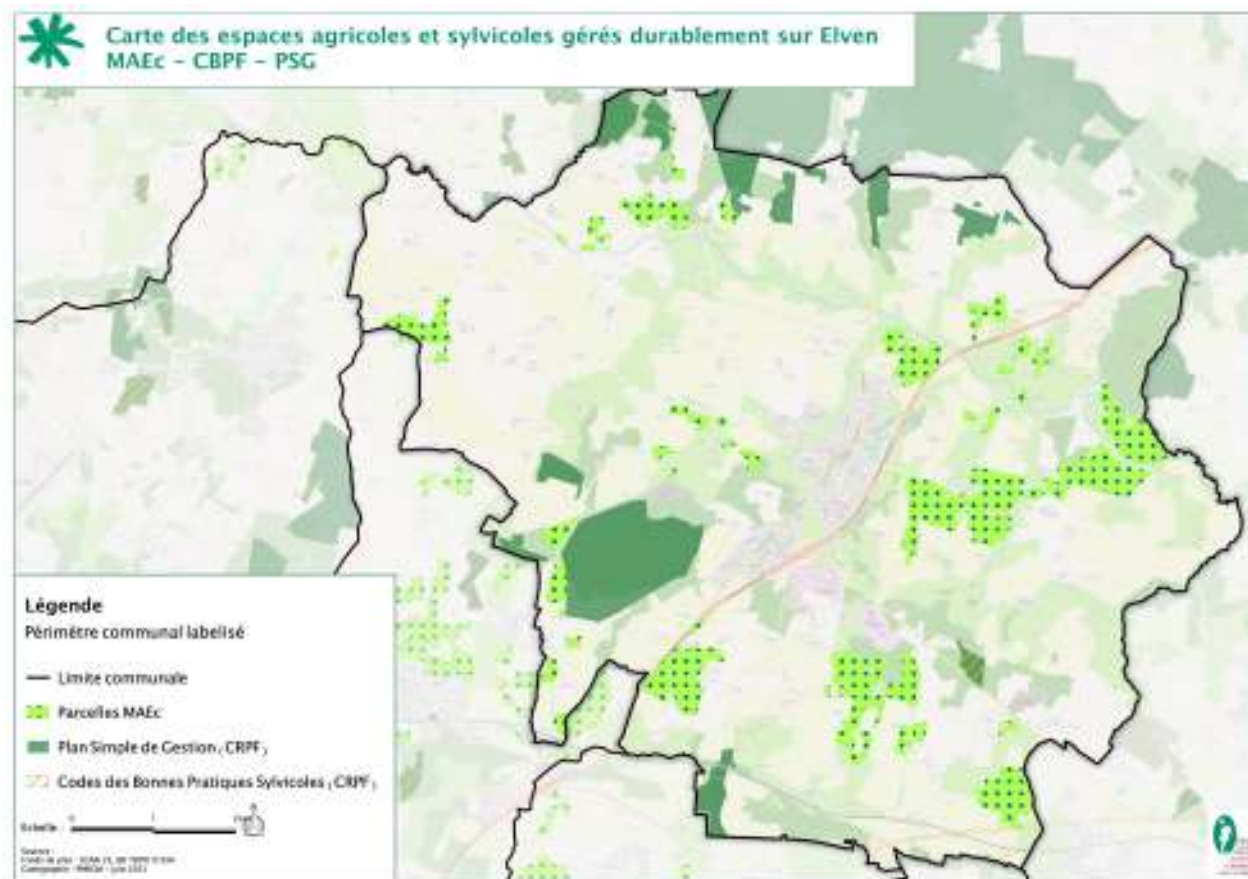
- Les cours d'eau identifiés au document graphique du règlement font l'objet d'une protection spécifique au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme pour des motifs d'ordre écologique, portant à la fois sur le cours d'eau et ses berges.
- Les secteurs identifiés au document graphique du règlement comme « zone humide à préserver » font l'objet d'une protection spécifique au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme pour des motifs d'ordre écologique.
- Les espaces boisés classés sont protégés au titre du L113-1 du Code de l'Urbanisme. Le classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.
- Les espaces boisés identifiés au titre de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme et figurant sur le document graphique du règlement, doivent être globalement protégés.
- Les haies ou arbres à protéger pour leurs valeurs écologiques et/ou paysagères, identifiés au titre de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme et figurant sur le document graphique du règlement, doivent être préservés.

source PLU et PADD Elven

Les plans de gestion des espaces naturels de la commune

Plusieurs secteurs de la commune font l'objet d'une gestion spécifique, cadrée par un cahier des charges ou un plan de gestion. On peut citer les parcelles agricoles engagées

en mesure agroenvironnemental et climatique (MAEC), les parcelles forestières engagées en plan simple de gestion (PSG) ou dans un plan de gestion portée par une collectivité.



Les Mesures Agro-Environnementales Climatiques :

Les Mesures agro-environnementales et Climatiques (MAEC) permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition. C'est un outil clé de la Politique Agricole Commune (PAC) pour la mise en œuvre du projet agro-écologique pour la France.

Ces mesures sont mobilisées pour répondre aux enjeux environnementaux rencontrés sur les territoires tels que la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des sols ou de la lutte contre le changement climatique (source : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation).

Sur Elven, environ 120 ilots PAC, pour un total de plus de 450 hectares sont concernés par ces mesures :

- près de 80 ha sont engagés en MAEC pour la conversion vers l'agriculture biologique,
- environ 37 ha sont engagés en MAEC pour le maintien en l'agriculture biologique,
- plus de 340 ha sont engagés en MAEC Système Polyculture-Elevage. Les exploitations éligibles à cette Maec doivent :
 - disposer d'un nombre minimal d'Unité Gros Bétail (UGB) herbivores ;
 - consacrer une part minimale d'herbe dans la Surface Agricole Utile (SAU) ;
 - limiter la part maximale de maïs dans la surface fourragère;
 - ne pas retourner des prairies naturelles ;
 - ne pas dépasser un niveau maximum d'achat de concentrés pour l'alimentation des animaux ;
 - limiter les traitements phytosanitaires sur la partie cultures de l'exploitation.

Le Plan Simple de Gestion :

Le plan simple de gestion est un inventaire de la propriété forestière accompagné d'une programmation des travaux et des coupes nécessaires pour chaque parcelle. Il constitue un véritable outil pour le propriétaire dans le suivi de ses peuplements.

Il est obligatoire quand des boisements privés ont une surface supérieure ou égale à 25 ha d'un seul tenant, et pour tout ensemble de parcelles forestières appartenant à un même propriétaire, constituant au total une surface supérieure ou égale à 25 ha (source : CNPF). Il y en a une dizaine sur la commune.

Le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles :

Le code des bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) est un document conçu pour permettre aux propriétaires de parcelles boisées ne relevant pas obligatoirement d'un plan simple de gestion de disposer d'une garantie de gestion durable adaptée à la taille de leur propriété.

Il constitue pour le propriétaire à la fois un guide technique puisqu'il propose différents itinéraires sylvicoles, et un engagement. Il se compose de 8 fiches, chacune présentant un type de peuplement et ses possibilités de gestion. Le

propriétaire y adhère pour 10 ans en indiquant : les parcelles concernées avec les fiches qu'il s'engage à suivre et le programme des coupes et travaux prévus (source : CNPF).

Seul un boisement est concerné sur Elven.

Le Plan d'Aménagement Forestier

Un plan d'aménagement forestier (PAF) est un outil de planification des activités sur un horizon de 10 ans. Il permet d'obtenir une description de la composition forestière du lot boisé, l'évaluation des potentiels forestiers, acéricoles ou fauniques, l'identification des milieux à protéger et une priorisation des actions à prendre pour mettre en valeur un boisement.

La forêt du Helfaut et du Hayo est détenue en intégralité par la Golfe du Morbihan Vannes Agglomération. Par délibération en date du 14 décembre 2017, l'agglomération a approuvé le plan d'aménagement forestier 2018-2037 des bois soumis au régime forestier du Huelfaut et du Hayo. Il définit les enjeux et objectifs de ces espaces forestiers ainsi que le type d'exploitation à mettre en œuvre et le volume de bois à prélever. La gestion de ce boisement a été confié à l'Office National des Forêts (ONF).





Atlas de la Biodiversité
Communale
Elven

02

**LES HABITATS ET
LA TRAME VERTE
ET BLEUE**

Les prairies

Ce sont plus particulièrement les prairies humides et les prairies mésophiles qui présentent de forts enjeux de conservation.

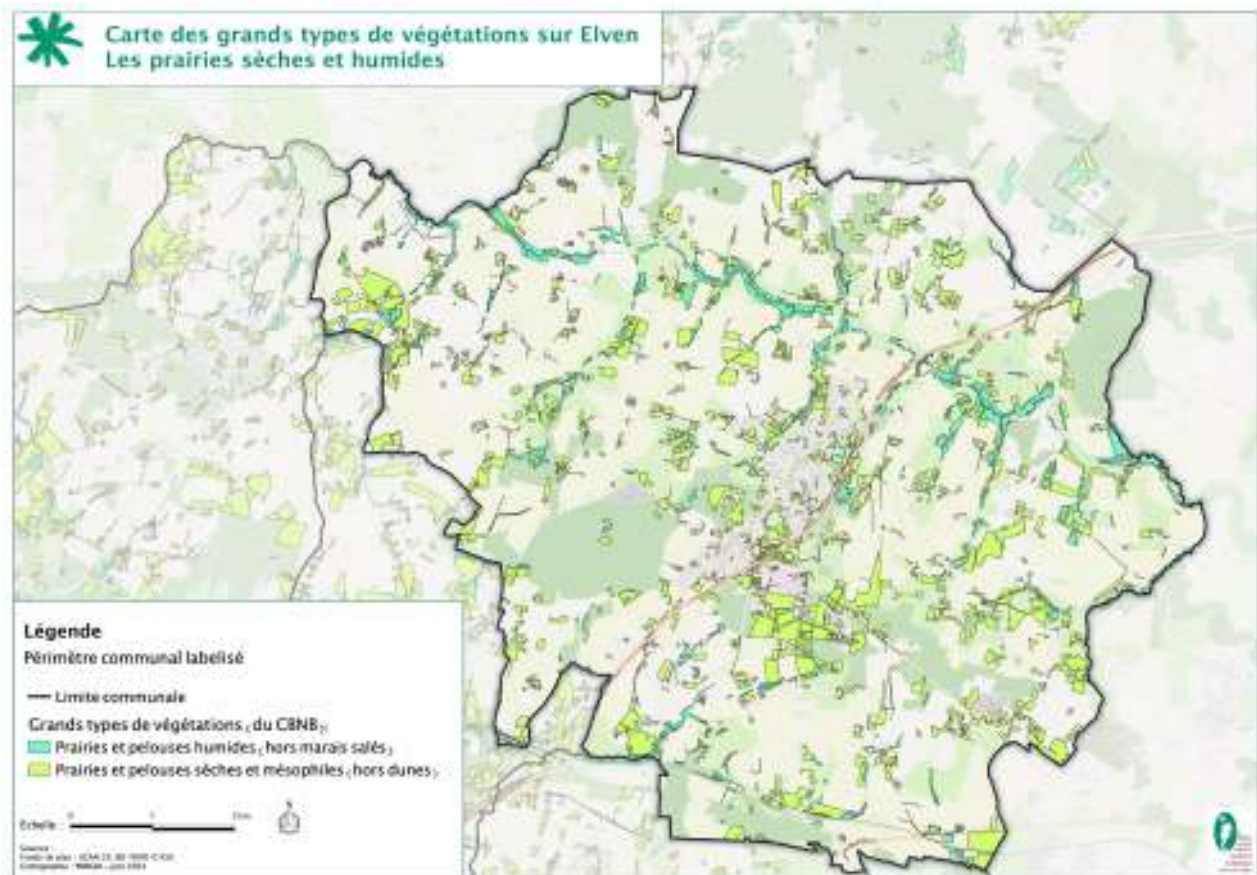
Les prairies humides sont des habitats maintenus dans un stade prairial grâce au pâturage et/ou à la fauche. On les retrouve dans de nombreux agrosystèmes, souvent en association avec les prairies mésophiles et les mégaphorbiaies qui constituent le stade dynamique supérieur. Elles sont observées en bordure de cours d'eau, autour de plans d'eau ou encore en pied de pente où le sol est humide et souvent inondé en hiver. L'équilibre entre gestion trop intensive et trop extensive, voire abandon, est difficile à trouver sur ces habitats. Ainsi il est assez rare d'observer ces prairies, en particulier les prairies oligotrophes d'intérêt communautaire, dans très bon état de conservation. Les prairies humides

occupent 3 % de la surface totale d'Elven, soit 184 ha. Les prairies mésophiles ont une surface de 667 ha, ce qui représente 10 % de la surface de la commune.

Les prairies mésophiles sont maintenues artificiellement dans un stade prairial grâce aux pratiques humaines que sont le pâturage et/ou la fauche. Elles peuvent se rencontrer sur tout type de substrat à l'intérieur de terres, sur des plateaux, des versants ou des plaines rarement inondées. Ces habitats se retrouvent sur des sols plus ou moins profonds de l'ensemble des communes de l'ABC. Ces prairies peuvent être subdivisées en 3 types d'habitats, et de nombreux états intermédiaires selon le mode et l'intensité de la gestion réalisée sur ceux-ci. Elles ont un fort potentiel en termes de diversité floristique, en particulier pour les prairies de fauche anciennes. Cette diversité a tendance à diminuer avec le pâturage et l'intensification de la gestion.

Préconisation générale :

- Préserver et valoriser les prairies anciennes: fiche action 5.4



Les habitats aquatiques

L'Arz, un affluent de l'Oust avec un linéaire de 70 km de long, traverse la commune d'Elven d'ouest en est sur 13 km. De nombreux ruisseaux prenant leur source à Elven se jettent dans l'Arz, notamment le ruisseau de Kerbilier (6 km), le ruisseau de Liziec (4 km), la Vraie croix (1,5 km), le Rodulboden (1,4 km), les Landriaux (1 km) et le Saint-Christophe (0,9 km).

Elven est une des communes principales du bassin-versant de l'Arz, où le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust met en œuvre des actions visant la reconquête de la qualité de l'eau et du bon état écologique des cours d'eau et des milieux.

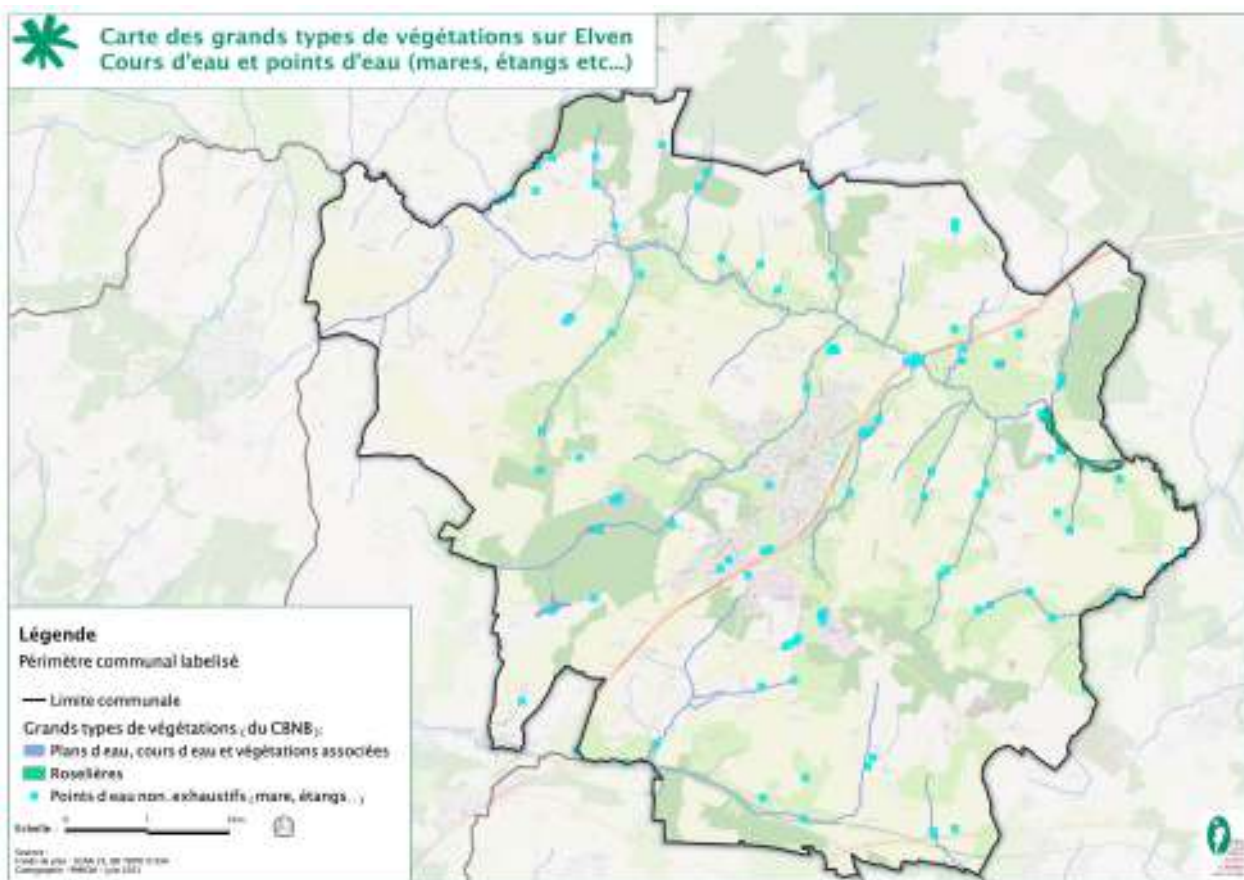
L'Arz n'est pas le seul cours d'eau sur Elven, le ruisseau de Saint-Caradec, un affluent du Liziec, prend sa source au sud de la commune près de Lescatel. Le Liziec est un petit cours d'eau côtier d'environ 20 km de long et se jette à Theix dans le chenal de Saint-Léonas.

Les eaux douces abritent des habitats très variés ; stables ou courants, oligotrophes à eutrophes, temporaires ou permanents, etc. Cette diversité d'habitats est propice au développement d'une faune et flore diversifiées. Ils sont structurés par des communautés végétales que l'on appelle herbiers, qui nécessitent une immersion quasi-permanente. On les observe dans des cours d'eau, étangs, mares, fossés ou encore dans des micro-dépressions au sein de prairies ou de landes humides sur l'ensemble des communes de l'ABC.

A noter qu'un certain nombre de plans d'eau ont été creusés pour les besoins humains (élevage, lutte contre incendies, ...), leur profilage (à berge abrupte) n'étant généralement pas propice à l'installation d'une diversité de faune et de flore. Un grand nombre de cours d'eau ont également été modifiés par l'homme entraînant bien souvent une diminution de la diversité d'habitats.

Préconisation générale :

- Inventorier les mares, lavoirs, fontaines et réservoirs d'eau artificiel: fiche action 4.1
- Entretien des cours d'eau : fiche action 4.3



2. Les autres habitats

Les habitats forestiers

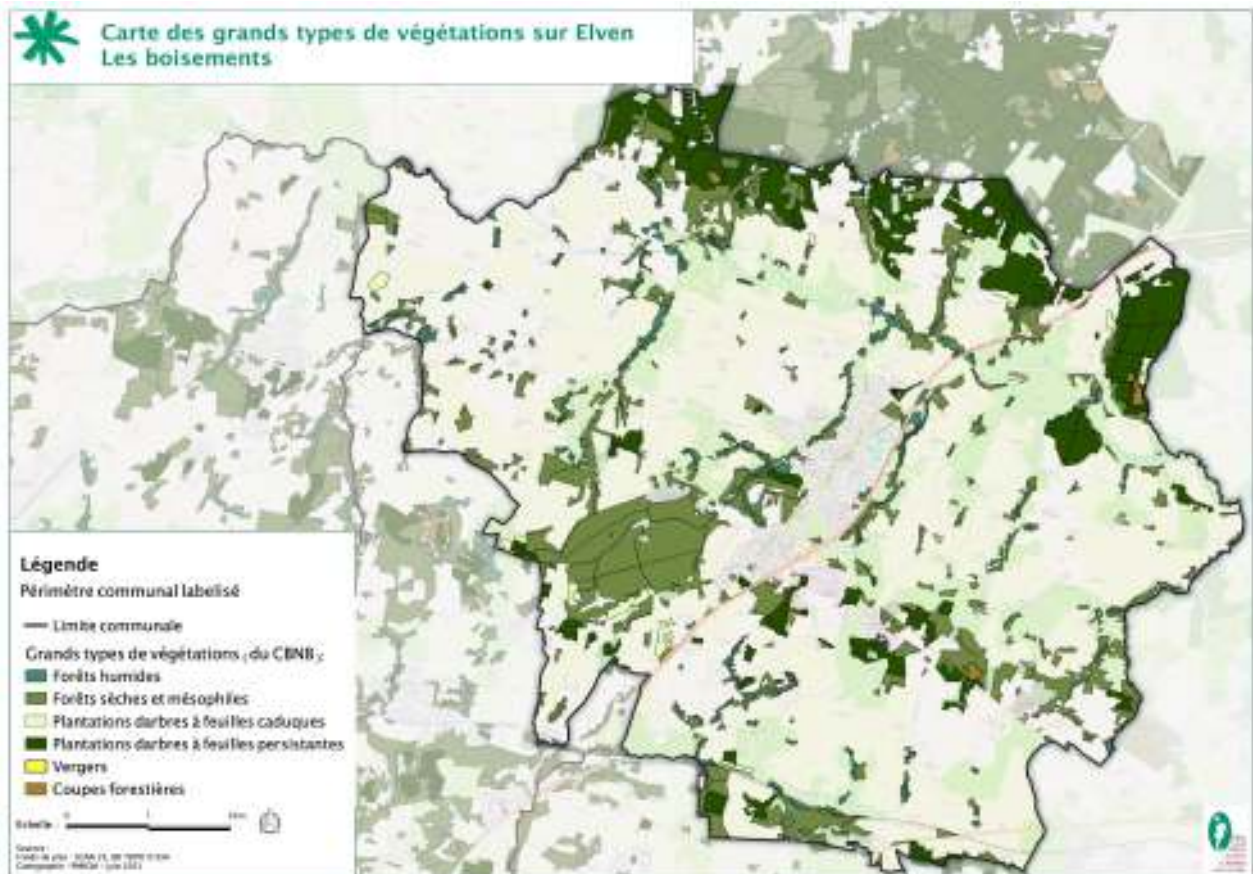
La chênaie-hêtraie correspond à la végétation potentielle, appelé climax, de la plupart de notre territoire. Par climax, on entend l'état théorique dans lequel un sol ou une communauté végétale a atteint un état d'équilibre stable et durable avec les facteurs édaphiques et climatiques du milieu.

Malgré cela, seule 15% de la surface des 12 communes de l'ABC sont boisées, ce qui correspond à la moyenne bretonne, mais qui est nettement inférieur à la moyenne nationale de 30%. Avec 22% de son territoire en boisement,

Elven apparaît plus boisées que d'autres communes du Parc. Ces surfaces boisées sont gérées de manières plus ou moins intensives à des fins de production, souvent avec une plantation de résineux au détriment de la forêt climax.

Préconisation générale :

- Accompagner les propriétaires privés pour une meilleure intégration des enjeux de biodiversité dans leurs pratiques : fiche action 5.6
- Etablir et initier la mise en oeuvre d'un plan de conservation de la biodiversité dans le bois du Helfaut : fiche action 5.1



Le bocage

Le paysage du Parc est largement dominé par le bocage, cette mosaïque de terres agricoles délimitées entre elles par des talus ou des alignements arbres. Cette mosaïque intègre ponctuellement de petits boisements et des plans d'eau isolés.

Véritables marqueurs paysagers du bocage breton, la haie est un élément structurant du maillage bocager. En effet idéalement elle y joue un rôle d'habitat, de refuge, de lieu d'alimentation, et de corridors pour la flore et la faune. Ces fonctionnalités sont évidemment intrinsèquement liées à la composition de la haie et à sa place dans la matrice agricole.

La haie idéale en termes de diversité d'habitat est ainsi multi strates (herbacée, arbustive et arborée), avec une structure complexe (talus simple/empierré, fossé(s)), irrégulière en âge et en diamètre, bordée de milieux de transition (écotone)... C'est à cette condition qu'elle hébergera une flore et une faune diversifiée (flore prairiale ou forestière, auxiliaires des

cultures, petits mammifères, entomofaune, chiroptères, xylophages, ...).

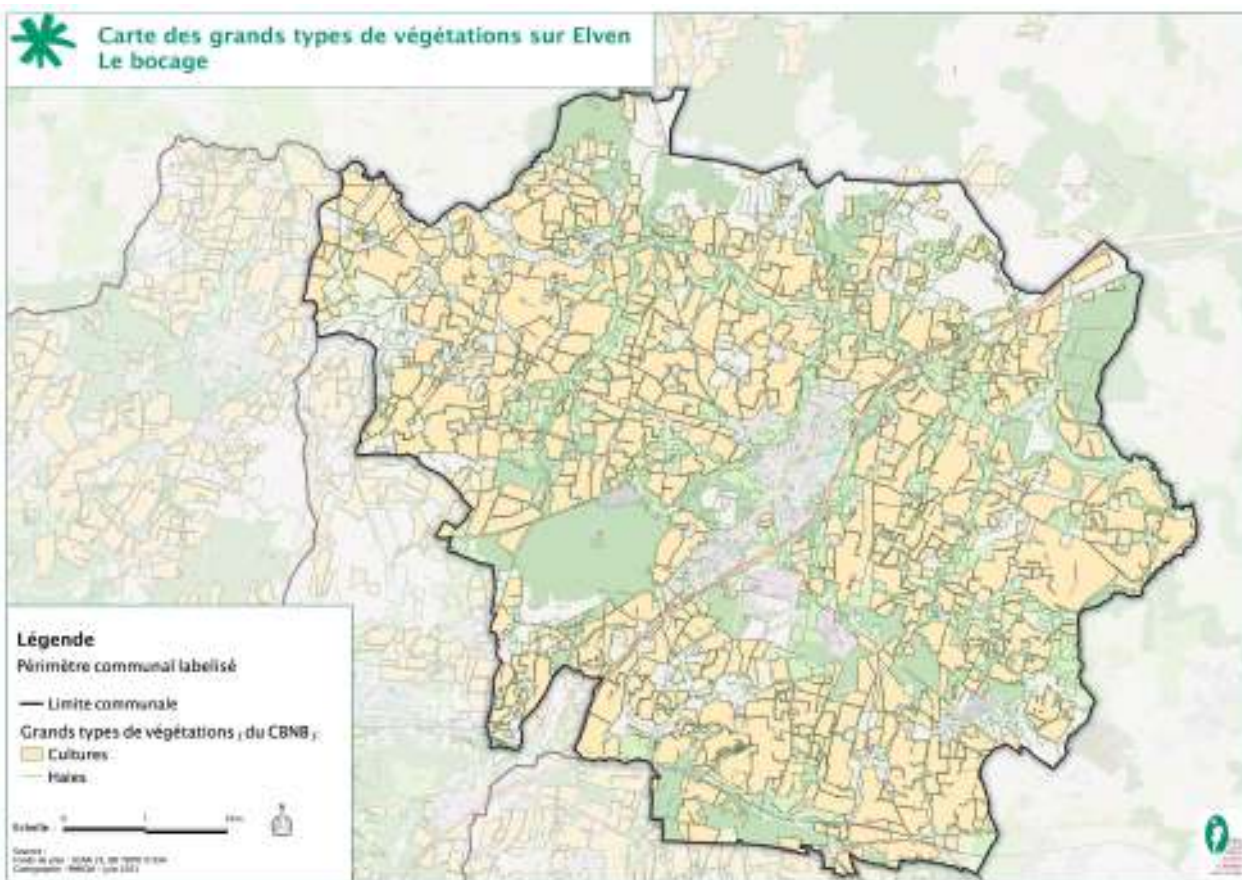
Mais la haie seule ne se suffit à elle-même. Elle se doit d'être interconnectée à d'autres haies, mais aussi, d'autres milieux associés. Ainsi sa richesse dépend de ses interactions avec d'autres éléments linéaires (haies parallèles avec ambiances forestières, ripisylves...), mais également de la mosaïque d'usages et d'assolements des parcelles limitrophes. En effet de nombreuses espèces exploitent en complémentarité les milieux alentour (prairies, cultures, zones humides), pour réaliser leur cycle écologique.

Ces secteurs jouent un rôle majeur dans l'économie de la région grâce à des cultures céréalières (maïs, blé, orge) ou de légumineuses (haricots, pois, épinards, ...). Elles sont généralement pratiquées en alternance avec des périodes de jachère durant lesquelles des légumineuses sont semées pour enrichir le sol en azote.

Les cultures et la végétation de haies et talus représentent 55 % de la surface communale.

Préconisation générale :

- *Maintenir et restaurer les haies et le bocage : fiche action 5.5*



Les carrières

Les besoins en matériaux de construction sont nombreux. Pour y répondre, l'homme puise depuis très longtemps dans son environnement et plus particulièrement dans le sous-sol.

C'est ainsi qu'ont vu le jour différents types de carrières dites d'extraction de ressources minérales. Toutes visent à extraire des matériaux sableux ou granulats, calcaires, argileux ou encore éruptifs, selon la géologie du lieu où est implantée la carrière.

Ces matières premières sont ensuite utilisées dans différents secteurs industriels ou artisanaux : production de ciment,

de briques ou encore de tuiles, bâtiments, travaux publics, voiries...

A leur création, les carrières ont un impact destructeur puisqu'elles modifient profondément le milieu. Cela étant, elles contribuent néanmoins à créer des milieux bien particuliers, souvent pionniers et originaux : fronts de taille, falaises calcaires, falaises de sables, bassins, zones de remblais. C'est pourtant la juxtaposition de milieux divers qui crée ainsi les conditions favorables à l'accueil des espèces animales et végétales dont certaines sont parfois rares. (source : ORB Centre).

Préconisation générale :

- *Accompagner les propriétaires privés pour une meilleure intégration des enjeux de biodiversité dans leurs pratiques : fiche action 5.6*
- *Gérer la biodiversité dans les carrières : fiche action 6.5*

Les habitats urbains et jardins

Les secteurs les plus anthropisés du territoire, qui correspondent aux zones urbanisées (villes, hameaux, routes, voies ferrées, jardins, etc.), sont en croissance permanente depuis plusieurs décennies, souvent au détriment des terres agricoles.

La place laissée à la biodiversité en milieu urbain est en constante évolution. Les pratiques ont aujourd'hui évoluées dans certaines collectivités, au profit du zéro pesticide. Ceci nous permet d'observer une grande partie de la biodiversité, dite ordinaire, de nos paysages au sein de ces espaces urbanisés. En effet la faune et la flore sont capables de s'installer partout, que ce soit dans les parcs et jardins, sur les murets ou encore dans les anfractuosités des trottoirs. La diversité floristique observée à Vannes le prouve, en effet

on peut y observer près de 40% de la flore du Morbihan sur cette seule commune.

Les secteurs les plus imperméabilisés que sont les trottoirs, les routes, les parkings, etc. ne sont pas totalement dépourvus de biodiversité. En effet, toutes les opportunités peuvent être saisies par les espèces sauvages pour s'implanter : pieds d'arbres, irrégularités des murets, fissures dans le bitume... Ces micro-habitats sont très contraignants pour les espèces voulant s'y implanter avec entre autre des écarts de températures élevés, une hygrométrie généralement très faible, un substrat très réduit...

Les parcs et jardins fournissent un maillage important d'espaces de nature en ville. Ces espaces généralement enherbés peuvent être fortement gérés en faveur d'espèces horticoles et au détriment des espèces sauvages.

Préconisation générale :

- *Développer la place de la biodiversité dans les événements communaux : fiche action 2.2*
- *Mettre en place une politique communale de l'arbre en ville : fiche action 3.1*
- *Promouvoir les jardins familiaux : fiche action 3.2*
- *Préserver et poser des gîtes à martinets et hirondelles sur le bâti communal : fiche action 3.3*
- *Encourager les habitants à accueillir la biodiversité chez eux : fiche action 3.4*
- *Poursuivre la gestion différenciée des espaces publics : fiche action 3.5*

3. La Trame Verte et Bleue

La trame verte et bleue vise à enrayer la perte de biodiversité, en préservant et en restaurant des réseaux de milieux naturels qui permettent aux espèces de circuler et d’interagir. Ces réseaux d’échanges, appelés continuités écologiques, sont constitués de réservoirs de biodiversité reliés les uns aux autres par des corridors écologiques. Elle se décline en différentes sous-trames.

La Trame Verte et Bleue sur Elven

La commune d’Elven occupe une place particulière sur le territoire du Parc, et dans la trame verte et bleue. En effet sa position géographique en fait l’une des portes d’entrée des Landes de Lanvaux, zone forestière du territoire. Elle est également bordée au Sud par une bande partiellement boisée de Grand-champ vers Berric. L’interface entre ces deux ensembles boisés se fait au travers de la matrice

bocagère, qui est ici relativement préservée.

Cette position est propice à la sous-trame « Landes, pelouses et tourbières » étant donné la topographie et la géologie des « balcons du golfe ».

Commune vallonnée située à l’interface entre les bassins-versants de l’Arz, du Liziec, et du Saint-Eloi, elle porte aussi les enjeux milieux aquatiques de la trame bleue.



La fragmentation :

La commune est traversée par la RN166, élément de fragmentation identifié au SRCE de Bretagne, et classé comme majeur au diagnostic trame verte et bleue du Parc.

La pollution lumineuse issue du bourg d’Elven, et des zones d’activités de Lamboux et du Gohélis a également été identifiée comme perturbante pour les réservoirs de biodiversité et corridors écologiques à proximité.

Préconisation générale :

- Suivre les collisions routières : fiche action 1.2
- Réduire la pollution lumineuse et préserver la trame noire : fiche action 3.6

Enjeux sur les sous-trames boisée et bocagère :

Au vu des réservoirs de biodiversité présent sur le territoire de la commune, celle-ci porte la responsabilité de leur préservation notamment au travers des documents d'urbanisme mais également de leur gestion.

On trouve respectivement un peu plus de 3000 ha et 670 ha de réservoirs de biodiversité bocager et forestier.

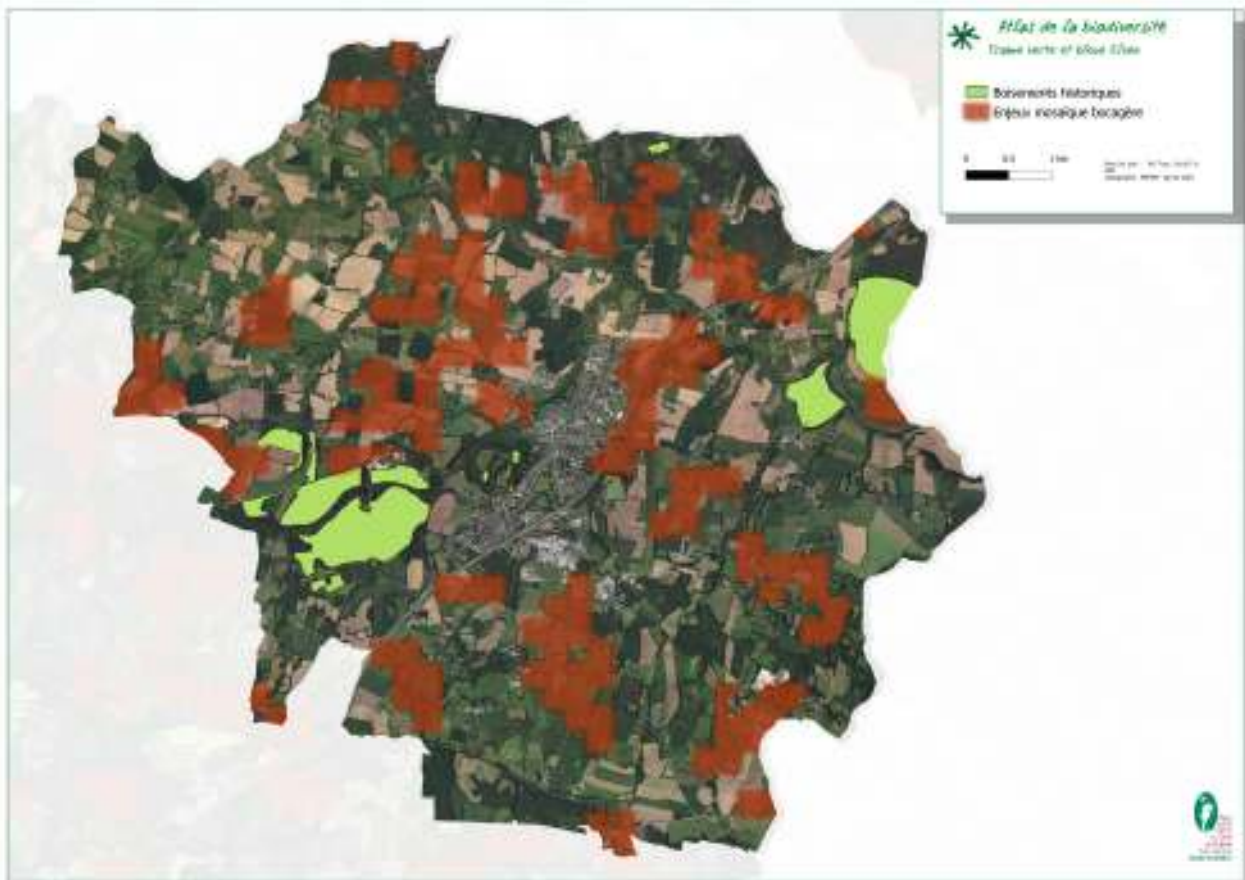
La sous-trame bocagère relativement qualitative sur le territoire d'Elven peut-être également renforcée par un travail sur les milieux complémentaires de cette sous-trame (mares, vergers, bosquets, landes, ...). Pour cela il est nécessaire

de compléter la connaissance sur certains de ces habitats dont l'inventaire et la préservation n'est pas encadré par la réglementation.

La commune possède également 252 ha de boisement dit « historique », à savoir des boisements déjà présent sur les cartes d'états-majors de 1850. Un boisement ancien s'il n'a pas été impacté par une sylviculture intensive, est un indicateur majeur de richesse biologique et de capacité de résilience. Certaines espèces forestières ont une capacité de dispersion quasiment nulle en dehors des boisements comme les espèces à bulbe et à rhizome, ou bien les coléoptères.

Préconisation générale :

- Accompagner les propriétaires privés pour une meilleure intégration des enjeux de biodiversité dans leurs pratiques : fiche action 5.6
- Développer et entretenir les vergers : fiche action 5.3
- Maintenir et restaurer les haies et le bocage : fiche action 5.5



Enjeux tête de bassin versant et mares :

Comme vu précédemment, la commune d'Elven est parcourue par de nombreux cours d'eau, mais est aussi le point de départ de nombreux affluents. Elle est traversée d'Est en Ouest par L'arz, et deux cours d'eau prennent leur source au Sud de la commune. A proximité du village de Lescastel on trouve le Caradec, source du Liziec, et la Ferrière qui est l'affluent principal du St-Eloi. C'est près de 52 km de cours en réservoirs de biodiversité qui coulent sur la commune.

On compte 200 m de cours d'eau de rang de Strahler 1, soit les cours d'eau situés les plus en amont. En plus de leur rôle stratégique dans l'alimentation des cours d'eau, c'est au sein des têtes de bassin versant que se situent

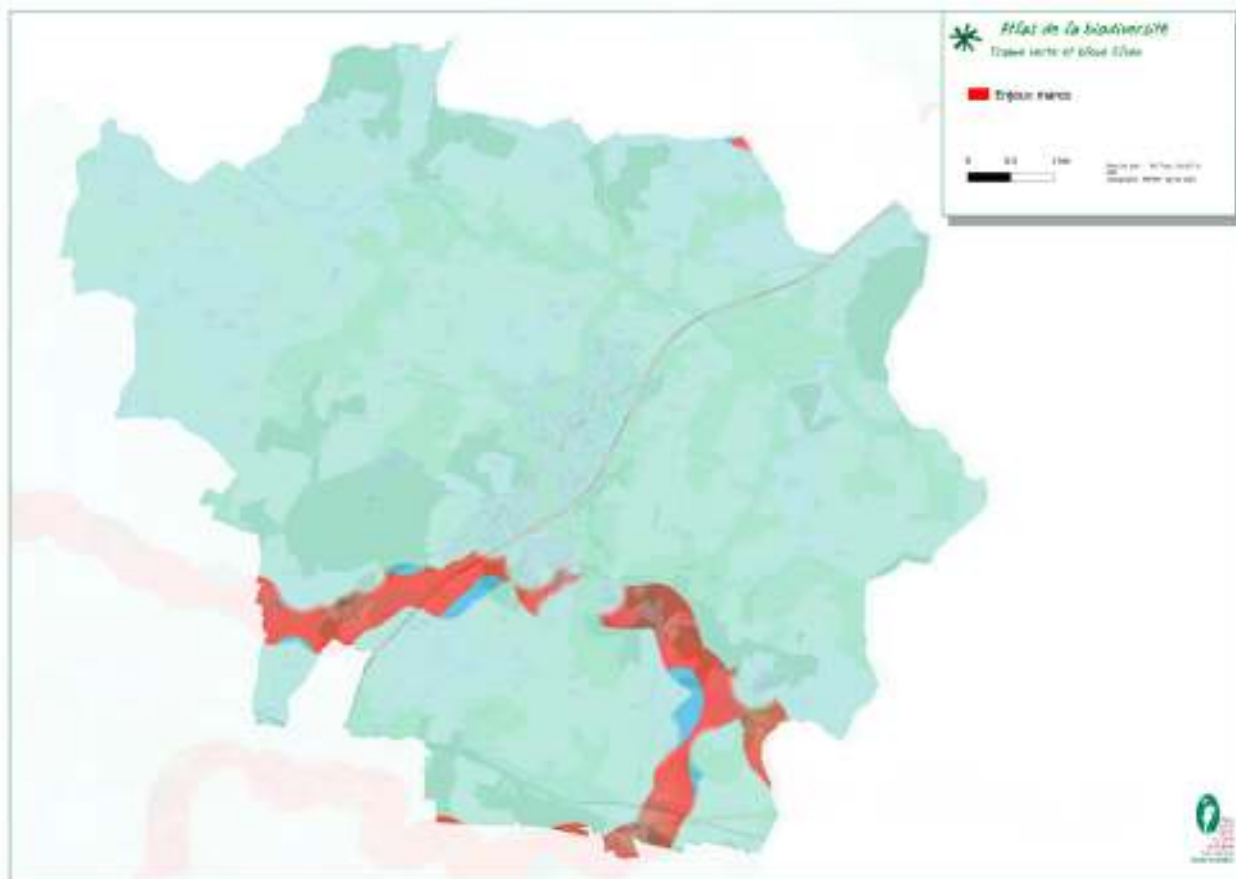
des habitats naturels souvent riches comme les tourbières, les landes humides, les prairies oligotrophes, etc. Ces zones humides en tête de bassin versant sont des réservoirs hydrographiques, hydrobiologiques et écologiques de première importance et constituent une composante majeure du réseau de zones humides de la commune.

Les mares sont identifiées au diagnostic trame verte et bleue coordonné par le Parc comme un levier intéressant en termes de connectivité des zones humides et des bassins-versants. Cette connection entre bassin-versants est un enjeu sur la commune, celle-ci étant à l'interface de trois bassins versants.

La prise en compte de ces enjeux sur les milieux aquatiques passe par une phase d'acquisition de connaissance.

Préconisation générale :

- Inventorier les mares, lavoirs, fontaines et réservoirs d'eau artificiel : fiche action 4.1



Enjeux de la sous-trame milieux ouverts : les landes :

Bien que peu présentes sur les référentiels utilisés pour le diagnostic trame verte et bleue, la situation géographique de la commune et sa topographie est favorable à la présence de landes et plusieurs peuvent être non répertoriées.

Ainsi, on observe des données espèces utilisées pour qualifier des réservoirs de biodiversité landes sur des milieux qui ne sont pas caractérisés comme tel : ses secteurs sont des secteurs potentiels de présence de landes, dont la connaissance sera à affiner.

Outre les landes intérieures plus vastes, il existe de nombreux reliquats méconnus, notamment associés aux forêts : micro-landes en lisière ou le long des allées forestières, landes

transitoires après défrichement, coupes de protection des lignes haute tension, etc.

Lors du diagnostic TVB, les partenaires ont été consultés pour obtenir de la donnée dite « à dire d'expert », et certaines landes à enjeux sont ressorties de ce travail. Parmi celles-ci, des landes bien connues comme les landes humides forestières et la station à piment royal du bois du Helfaut, mais également certaines qui le sont moins comme à proximité de Lecastel et sa carrière. On trouve également une tranchée de végétation sur le tracé de la ligne haute tension traversant Elven. Cet espace est maintenu ouvert du fait des contraintes de gestion du gestionnaire de réseau, et est ressorti au regard des espèces qui y sont présentes, typiques d'une lande de qualité.

Préconisation générale :

- Accompagner les propriétaires privés pour une meilleure intégration des enjeux de biodiversité dans leurs pratiques :
- Identifier les landes de la commune : fiche action 5.2





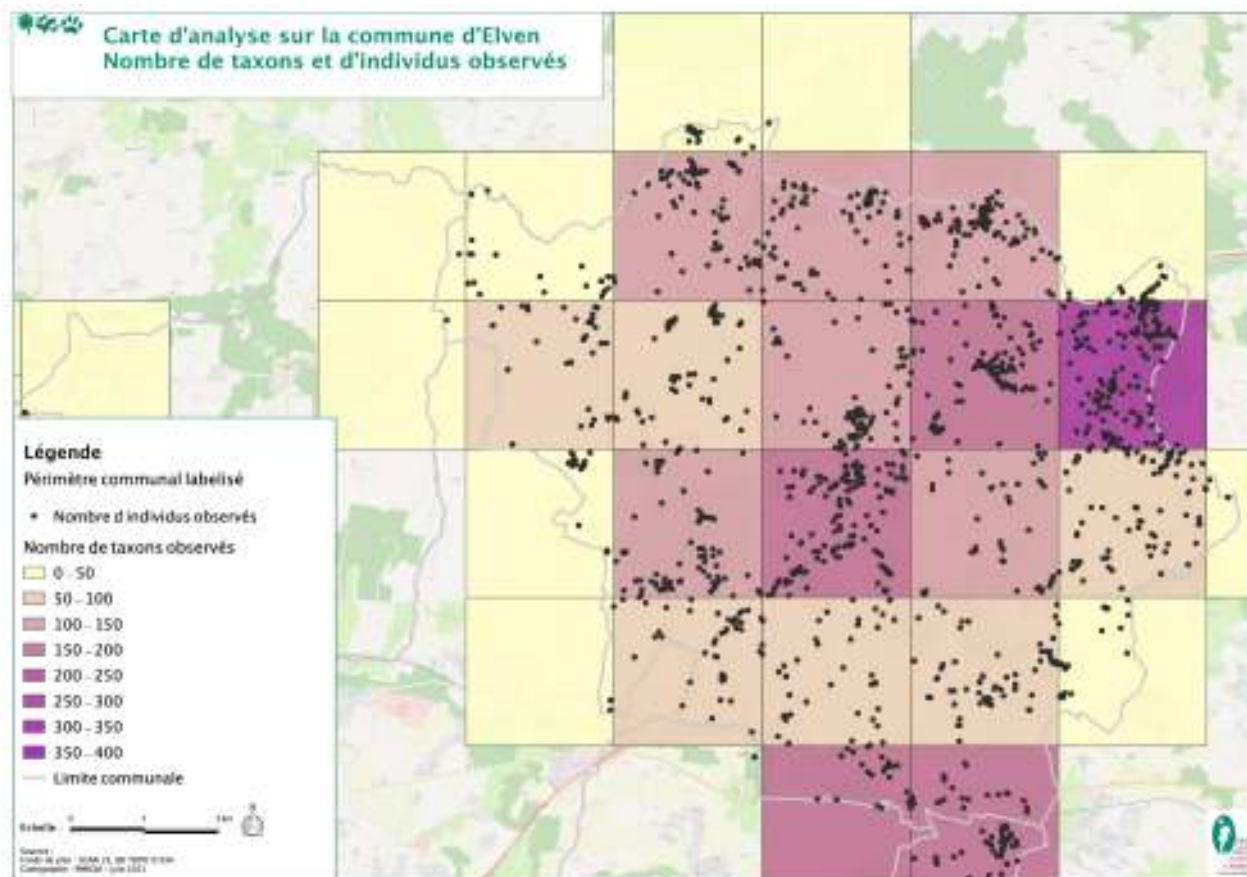
Atlas de la Biodiversité
Communale
Elven

03

LES INVENTAIRES DE
LA FAUNE
ET LA FLORE

L'ensemble des inventaires réalisés dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale a permis d'améliorer la connaissance de la biodiversité de la commune.

Ainsi, ce sont 509 espèces floristiques et 499 espèces faunistiques qui sont maintenant ressentées sur la commune.



Malgré les prospections, la connaissance reste inégale sur l'ensemble de la commune. D'après la carte ci-dessus, la plus grande diversité faunistique et floristique inventoriée, avec 273 taxons différents, est localisée au nord-est d'Elven au Helfaut. Ce site remarquable abrite de nombreux habitats type boisements, zones humides et milieux aquatiques qui servent de lieu de vie et de déplacement à de nombreuses espèces.

Le bourg d'Elven et les zones urbaines alentours ne sont pas en reste puisque 183 espèces ont été observées pour plus de 580 données enregistrées jusqu'en 2020.

Synthèse des données de flore :

Flore	Avant 2000	2000-2017	2018-2020	Total
Nombres de données collectées	371	2326	1692	4653
Nombre de taxons identifiés	165	417	330	509

Synthèse des données de faune :

Faune	2000-2017	2018-2020	Total
Nombres de données collectées	1792	3733	5525
Nombre de taxons identifiés	279	433	499

1. La Flore

Sur la commune d’Elven, 13 nouveaux inventaires ont été réalisés pendant l’ABC, sur 48 hectares de terrain. Lors de ces prospections, 1009 nouvelles données ont été collectées ce qui correspond à 288 taxons différents dont 61 sont nouveaux pour la commune

Trois espèces à enjeu de conservation fort sont identifiées sur la commune dont deux sont protégées réglementairement. C’est le cas du Flûteau nageant (*Luronium natans*) protégé

à l’échelle européenne et nationale qui reste assez commun dans les plans d’eau et rivière du Morbihan. La Scirpe à une écaille (*Eleocharis uniglumis*) est une espèce de bords d’étangs et de prairies surtout littorales. Elle n’est pas protégée mais est quasiment menacée en Bretagne : elle bénéficie donc d’un enjeu de conservation fort. De plus, six espèces ont été identifiées dans la liste rouge des espèces menacées du Massif armoricain.

Synthèse des données floristique connues sur Elven par le CBNB et apportées dans le cadre de l’ABC :

Elven	Avant 2020	ABC	Aujourd'hui
Nombre de données	2732	1692	4653
Nombre de taxons différents	421	330	509
Nombre de données de taxons à enjeux de conservation	21	11	35
Nombre de taxons à enjeux de conservation	7	5	9

Liste, protection et enjeu de conservation des espèces à enjeux de conservation présentes sur la commune d’Elven :

Elven	Statut	Enjeu de Conservation
Flûteau nageant <i>Luronium natans</i> L.	Directive Habitat ; Protection nationale	Enjeu réglementaire
Drosera intermédiaire, Rossolis intermédiaire <i>Drosera intermedia</i> Hayne	Protection nationale ; Liste rouge du Massif armoricain	Enjeu réglementaire
Scirpe à une écaille, Héléocharis à une écaille <i>Eleocharis uniglumis</i> (Link) Schult.	Liste rouge régionale (Quasi-menacé)	Enjeu de conservation fort
Muguet, Clochette des bois <i>Convallaria majalis</i> L.	Liste rouge du Massif armoricain	Pas d'enjeu particulier
Piment royal, Bois-sent-bon <i>Myrica gale</i> L.	Liste rouge du Massif armoricain	Pas d'enjeu particulier
Grassette du Portugal <i>Pinguicula lusitanica</i> L.	Liste rouge du Massif armoricain	Pas d'enjeu particulier
Potentille des marais <i>Comarum palustre</i> L.	Liste rouge du Massif armoricain	Pas d'enjeu particulier
Laïche à bec, Laïche en ampoules <i>Carex rostrata</i> Stokes	Liste rouge du Massif armoricain	Pas d'enjeu particulier
Fausse-arrhénathère à longues feuilles, Avoine de Thore <i>Pseudarrhenatherum longifolium</i> (Thore) Rouy	Liste rouge du Massif armoricain	Pas d'enjeu particulier

2. la Faune

Oiseaux :

102 espèces d'oiseaux étaient connues sur le territoire communal avant le début de l'étude, 16 nouvelles sont venues s'ajouter au listing de la connaissance, ce qui porte le nombre d'espèces recensées à 126.

C'est 13 espèces qui n'ont pas été revues durant l'étude dont plusieurs espèces maritimes vraisemblablement vues de passage (Bernache cravant et Goéland marin notamment). La Bondrée apivore et la Fauvette pitchou n'ont pas été revues non plus, les deux espèces figurant à l'annexe I de la Directive Oiseaux.

Sur ces 126 espèces d'oiseaux inventoriées, 79 espèces sont considérées comme nicheuses :

- 20 espèces sont considérées comme nicheuses certaines,
- 43 espèces sont considérées comme nicheuses probables,
- 16 espèces sont considérées comme nicheuses possibles,
- 6 autres espèces n'apportent pas de preuves de leur nidification mais pourraient s'installer sur le territoire communal pour se reproduire.

À noter, la présence et la nidification probable du Pouillot siffleur, espèce quasi-menacée de la liste rouge Bretagne, seule mention connue de l'ensemble des communes du Parc.

Synthèse des données avifaunes connues sur Elven avant 2018 et apportées dans le cadre de cet ABC

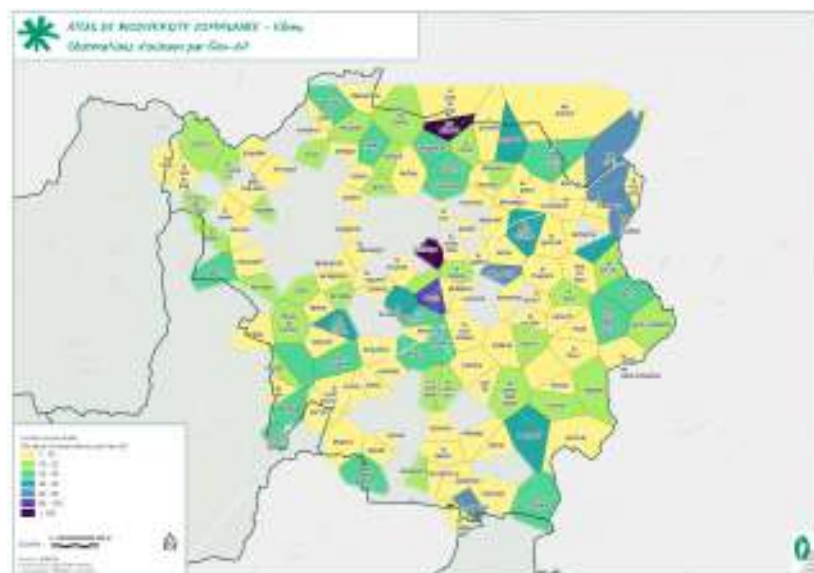
Elven	Avant 2018	ABC	Aujourd'hui
Nombre de données	751	2396	3147
Nombre de taxons différents	102	113	126
Nombre de données de taxons à enjeux de conservation	94	216	291
Nombre de taxons d'oiseaux à enjeux de conservation	22	32	38
Nombre de taxons d'oiseaux nicheurs	?	79	79

Liste, statut et enjeu de conservation des espèces d'oiseaux nicheurs à enjeux de conservation présentes sur la commune d'Elven :

Elven	Statut	Enjeu de Conservation
Autour des palombes <i>Accipiter gentilis</i> L.	Annexe 1 Directive Oiseaux, Protection nationale & En danger (Liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire
Busard-Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i> L.	Annexe 1 Directive Oiseaux, Protection nationale & En Danger (Liste Rouge régionale)	Enjeu réglementaire
Alouette lulu <i>Lullula arborea</i> L.	Protection nationale & Annexe 1 Directive Oiseaux	Enjeu réglementaire
Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i> L.	Protection nationale & Annexe 1 Directive Oiseaux	Enjeu réglementaire
Fauvette pitchou <i>Sylvia undata</i> Boddaert	Protection nationale & Annexe 1 Directive Oiseaux	Enjeu réglementaire
Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i> L.	Protection nationale & Annexe 1 Directive Oiseaux	Enjeu réglementaire
Pic noir <i>Dryocopus martius</i> L.	Protection nationale & Annexe 1 Directive Oiseaux	Enjeu réglementaire
Chouette chevêche <i>Athene noctua</i> Scopoli	Protection nationale & Vulnérable (Liste rouge Bretagne)	Enjeux conservation fort

LES INVENTAIRES DE LA FAUNE ET LA FLORE

Bouvreuil pivoine <i>Pyrrhula pyrrhula</i> L.	Protection nationale & Vulnérable (Liste rouge Bretagne)	Enjeux conservation fort
Pipit farlouse <i>Anthus pratensis</i> L.	Protection nationale & Vulnérable (Liste rouge Bretagne)	Enjeux conservation fort
Bec-croisé des sapins <i>Loxia curvirostra</i> L.	Protection nationale & Vulnérable (Liste rouge Bretagne)	A définir / enjeu incertain
Grosbec casse-noyaux <i>Coccothraustes coccothraustes</i> L.	Protection nationale & Vulnérable (Liste rouge Bretagne)	A définir / enjeu incertain
Bruant jaune <i>Emberiza citrinella</i> L.	Protection nationale & Quasi-menacé (Liste rouge Bretagne)	Enjeux conservation fort
Pouillot siffleur <i>Phylloscopus sibilatrix</i> Bechstein	Protection nationale & Quasi-menacé (Liste rouge Bretagne)	Enjeux conservation fort
Faucon hobereau <i>Falco subbuteo</i> L.	Protection nationale & Quasi-menacé (Liste rouge Bretagne)	Enjeux conservation moyen
Mésange nonnette <i>Poecile palustris</i> L.	Protection nationale & Quasi-menacé (Liste rouge Bretagne)	Enjeux conservation moyen



Malgré un plan de prospection structuré et couvrant l'ensemble de la commune, la connaissance reste encore partielle dans certains lieux dits de la commune, comme l'on peut le voir sur la carte ci-dessus.

Les grands ensembles boisés de la commune méritent une attention particulière, il est vraisemblable que des prospections plus fines permettraient d'affiner la connaissance sur des espèces discrètes, comme l'Autour des palombes notamment.

Reptiles :

Grâce à l'effort de prospection durant l'Atlas de la Biodiversité Communale, ce sont 3 nouvelles espèces qui ont été découvertes sur Elven : la Couleuvre helvétique (anciennement Couleuvre à collier), le Lézard vivipare et la Tortue de Floride qui est une espèce exotique envahissante. Au total, 63 contacts ont été réalisés, soit 7 espèces recensées sur la commune et vivants principalement dans les landes et prairies. Les Lézards des murailles, les Lézards à deux raies et les Orvets fragiles représentent 75 % des individus retrouvés dans les inventaires. Ces espèces sont présentes un peu partout sur le Parc.

La Vipère péliade, avec 7 individus observés, possède une valeur patrimoniale élevée : c'est une espèce protégée mais les populations restent menacées. Il est donc nécessaire de protéger ses habitats de prédilection sur Elven, qui sont les landes et fourrés.

Elven est une des rares communes à héberger des Lézards vivipares (vu en 2007 et 2017). Les individus observés étant des juvéniles, il est donc très probable que l'espèce se reproduise sur Elven.

Synthèse des données de reptiles connues sur Elven

Elven	Avant 2018	ABC	Aujourd'hui
Nombre de données	14	49	63
Nombre de taxons différents	5	7	7
Nombre de données de taxons à enjeux de conservation	14	48	62
Nombre de taxons à enjeux de conservation	5	6	6

Liste, statut et enjeu de conservation des espèces à enjeux de conservation présentes sur la commune d'Elven.

Elven	Statut	Enjeu de Conservation
Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i> Laurenti	Article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 & Directive Habitats Faune flore (Annexe 4)	Enjeu réglementaire
Lézard à deux raies <i>Lacerta bilineata</i> Daudin	Article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 & Directive Habitats Faune flore (Annexe 4)	Enjeu réglementaire
Vipère péliade <i>Vipera berus</i> L.	Article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 & En danger (liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire
Lézard vivipare <i>Zootoca vivipara</i> Lichtenstein	Article 3 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 & Quasi-menacé (liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire
Couleuvre helvétique, Couleuvre à collier <i>Natrix helvetica</i> Lacepède	Article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021	Enjeu réglementaire
Orvet fragile <i>Anguis fragilis</i> L.	Article 3 de l'Arrêté du 8 janvier 2021	Enjeu réglementaire



Amphibiens :

Avec 165 observations, dont 106 faites lors de l'ABC, 9 espèces sont présentes sur la commune.

Moins de 40 % des individus appartiennent à l'ordre des urodèles (Triton marbré, Salamandre tachetée etc.). Le Triton palmé et la Salamandre tachetée sont présents de façon certaines sur les habitats humides, notamment les mares ; quant au Triton marbré, il est probable qu'il soit présent sur la commune malgré le peu de données observées. Les mares forestières et bocagères que l'espèce affectionne

particulièrement se sont dégradées ou n'existent plus.

Côté anoures, deux espèces de crapauds sont implantées sur la commune : le Pélodyte ponctué et le Crapaud épineux. Le Pélodyte ponctué, avec une observation en 2017 à la station des Princes n'a pas été revu depuis.

Chez les grenouilles, Grenouilles agiles, Grenouilles communes et Grenouilles rousses sont bien implantées sur Elven. Cette dernière, qui est pourtant « quasi-menacée » dans la région semble sur le Parc, de plus en plus présente quand on s'enfonce dans les terres. Quelques Rainettes vertes ont été contactées durant les inventaires.

Synthèse des données d'amphibiens connues sur Elven :

Elven	Avant 2018	ABC	Aujourd'hui
Nombre de données	59	106	165
Nombre de taxons différents	9	8	9
Nombre de données de taxons à enjeux de conservation	59	106	165
Nombre de taxons à enjeux de conservation	9	8	9

Liste, statut et enjeu de conservation des espèces à enjeux de conservation présentes sur la commune d'Elven :

Elven	Statut	Enjeu de Conservation
Rainette verte <i>Hyla arborea</i> L.	Article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 ; Directive Habitats Faune flore (Annexe 4) & Quasi-menacé (liste rouge France)	Enjeu réglementaire
Triton marbré <i>Triturus marmoratus</i> Latreille	Article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 ; Directive Habitats Faune flore (Annexe 4) & Quasi-menacé (liste rouge France)	Enjeu réglementaire
Pélodyte ponctué <i>Pelodytes punctatus</i> Daudin	Article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 & Quasi-menacé (liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire
Grenouille rousse <i>Rana temporaria</i> L.	Article 4 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 & Quasi-menacé (liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire
Grenouille commune, Grenouille verte <i>Pelophylax kl. esculentus</i> L.	Article 4 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 & Quasi-menacé (liste rouge France)	Enjeu réglementaire
Grenouille agile <i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte	Article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021	Enjeu réglementaire
Crapaud épineux, Crapaud commun <i>Bufo spinosus</i> Daudin	Article 3 de l'Arrêté du 8 janvier 2021	Enjeu réglementaire
Salamandre tachetée <i>Salamandra salamandra</i> L.	Article 3 de l'Arrêté du 8 janvier 2021	Enjeu réglementaire
Triton palmé <i>Lissotriton helveticus</i> Razoumowsky	Article 3 de l'Arrêté du 8 janvier 2021	Enjeu réglementaire

Mammifères:

La quantité d'observations concernant les mammifères sur Elven est conséquente. On peut citer la présence de certaines espèces emblématiques, telles que la Loutre d'Europe et le Campagnol amphibie. Les inventaires spécifiques réalisés dans le cadre de l'ABC ont complété la connaissance comme pour les chiroptères. Ainsi, ce sont 860 observations qui ont été réalisées permettant d'identifier près d'une cinquantaine d'espèces qui vivent ou se déplacent sur Elven.

Ongulés : les Chevreuils européens et les sangliers sont présents sur l'ensemble de la commune mais préférentiellement dans les forêts, et autour de parcelles de cultures et prairies.

Lagomorphes : la répartition des Lièvres d'Europe et des Lapins de garenne n'est pas la même. Tandis que les Lièvres sont plus présents en forêt de Largouët et autour de l'Arz (sur des zones boisées), les lapins sont plus opportunistes et ne dédaignent pas les milieux anthropiques. Il n'est donc pas étonnant d'en avoir observé autour de la voie express N166 et sur le secteur de Lamboux.

Rongeurs : avec 179 contacts, l'ordre des rongeurs (*rodontia*) est composé de nombreuses espèces : 11 vues sur la commune. On retrouve notamment l'Écureuil roux sur dans les forêts de Largouët et du Helfaut. Historiquement, le Campagnol roussâtre était présent ainsi que le Campagnol souterrain et le Campagnol des champs mais ils n'ont pas fait l'objet de prospections spécifiques lors des inventaire ABC. La plupart de ces données provenait d'analyse des restes osseux de pelotes de réjection, qui n'ont pas été reconduite. Il est plus que probable que les espèces soient toujours présentes mais que la pression de prospection n'ait pas été suffisante.

Le Campagnol amphibie est présent sur toute la commune et préférentiellement sur les petits affluents de l'Arz. L'espèce est maintenant protégée dans l'Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. De 2008 à 2020, ce ne sont pas moins de 30 observations (surtout de fèces) réalisées sur la commune.

Soricomorphe : taupes ou encore musaraignes font parti de cet ordre. 4 des 5 espèces observées sur Elven n'ont pas été revues lors des inventaires ABC : il s'agit de la Crocidule musette, du Crossope aquatique, de la Musaraigne couronnée et de la Musaraigne pygmée. Comme pour l'ordre précédent, les inventaires avaient été réalisés à partir de pelotes et aucun nouvel inventaire basé sur l'étude des

restes osseux n'a eu lieu lors de l'ABC. Là encore, il est plus que probable que les espèces soient toujours présentes mais que la pression de prospection n'ait pas été suffisante.

Carnivores : 8 espèces ont pu être contactées sur la commune, principalement des Renards roux, des Blaireaux européens mais surtout la Loutre d'Europe (pas moins de 87 indices de présence). Les nombreux contacts de la loutre mettent bien en évidence sa présence le long des cours d'eau, notamment l'Arz, sur les stations de Pont Guilmet, Guernan et Kerfily.

La loutre, classée espèce protégée depuis 1981, est un emblème de protection de la nature en Bretagne et bénéficie globalement d'une image positive de la part du public. Auparavant menacée par le piégeage, la destruction et la pollution de son habitat, les plans d'action en faveur de sa préservation ont permis à la loutre de recoloniser une partie de son territoire de jadis. Il est néanmoins nécessaire de continuer à mettre en place des mesures de préservation pour minimiser autant que possible les causes de régression.

La Belette d'Europe, vue une fois en 2016 dans des restes osseux, n'a jamais été redécouverte lors de l'ABC. Elle fréquente de nombreux milieux (bocage, cultures, friches etc.) présents à Elven et qui sont susceptibles de l'accueillir. Sa discrétion légendaire lui permet de passer inaperçue.

Chiroptères : 20 comptages ont permis d'identifier un peu moins d'une vingtaine d'espèces, que ce soit par contact acoustique, suivi d'hibernation ou suivi des nurserie. Tandis que certaines espèces préfèrent les milieux forestiers et/ou humides (comme le Murin de Daubenton, d'Alcathoe, de Bechstein), certaines espèces s'accommodent très bien des milieux urbains pour chasser, se reproduire et passer l'hiver (Murin de Natteter, Oreillard gris, Sérotine commune).

Deux espèces n'ont pas été redécouvertes lors de l'ABC : le Murin de Daubenton observé dans la forteresse et en forêt de Largouët. Un Minioptère de Schreibers a été entendu grâce à un appareil à ultrasons par l'association AMIKIRO en 2013.

L'ABC a permis de découvrir la présence de la Noctule de Leisler vu à la Boissière et le Murin à oreilles échancrées à Kerfily. Ce dernier avait déjà été observé avant 2009 dans la forteresse d'Elven, qui est aussi un gîte pour d'autres espèces. La noctule n'avait jamais été observée dans le Parc, mis-à-part une observation d'un individu à Plougoumelen en 2003, elle reste donc seulement présente sur la commune. Le bois de la Boissière et les vieux arbres creux présents doivent impérativement être inscrits et protégés dans le PLU.

LES INVENTAIRES DE LA FAUNE ET LA FLORE

Synthèse des données de mammifères connues sur Elven :

Elven	Avant 2018	ABC	Aujourd'hui
Nombre de données	640	217	857
Nombre de taxons différents	42	32	44
Nombre de données de taxons à enjeux de conservation	302	115	417
Nombre de taxons à enjeux de conservation	22	22	24

Liste, statut et enjeu de conservation des espèces à enjeux de conservation présentes sur la commune d'Elven.

Elven	Statut	Enjeu de Conservation
Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> Schreber	Annexe II Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 & En danger (liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire Enjeux de conservation fort
Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteinii</i> Kuhl	Annexe II Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 & Quasi-menacé (liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire Enjeux de conservation fort
Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i> Schreber	Annexe II Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 & Quasi-menacé (liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire Enjeux de conservation fort
Grand Murin <i>Myotis myotis</i> Borkhausen	Annexe II Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 & Quasi-menacé (liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire Enjeux de conservation fort
Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i> É. Geoffroy Saint-Hilaire	Annexe II Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 & Quasi-menacé (liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire Enjeux de conservation fort
Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i> Borkhausen	Annexe II Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007	Enjeux réglementaire
Noctule de Leisler <i>Nyctalus leisleri</i> Kuhl	Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 & Quasi-menacé (liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire Enjeux de conservation fort
Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i> Keyserling & Blasius	Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 & Quasi-menacé (liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire Enjeux de conservation fort
Murin de Natterer <i>Myotis nattereri</i> Kuhl	Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 & Quasi-menacé (liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire Enjeux de conservation fort
Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i> Schreber	Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 & Quasi-menacé (liste rouge France)	Enjeux réglementaire
Sérotine commune <i>Eptesicus serotinus</i> Schreber	Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 & Quasi-menacé (liste rouge France)	Enjeux réglementaire
Murin à moustaches <i>Myotis mystacinus</i> Kuhl,	Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore & Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007	Enjeux réglementaire
Murin d'Alcathoe <i>Myotis alcathoe</i> Helvesen & Heller	Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007	Enjeux réglementaire
Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i> L.	Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007	Enjeux réglementaire

Murin de Daubenton <i>Myotis daubentonii</i> Kuhl	Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007	Enjeux réglementaire
Oreillard gris <i>Plecotus austriacus</i> J. B. Fischer	Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007	Enjeux réglementaire
Oreillard roux <i>Plecotus auritus</i> L.	Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007	Enjeux réglementaire
Pipistrelle de Kuhl <i>Pipistrellus kuhlii</i> Natterer in Kuhl	Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007	Enjeux réglementaire
Campagnol amphibie <i>Arvicola sapidus</i> Miller	Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 & Quasi-menacé (liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire Enjeux de conservation fort
Crossope aquatique <i>Neomys fodiens</i> Pennant	Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007	Enjeux réglementaire Pas d'enjeu particulier
Hérisson d'Europe <i>Erinaceus europaeus</i> L.	Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007	Enjeux réglementaire Pas d'enjeu particulier
Écureuil roux <i>Sciurus vulgaris</i> L.	Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007	Enjeux réglementaire Pas d'enjeu particulier
Lapin de garenne <i>Oryctolagus cuniculus</i> L.	Quasi-menacé (liste rouge Bretagne)	Enjeu de conservation fort
Putois d'Europe <i>Mustela putorius</i> L.	Quasi-menacé (liste rouge France)	Enjeu de conservation fort

Invertébrés:

Odonates :

Les inventaires qui ont eu lieu lors de l'ABC ont permis de compléter la liste des taxons de libellules présentes sur Elven. Au total, ce sont 36 espèces qui sont implantées sur le territoire avec environ 270 contacts effectués.

La présence historique de l'Agrion de Mercure, une espèce avec un fort enjeu patrimonial, n'a pu être confirmé lors des

nouveaux inventaires, la moindre représentation de son habitat pouvant en être la cause. Il est aussi possible que l'effort de prospection n'est pas été suffisant pour confirmer de nouveau sa présence.

Grâce à la pression d'observation, de nouveaux taxons ont pu être découverts, entre-autre : l'Aeschne bleue, l'Aeschne printanière, la Cordulie bronzée, la Libellule quadrimacée ou encore le Sympétrum méridional.

Synthèse des données d'odonates connues sur Elven

Elven	Avant 2018	ABC	Aujourd'hui
Nombre de données	120	143	263
Nombre de taxons différents	32	34	36
Nombre de données de taxons à enjeux de conservation	1	0	1
Nombre de taxons à enjeux de conservation	1	0	1

Liste, statut et enjeu de conservation des espèces à enjeux de conservation présentes sur la commune d'Elven.

Elven	Statut	Enjeu de Conservation
Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i> Charpentier	Annexe II Directive Habitat Faune Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 & Quasi-menacé (liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire Enjeu de conservation fort

Lépidoptères :

Les connaissances des rhopalocères (papillon de jour) étaient assez bonnes sur le territoire du Parc mais néanmoins lacunaires sur quelques communes dont Elven. Grâce à l'effort de prospection sur cette commune, le nombre de contacts de lépidoptère est passé de 127 (avant ABC) à 484 au total.

Sur les 64 espèces présentes en Bretagne, ce sont 36 nouvelles espèces qui ont été découvertes, dont le Miroir ou la Mélitée des Centaurées. L'aire de répartition de cette dernière espèce s'étend vers le nord et l'ouest, d'où la découverte de cette population sur Elven. Un seul Miroir a été

contacté lors des inventaires ABC, il est néanmoins probable qu'il soit présent de manière ponctuelle sur quelques stations d'Elven, à Kermaria.

Le Céphale, une des espèces cibles des inventaires des papillons de jours, a été retrouvé 4 fois dans les landes au nord d'Elven. Ces prospections permettent de confirmer leur présence sur les zones des contreforts des landes de Lanvaux.

Quant à l'Azuré de l'ajonc, aussi nommé Petit argus, il est uniquement présent sur une station de landes autour des bois du Huelfaut.

Synthèse des données de Lépidoptères connues sur Elven

Elven	Avant 2018	ABC	Aujourd'hui
Nombre de données	127	357	484
Nombre de taxons différents	34	60	64
Nombre de données de taxons à enjeux de conservation	8	7	15
Nombre de taxons à enjeux de conservation	3	3	5

Liste, statut et enjeu de conservation des espèces à enjeux de conservation présentes sur la commune d'Elven.

Elven	Statut	Enjeu de Conservation
Le Céphale <i>Coenonympha arcania</i> L.	En Danger (Liste Rouge Bretagne)	Enjeu de conservation fort
L'Azuré de l'ajonc <i>Plebejus argus</i> L.	En Danger (Liste Rouge Bretagne)	Enjeu de conservation fort
La Mélitée des Centaurées <i>Melitaea phoebe</i> Denis & Schiffermüller	Quasi-Menacée (Liste Rouge Bretagne)	Enjeu de conservation fort
Le Miroir <i>Heteropterus morpheus</i> Pallas	Quasi-Menacé (Liste Rouge Bretagne)	Enjeu de conservation fort
La Petite Violette <i>Boloria dia</i> L.	Quasi-Menacée (Liste Rouge Bretagne)	Enjeu de conservation fort



Orthoptères :

Les connaissances sur la répartition des orthoptères étaient fortement lacunaires sur Elven. Avant l'ABC, moins d'une trentaine de contacts de 14 espèces différentes ont été effectués. Le gros effort de prospection a permis d'ajouter de nombreuses espèces dont le Criquet des ajoncs. Au total, ce sont une trentaine d'espèces qui vivent à Elven. Le Criquet des ajoncs, inféodés aux landes, est uniquement

présent sur 5 communes dont Elven sur une unique station de lande au nord de Lecastel.

La présence du Conocéphale des roseaux a pu être confirmé sur les stations de Beaulieu et Kerblay.

Une recherche fine et approfondie d'espèces quasi-montagnardes que l'on trouve notamment en centre-Bretagne serait intéressante à poursuivre dans les communes du nord du Parc, comme Elven.

Synthèse des données d'orthoptères connues sur Elven :

Elven	Avant 2018	ABC	Aujourd'hui
Nombre de données	29	223	252
Nombre de taxons différents	14	27	27
Nombre de données de taxons à enjeux de conservation	1	2	3
Nombre de taxons à enjeux de conservation	1	2	2

Liste, statut et enjeu de conservation des espèces à enjeux de conservation présentes sur la commune d'Elven :

Elven	Statut	Enjeu de Conservation
Conocéphale des roseaux <i>Conocephalus dorsalis</i> Latreille	(liste rouge Bretagne en cours de définition)	Enjeu de conservation fort
Criquet des ajoncs <i>Gomphocerippus armoricanus</i> Defaut	(liste rouge Bretagne en cours de définition)	Enjeu de conservation moyen



Coléoptères :

Le GRETIA a prospecté la commune le 3 avril 2019 à la Boissière à la recherche d'insectes saproxyliques. 8 espèces ont été trouvées sur de vieux arbres feuillus (chênes et châtaignier), comme la Cétoine à 8 points (*Gnorimus variabilis*) qui est une espèce bio-indicatrice du fait de sa rareté chronologique et de son niveau d'exigence écologique.

Le Lucane cerf-volant, le plus grand coléoptère indigène

de France, est aussi présent dans les forêts à vieux chênes d'Elven. Cette espèce est protégée (Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore). *Morimus asper*, aussi présent localement, a été retrouvé sur quelques stations de la commune.

Ces espèces intéressantes nécessitent une protection car elles dépendent de vieux arbres pour vivre. Intégrer ces quelques arbres au document de PLU de la commune permettrait de pérenniser les populations de coléoptères saproxyliques sur les stations des Princes et de la Boissière.

Synthèse des données de coléoptères connues sur Elven :

Elven	Avant 2018	ABC	Aujourd'hui
Nombre de données	36	91	127
Nombre de taxons différents	33	34	71
Nombre de données de taxons à enjeux de conservation	0	12	12
Nombre de taxons à enjeux de conservation	0	2	2

Liste, statut et enjeu de conservation des espèces à enjeux de conservation présentes sur la commune d'Elven :

Elven	Statut	Enjeu de Conservation
Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i> L.	Annexe II Directive Habitat-Faune-Flore & Quasi-menacée (Liste Rouge Europe)	Enjeu réglementaire
Cétoine à 8 points <i>Gnorimus variabilis</i> L.	Quasi-menacée (Liste Rouge Europe)	Enjeu de conservation fort
<i>Morimus asper</i>	(pas de statut de protection et d'évaluation)	Enjeux de conservation

Autres insectes :

Durant les prospections entomologiques, plusieurs individus de Cigale des montagnes (*Cicadetta montana*) ont été contactées en forêt du Helfaut, à Elven. Il s'agit d'une espèce plutôt septentrionale et montagnarde de cigale. Ces observations constituent l'une des rares mentions

bretonnes de *Cicadetta* spp. Ce groupe d'espèces avait déjà été contactée en Ille-et-Vilaine (probablement *C. montana* également) où elle se trouve être très rare d'après les connaissances actuelles qui souffrent certainement de lacunes.

Liste, statut et enjeu de conservation des espèces à enjeux de conservation présentes sur la commune d'Elven :

Elven	Statut	Enjeu de Conservation
Cigale des montagnes <i>Cicadetta montana</i> Scopoli	(pas de statut de protection et d'évaluation)	Enjeux de conservation

Gastéropode :

L'escargot de Quimper a une répartition mondiale limitée à la France et à l'Espagne. En France, l'espèce occupe l'ouest des Pyrénées et l'extrême sud des Landes dans la continuité de l'aire de répartition espagnole. On note également sa présence dans l'ouest de la Bretagne. Il est signalé dans trois départements : les Côtes d'Armor, le Finistère et le

Morbihan, à l'ouest d'une ligne reliant Saint-Brieuc à Vannes.

L'inventaire ABC n'a détecté que deux fois cet escargot, et seulement sur la commune de Pluneret. Pourtant historiquement, l'espèce était présente sur la commune d'Elven (du moins en 2004) uniquement dans les bois de l'Argouët et sur les murs des Tours d'Elven.

Liste, statut et enjeu de conservation des espèces à enjeux de conservation présentes sur la commune d'Elven.

Elven	Statut	Enjeu de Conservation
Escargot de Quimper	Annexe II Directive Habitat-Faune-Flore ; Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007	Enjeu réglementaire Enjeu de conservation fort



Poissons :

Les poissons n'ont pas fait l'objet de suivi particulier dans le cadre de l'ABC. La connaissance existante provient des suivis réalisés principalement sur le cours de l'Arz. Ainsi, 10

espèces sont recensées, dont 3 espèces protégées, mais ayant un enjeu faible de conservation en Bretagne et 1 espèce avec un enjeu très fort de conservation, l'Anguille européenne.

Liste, statut et enjeu de conservation des espèces à enjeux de conservation présentes sur la commune d'Elven :

Elven	Statut	Enjeu de Conservation
Lamproie de Planer	Annexe II Directive Habitat-Faune-Flore & Article 1 de l'Arrêté du 8 décembre 1988	Enjeu réglementaire
Truite de mer, Truite commune	Annexe II Directive Habitat-Faune-Flore & Article 1 de l'Arrêté du 8 décembre 1988	Enjeu réglementaire
Chabot	Annexe II Directive Habitat-Faune-Flore	Enjeu réglementaire
Anguille européenne	En dangé critique (Liste rouge Bretagne, France, Europe, Monde)	Enjeu de conservation fort



Atlas de la Biodiversité
Communale
Elven

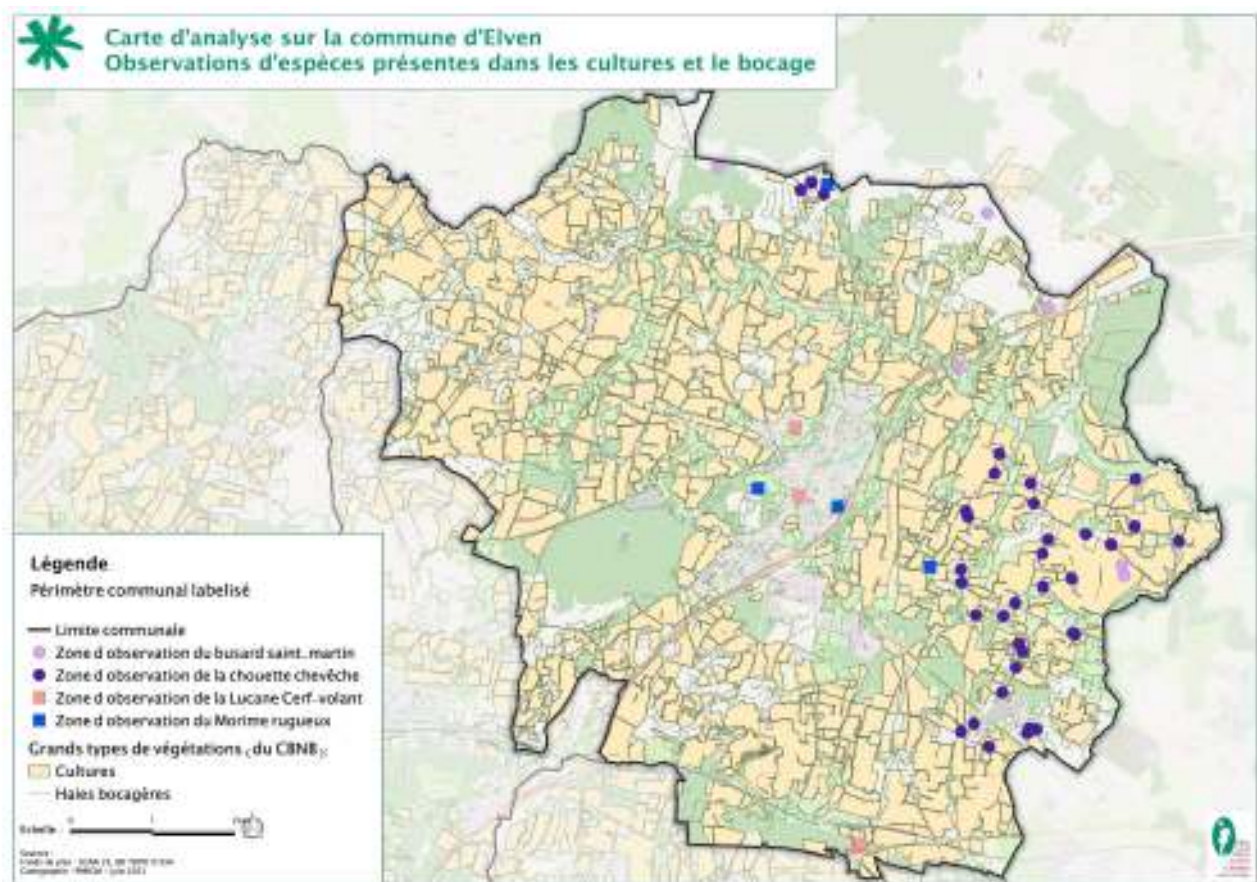
04

DIAGNOSTICS
ET ENJEUX

Les différents enjeux de biodiversité identifiés sur la commune d’Elven sont présentés de manière synthétique par une approche couplée habitat-espèce, ainsi que par site selon les résultats du diagnostic. L’objectif vise à bien expliciter la richesse écologique des zones à enjeux identifiées par l’ABC, afin de définir les mesures pouvant intégrer le plan d’actions locales en faveur de la biodiversité.

1. Le bocage

Pour identifier les enjeux de préservation liés au bocage et ses milieux associés, 5 espèces sont plus particulièrement regardées : le Morime rugueux, le Lucane cerf-volant, la Cétoine à 8 points, la Chouette chevêche et le Busard Saint-Martin.



Morimus asper ou Morime rugueux :

Noir et trapu, ce longicorne est une espèce saproxylique. C’est notamment ses larves qui consomment du bois mort, essentiellement d’essences de feuillus comme les peupliers, hêtres et chênes. Les Longicornes jouent donc un rôle écologique important puisqu’ils participent à un processus naturel appelé la saproxylation dans les forêts. Les individus vivent particulièrement longtemps, ce qui permet aux populations de continuer à rester « stables » malgré les menaces qui pèsent sur elles.

Menaces : Il est mal-aimé puisqu’il a, comme la plupart des Longicornes, la triste réputation de s’attaquer aux charpentes des maisons. Or, le Morime rugueux ne s’attaque ni aux



DIAGNOSTICS ET ENJEUX

poutres et ni aux boiseries ! La perte de son habitat, les boisements, et plus particulièrement l'enlèvement de vieux arbres morts est un frein à sa survie.

Cette espèce n'est ni réglementée ni évaluée dans les Liste Rouge UICN française et régionale.

Quatre individus ont été repérés à la lisière nord de la Boissière, sur la station de Kercointe, à Méléneq et aux Princes. Ces stations sont toutes situées en bordure de bois ou sur des haies bocagères.

Lucane cerf-volant :

C'est le plus grand Coléoptère indigène de France : il peut atteindre 9 cm de long. Le mâle se distingue par ses mandibules supérieures très développées qu'il utilise pour les combats lors des périodes de reproduction. La Lucane cerf-volant est forestière, elle est liée aux vieux arbres : les larves grandissent sous de vieilles souches en décomposition, souvent des arbres à feuilles caduques et se développent environ 5 ans dans le sol.

Menaces : comme cette espèce dépend de la présence de bois mort, la disparition de leur habitat contribue à menacer l'espèce.



L'espèce est protégée par l'Annexe II de la Convention de Berne et l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore. En Europe, elle est Quasi-Menacée (Liste Rouge).

Le Lucane cerf-volant a été vu 5 fois lors des inventaires ABC : deux fois au lieu-dit de Penrho, dans le centre-ville à la mairie, à l'Hermitage mais aussi à la station des Princes. Ces sites bénéficient sûrement de la présence d'arbres feuillus vieillissants ou de souches favorables à l'espèce.

Gnorimus variabilis ou Cétoine variable :

Ce petit Coléoptère mesure 16 à 22 mm de long, il est trapu et entièrement noir avec 4 taches jaunes sur chacune de ses élytres (ailes). Les larves se développent dans les arbres creux feuillus (type aulne, chêne, châtaignier, hêtre...).

Menaces : cette espèce dépend de la présence de vieux arbres à cavité, la disparition de leur habitat contribue à menacer l'espèce.



Cette espèce n'est pas réglementée, elle est Quasi-Menacée en Europe (Liste Rouge).

Sur Elven, seul le GRETIA a observé un individu en 2019 dans un chêne avec des cavités sur la station de la Boissière. L'espèce est donc possiblement présente dans les bois alentours.

Préconisation générale :

- Localiser les quelques arbres vieillissants ou morts sur ces stations pour pouvoir les protéger au PLU : fiche action 6.4
- Certaines zones étant inscrites dans des Plans Simples de Gestion forestières, il serait intéressant de vérifier la gestion du bois mort sur ces sites (Boissière et les Princes)
- Mettre en place une politique de l'arbre en ville (vieux arbres et mourants) : fiche action 3.1 ;
- Maintenir et restaurer le bocage : fiche action 5.5.

Chouette chevêche :

Elle est de loin la plus rare des rapaces nocturnes de Bretagne. C'est en février et en mars, au moment où les couples se retrouvent que les mâles, et donc les territoires, sont les plus simples à inventorier. Le couple s'installe de préférence dans le pignon d'une vieille bâtisse ou un trou d'arbre creux, mais un nichoir ou un tas de pierre peut aussi convenir à sa nidification. A la fin avril ou aux premiers jours de mai, la femelle pond 3 à 6 œufs ronds et blancs qu'elle couve seule durant près d'un mois. Après l'éclosion, les poussins sont nourris de vers, de micro-mammifères et surtout d'insectes et quittent le nid au bout de cinq semaines. Toujours approvisionnés par les adultes, les juvéniles restent tout l'été sur le territoire des parents et s'émanent dès l'automne.

Menaces : Encore qualifiée de commune au milieu du dernier siècle, il semble que la modification des pratiques agricoles, la restauration des vieilles fermes et chapelles, l'éradication des vieux vergers et la circulation automobile toujours croissante aient eu raison de l'abondance de la petite chouette aux yeux jaunes.



Protégée au titre de la Convention de Washington dans l'Annexe A, ainsi que dans l'Annexe III de la Convention de Berne et l'Article 3 de la Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire français.

Classée Vulnérable dans la Liste Rouge UICN régionale, avec une responsabilité biologique régionale, en Préoccupation Mineure dans la Liste Rouge française, européenne et mondiale. C'est aussi une espèce déterminante dans l'inventaire ZNIEFF continental de Bretagne.

De 2013 à 2016, pas moins de 36 contacts ont été réalisés à l'est d'Elven, depuis la station de Lescatel jusqu'à la Station de Lesvy. Au cours de l'ABC, en 2020, deux observations ont eu lieu à la station des Princes (contact auditif). Ces zones, principalement cultivées, semblent encore entourées d'un bocage dense, favorable à l'espèce. Il est possible que la Chouette chevêche soit toujours présente localement à l'est de la commune, mais elle sait se montrer discrète.

Préconisation générale :

- *Poursuivre le recensement de cette espèce discrète : fiche action 1.1*
- *Encourager des pratiques agricoles extensives favorable à l'espèce : il conviendrait de solliciter les exploitants agricoles des secteurs concernés pour les sensibiliser et si possible de mettre en place des MAEC*
- *Maintenir et restaurer le bocage : fiche action 5.5*
- *Développer et entretenir les vergers : fiche action 5.3*

Busard Saint-Martin :

Passant d'une quinzaine de couples au milieu des années 70, à une petite centaine 10 ans plus tard, il est vraisemblable que les nombreux incendies causés par l'été sec de 1976, ont favorisé l'expansion du Busard St Martin en terres bretonnes.

Le Busard Saint-Martin habite toutes sortes de terrains ouverts, à tendance sèche et à couverture végétale basse (cultures, friches, landes, coupes forestières...). En hiver, il est souvent trouvé dans les cultures, prairies, landes et zones humides. Bien que l'espèce semble sédentaire en Bretagne, certains Busards Saint-Martin issus des populations britanniques hivernent sur les landes bretonnes. Pour sa reproduction, il construit un nid avec un amoncellement de végétation récoltée alentour (herbes, bruyères, joncs...) dont la hauteur varie selon les sites choisis (jusqu'à 45 cm dans les sites hu-mides). Ce nid est construit au sol dans la végétation épaisse.

Menaces : La perte de son habitat naturel, les landes en particulier, est probablement responsable de la baisse des effectifs. Les travaux agricoles, lors des nichées, peuvent entraîner la mort des juvéniles.

En 2017, le Busard Saint-Martin était présent sur la zone de culture de Saint-Christophe et autour du bois du Grazo. Il a niché dans la lande de Cornebot. Même s'il n'a pas été recontacté depuis, il est probable que l'espèce niche près de la station de Saint-Christophe et dans les coupes forestières entre Cornebot et Beaulieu.



Au niveau national : Annexe I de l'Arrêté du 6 janvier 2020 fixant la liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature et dans l'Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés en France.

Au niveau international : Annexe II de la Convention de Bonn, Annexe III de la Convention de Berne, Annexe A de la Convention CITES et Annexe I de la Directive Oiseaux.

Classé en Danger dans l'UICN et responsabilité biologique régional breton, et en Préoccupation Mineure dans la Liste Rouge française et mondiale. C'est aussi une espèce déterminante dans l'inventaire ZNIEFF continental de Bretagne.

Préconisation générale :

- Réalisation d'inventaires rapaces (Busard Saint-Martin et Chouette chevêche) sur les parcelles agricoles à l'est de la commune d'Elven : fiche action 6.3 ;
- Comme pour la Chouette chevêche, il serait intéressant de proposer des MAEc pour les agriculteurs de l'est de la commune, comprenant une mesure sur le retard de fauche et limitant le gyrobroyage mécanique entre le 1er avril et le 15 août
- Préservation et restauration du bocage : fiche action 5.5.

Focus Réaménagement foncier

Selon l'article L 123-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime : « L'aménagement foncier agricole et forestier, applicable aux propriétés rurales non bâties, se fait au moyen d'une nouvelle distribution des parcelles morcelées et dispersées. Il a principalement pour but, par la constitution d'exploitations rurales d'un seul tenant ou à grandes parcelles bien groupées, d'améliorer l'exploitation agricole des biens qui y sont soumis. Il doit également avoir pour objet l'aménagement rural du périmètre dans lequel il est mis en oeuvre. Sauf accord des propriétaires et exploitants intéressés, le nouveau lotissement ne peut allonger la distance moyenne des terres au centre d'exploitation principale, si ce n'est dans la mesure nécessaire au regroupement parcellaire. »

L'Aménagement Foncier Agricole et Forestier permet :

- le regroupement des terres en valeur de productivité,
- l'amélioration de la configuration des îlots et la réduction de la scission des îlots,
- la création de chemins de desserte et la remise en culture des chemins devenus inutilisés,
- l'aménagement du territoire des communes (exemple : chemins de randonnée, bassins de rétention,...),
- la préservation des espaces naturels,
- une gestion économe du territoire.

La mise en consultation d'un avant-projet de restructuration a été réalisée en fin d'année 2020. A l'issue de cette pré-étude, la commission d'aménagement foncier, composée d'élus, d'agriculteurs, de propriétaires, de fonctionnaires, de gens du cadastre... s'est prononcé sur la suite à donner à cette pré-étude et sur la mise en œuvre ou non de l'aménagement foncier. Une enquête publique sur le projet de nouveau parcellaire est envisagée pour fin 2021. La maîtrise d'ouvrage et la prise en charge financière de l'étude sont assurées par le Conseil Général.

Préconisation générale :

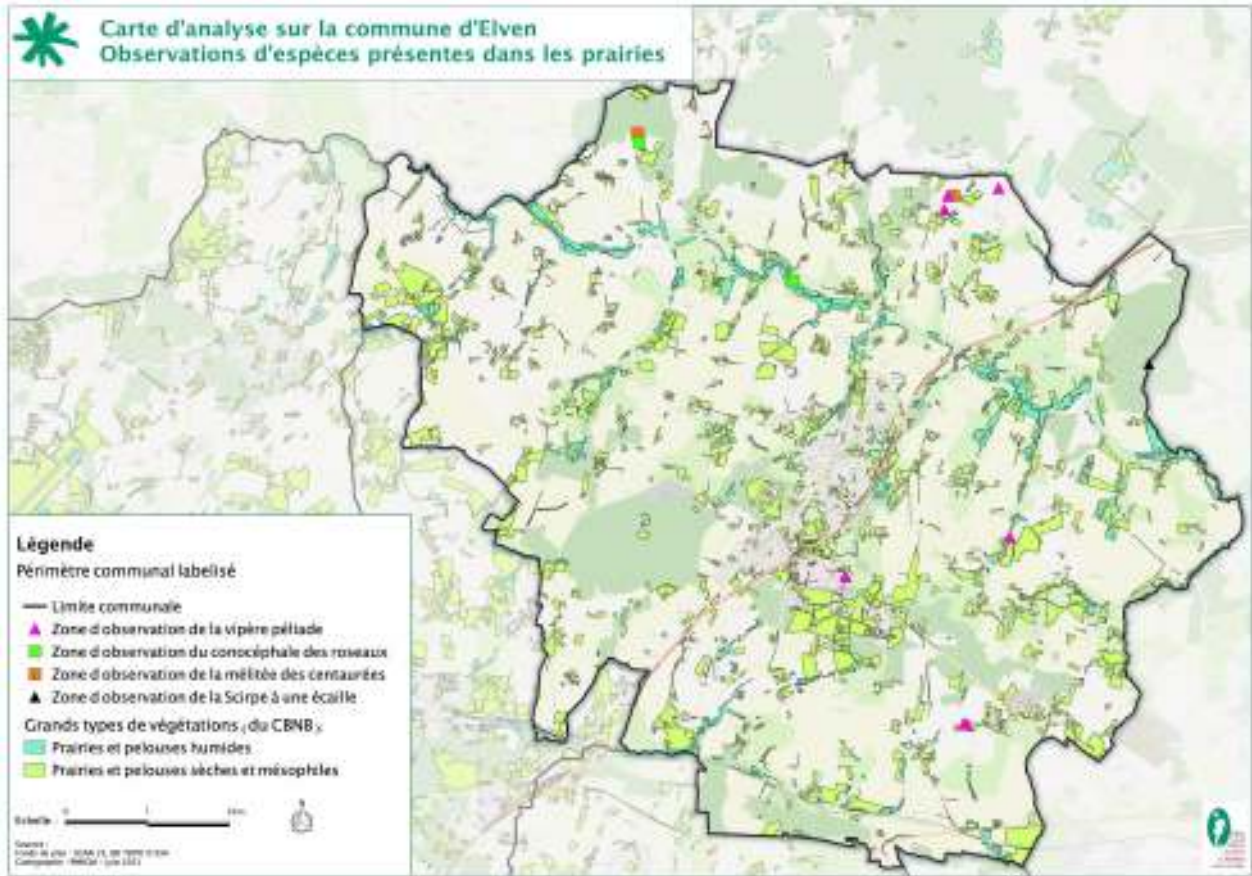
- *Respecter la biodiversité dans l'élaboration du nouvel aménagement foncier, particulièrement en ce qui concerne les haies et le bocage, les landes et les zones humides : fiche action 1.4*

Les sites à enjeux :

- **Station des Princes (présence du Morime rugueux et de la Chouette chevêche) ;**
- **Vieux arbres et arbres morts dans le bourg (présence de Lucane cerf-volant et du Morime rugueux) ;**
- **Zone bocagère à l'est de la commune de Lescatel au Hayo (présence du Busard Saint-Martin, anciennement de la Chouette chevêche et du Morime rugueux) ;**
- **Vieux arbres ou bois mort à la Boissière (présence du Morime rugueux et de la Cétoine à 8 points).**

2. Les Prairies

Pour identifier les enjeux de préservation liés aux prairies naturelles, dont les prairies humides, 4 espèces sont plus particulièrement regardées : la Mélitée des centaurées, le Conocéphale des roseaux, le Scirpe à une écaille et la Vipère péliade.



Mélitée des centaurées :

La répartition géographique de ce papillon coloré s'étend de l'Europe de l'Ouest et du Maghreb jusqu'à au Nord de la Chine. En Bretagne, la Mélitée n'est présente que sur la partie sud-est du Morbihan et sud-ouest de l'Ille-et-Vilaine. Ce papillon est inféodé aux prairies dites mésophiles maigres (cf page prairies -) où sont présentes les plantes du genre centaurées. Ces espèces hôtes servent de réserves de nourritures à la chenille au printemps. Les imagos sont observables de mai à août.

Menaces : le changement de pratiques agricoles et donc la disparition de sa plante hôte est un facteur qui peut entraîner la disparition de l'espèce sur la commune.



Pas réglementé, mais classé en Quasi-menacée en Bretagne et en Préoccupation Mineure en France et en Europe.

L'espèce a été découverte au nord de la commune en lisière de forêt au nord du lieu-dit de Beaulieu ainsi que sur une parcelle agricole à Cornebot. Pourtant, les prairies sèches et mésophiles recouvrent 10 % de la surface d'Elven. Il est fort possible que la pression de prospection n'ait pas été suffisante pour cette espèce.

Préconisation générale :

- Des inventaires plus complets seraient nécessaires pour cibler des sites accueillants la Mélitée des centaurées : fiche action 6.3
- Les deux parcelles agricoles (une prairie humide et une culture) abritant ce papillon, pourraient faire l'objet de MAE (Mesures Agro-environnementales). Cet outil pourrait accompagner les exploitants agricoles à mettre en place un mode de gestion adapté aux centaurées (photo centaurées sp.)

Conocéphale des roseaux :

Le conocéphale des Roseaux se développe parmi la végétation riveraine des milieux aquatiques ou des bords des cours d'eau (roseaux, joncs, scirpes, choins, laïches...). La principale exigence écologique de cette espèce est un très fort niveau d'hygrométrie. En effet, un assèchement du milieu lui est défavorable. (source : Merlet F. et Houard X., 2012, Le conocéphale des Roseaux, Opie, 4p).

Menaces :

- Dégradation des prairies humides (assèchement, drainage, plantation...)
- Surpâturage



L'espèce n'est pas protégée et n'a pas fait l'objet d'une évaluation en Bretagne ni en France.

Le Conocéphale a été retrouvé sur deux prairies humides : en bordure de l'Arz près de Kerblay et proche de la source d'un des affluents de l'Arz à Beaulieu.

Préconisation générale :

- Maintenir de pratiques de fauche tardive et éviter le surpâturage ainsi que l'enrichissement du milieu (intrants)
- Mettre en œuvre une gestion douce et raisonnée sur le cours d'eau : fiche action 4.3

Scirpe à une écaille :

Ce Scirpe est une plante vivace rhizomateuse, de 15-60 cm de hauteur, glabre, de couleur vert-clair, à souche rampante et stolonifère. Sa floraison s'étale de mai à août. On la trouve dans les prairies humides inondables, en végétations amphibies des bords d'étangs mésotrophes.

Menaces : C'est une espèce menacée par la dégradation des milieux aquatiques et notamment par leur eutrophisation.

L'espèce n'est pas protégée mais Quasi-Menacée dans la Liste Rouge de Bretagne



La Scirpe à une écaille a été observée une fois en 2017, dans les bois du Helfaut en limite communale d'Elven. Elle devait sans doute pousser dans une clairière humide.

Préconisation générale :

- Préserver l'ouverture de quelques clairières humides dans les bois du Helfaut pour laisser l'espèce pousser : fiche action 5.1

Vipère péliade :

La Vipère péliade occupe une aire de distribution très vaste qui s'étend de la Grande-Bretagne à la côte pacifique russe. Elle se rencontre dans une grande variété d'habitats, tous plus ou moins humides : prairies et landes humides, marais, haies... Les petits mammifères sont ses proies de prédilection, même si la Vipère péliade peut se tourner vers les oiseaux, lézards ou grenouilles. Elle mesure environ 40 cm de long et son dos est reconnaissable par ses rayures sombres en zigzag.

D'une manière générale, la Vipère péliade a subi une régression importante de ses populations à partir de la seconde moitié du XIXème siècle. Aujourd'hui, malgré sa grande aire de répartition, l'espèce se retrouve menacée de disparition dans l'ouest de l'Europe.

La menace principale, comme la plupart des autres espèces, est liée à la destruction de son habitat. Malheureusement, cette vipère peut aussi subir des destructions volontaires (punissable par la loi de 3 ans de prison et jusqu'à 150 000€ d'amende) et du dérangement. La crainte qu'elle a inspirée durant des siècles reste toujours bien présente.

La discrète Vipère péliade a été observée plusieurs fois, dont 3 contacts durant l'inventaire ABC, notamment à Cornebot et Lescatel.



Réglémentée dans l'Article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection et dans l'Annexe III de la Convention de Berne.

Espèce déterminante dans l'inventaire ZNIEFF continental de Bretagne. La vipère est en Danger en Bretagne (Liste Rouge régionale & Responsabilité biologique régionale Reptiles & Batraciens de Bretagne) et Vulnérable en France (UICN France).

Préconisation générale :

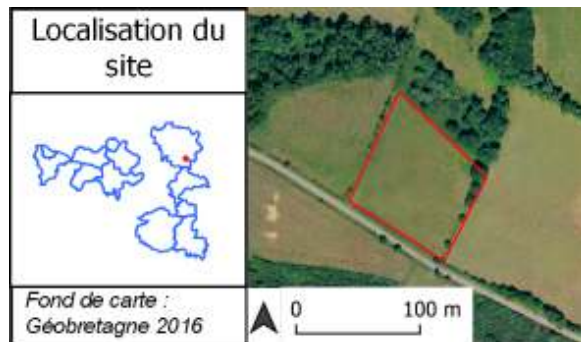
- *Le maintien d'une gestion adaptée des prairies par fauches tardives serait favorable à l'espèce, mais aussi des actions d'ouverture des fourrés (à Lescatel notamment) sont de possibles actions à mener : fiche action 5.6*

Les sites à enjeux :

- **Prairie humide de Beaulieu (présence du Conocéphale des roseaux et Mélitée des Centaurées) : cf. fiche site n°32**
- **Petites prairies mésophiles sur la station de Cornebot (présence de Vipère péliade et Mélitée des Centaurées) ;**
- **Fourré de Lescatel (Vipère péliade) : cf. fiche site n°14**
- **Bois du Helfaut (présence de la Scirpe à une écaille) et prairie humide du Huelfaut (Flûteau nageant) : cf. fiche site n°46**

Fiche site n°14 Prairie de Lescatel

Commune : Elven
 Surface : 0,8 ha
 Propriétaire : Privé
 Inventaire botanique : 19/05/2020
 Inventaire faunistique : Non réalisé
 Enjeu : 3 - Site à fort potentiel écologique



	ENJEUX IDENTIFIES	Protégée	Rare et/ou Menacé	En régression	Etat de conservation
Habitat	Prairie mésophile de fauche			X	Moyen



Prairie de fauche à grande marguerite



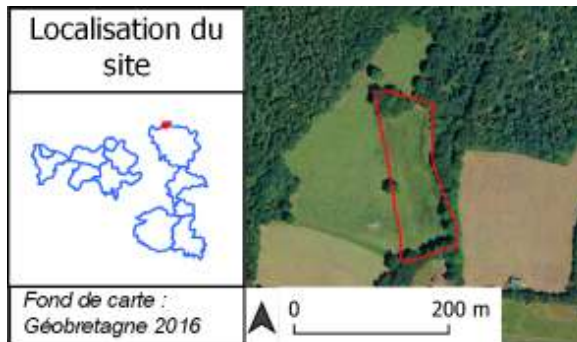
Grande marguerite
 Photo : S. Filoche

MENACES IDENTIFIES	Prairie de fauche
Modification des pratiques de gestion	X
Eutrophisation	X
Développement de ronciers	X

Préconisations de gestion	
Amendements	<ul style="list-style-type: none"> Proscrire l'utilisation de fertilisants ou de semis Ne pas retourner le sol
Gestion	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'une fauche exportatrice annuelle, de préférence au début de l'été

Fiche site n°32 Prairie humide de Beaulieu

Commune : Elven
 Surface : 1,4 ha
 Propriétaire : Privé
 Inventaire botanique : 18/06/2020
 Inventaire faunistique :
 Enjeu : 2 - Site à forts enjeux de conservation



	ENJEUX IDENTIFIES	Protégée	Rare et/ou Menacé	En régression	Etat de conservation
Habitat	Prairie humide oligotrophe	X	X	X	Bon
	Bas-marais acides	X	X	X	Bon
Faune	Grenouille rousse				ND
	Mélictée des Centaurées				ND
	Conocéphale des roseaux				ND



Mosaïque de prairies humides oligotrophes et de végétations de bas-marais



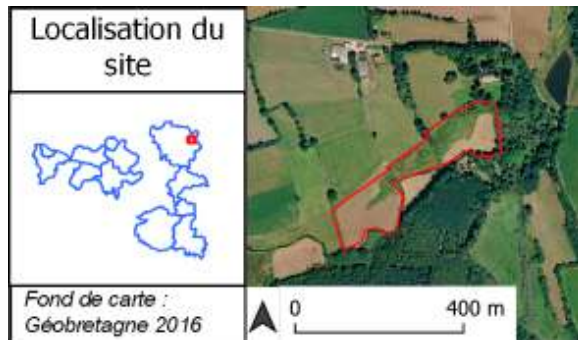
Conocéphale des roseaux

MENACES IDENTIFIES	Prairie humide
Disparition des pratiques agricoles	X
Eutrophisation du milieu	X
Modification du cours d'eau	X

Préconisations de gestion	
Maintien d'une prairie humide oligotrophe	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir les pratiques actuelles en privilégiant si possible une fauche avec exportation en début automne Eviter le surpâturage, l'enrichissement ou le traitement des parcelles alentours. Ne pas intervenir sur le cours d'eau

Fiche site n°46 Prairie humide du Helfaut

Commune : Elven
 Surface : 4,2 ha
 Propriétaire : Privé
 Inventaire botanique : 15/07/2020
 Inventaire faunistique : Non réalisé
 Enjeu : 2 - Site à forts enjeux de conservation



	ENJEUX IDENTIFIES	Protégée	Rare et/ou Menacé	En régression	Etat de conservation
Habitat	Prairie humide oligotrophe	X	X	X	Bon
	Herbier aquatique				ND
	Mégaphorbiaies	X	X	X	Bon
Flore	Fluteau nageant	X	X	X	ND
	Potentille des marais		X		ND
	Laîche à ampoules		X		ND



Prairie humide oligotrophe



Fluteau nageant

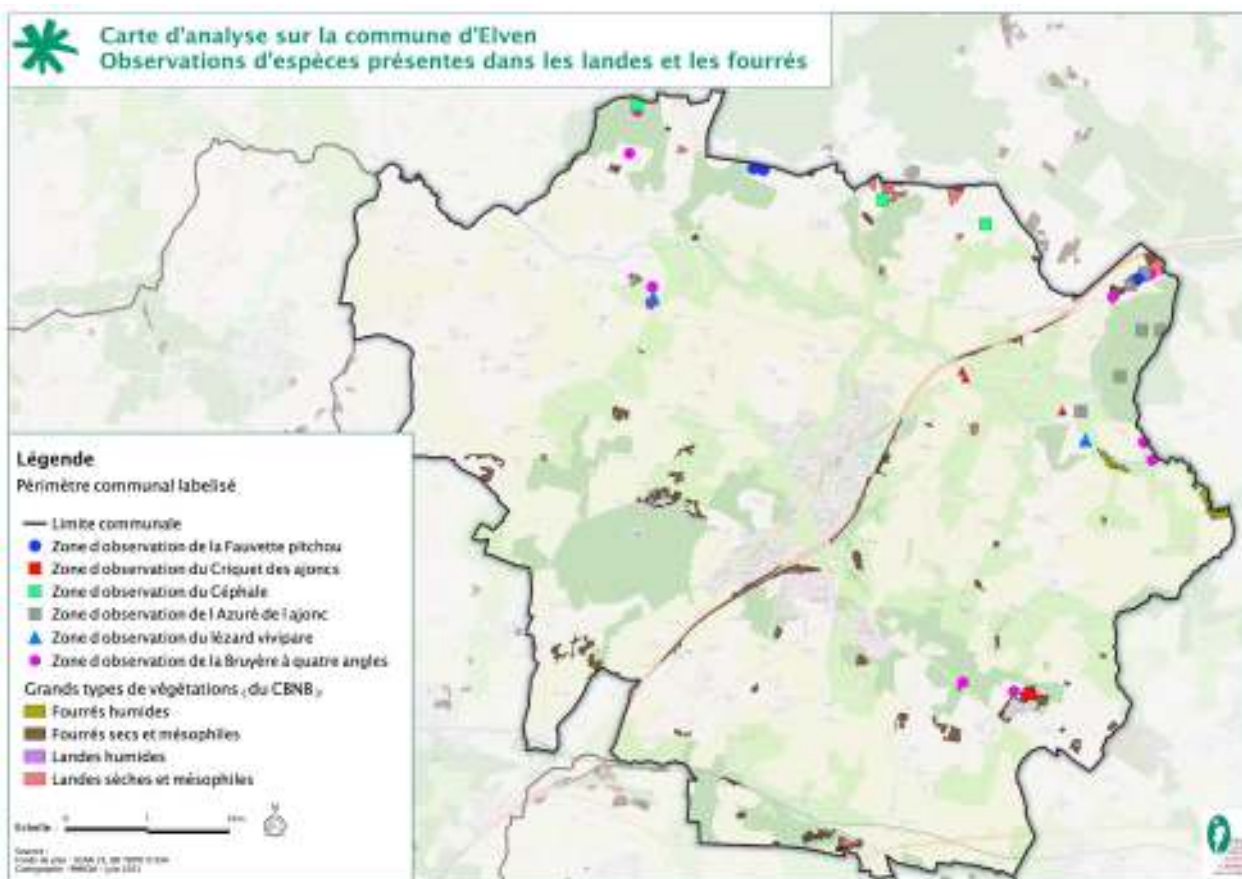
MENACES IDENTIFIES	Prairie humide	Herbier aquatique
Disparition des pratiques agricoles	X	
Eutrophisation du milieu	X	X

Préconisations de gestion

Gestion de la prairie humide oligotrophe	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'une fauche annuelle avec exportation en début automne sur les habitats prairiaux Ne pas enrichir ou traiter la parcelle, ni les parcelles situées en aval vis-à-vis de l'écoulement des eaux.
Mosaïque d'habitats	<ul style="list-style-type: none"> Maintien d'une mosaïque d'habitats (herbiers, mégaphorbiaies, prairies).
Gestion du site	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un plan de gestion détaillé du site

3. Les Landes – fourrés

Pour identifier les enjeux de préservation liés aux landes et fourrés, dont les landes humides, particulièrement rares et menacées, 6 espèces sont plus particulièrement regardées : la Bruyère à 4 angles, la Fauvette pitchou, Le Céphale, Le Criquet des ajoncs, l'Azuré des ajoncs et le Lézard vivipare.



Landes humides :

C'est le faciès de lande la plus rare du territoire. Les landes humides s'installent dans des dépressions au cœur de la lande à bruyère ciliée, en bas des versants ou en contact des tourbières. La présence de la Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*) sera caractéristique de cette végétation. Ces bruyères seront accompagnées par un ajonc (*Ulex minor* ou *Ulex gallii*) et la Molinie (*Molinia caerulea*).

Parmi les espèces compagnes citons le Cirse des Anglais (*Cirsium dissectum*), le Saule rampant (*Salix repens*), l'Orchis tachetée (*Dactylorhiza maculata*) ou encore la Lobélie brûlante (*Lobelia urens*). Elle abrite également un certain nombre d'espèces patrimoniales comme la Grassette du Portugal (*Pinguicula lusitanica*), le Rossolis intermédiaire (*Drosera intermedia*) mais également la Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*).



Une belle lande humide a été identifiée à Bodérin (cf fiche site n°48) et à Beauchêne (cf. fiche site n°31).

Préconisation générale :

- Le maintien d'une gestion adaptée
- Identifier les landes sur la commune : fiche action 5.2

Bruyère à quatre angles :

C'est une espèce héliophile, poussant sur des sols acides (sables, limons, tourbes) et très humides (hygrophile stricte). Elle a besoin d'un climat doux, à hiver tempéré et humide, mais peut monter jusqu'à près de 2000 m d'altitude. La Bruyère à quatre angles pousse surtout dans les landes oligotrophes très acides constamment humides, tourbeuses ; mais aussi dans les landes oligotrophes mésophiles et dans les tourbières acides.

Menaces : Elles sont identiques aux menaces qui pèsent sur la plupart des zones humides : drainage, assèchement, érépage, fermeture du milieu (source : CBNBP).



Elle est protégée uniquement dans certains départements et régions mais pas en Bretagne. Elle est classée en Préoccupation Mineure dans la Liste Rouge bretonne.

Une trentaine d'observation, dont la moitié inventoriées lors de l'Atlas de Biodiversité Communale, permet d'identifier quelques sites favorables à cette espèce. Cette Bruyère est donc présente dans les fourrés de la station de Beaulieu ; les landes humides au sud de Kergras et à Bodérin ; les fourrés secs de Lecastel ; dans des dépressions plus humides de la lande et des fourrés de Kermaria.

Préconisation générale :

- Les habitats de la Bruyère à quatre angles doivent faire l'objet de pratiques de gestions adaptées : fauche rotative annuelle, gyrobroyage, coupe des résineux

Fauvette pitchou :

La Fauvette pitchou est assurément la discrétion en personne. Elle fréquente exclusivement les landes à ajoncs et les jeunes plantations de conifères, tant dans les terres que près du littoral. Ainsi, bien que présente dans les quatre départements bretons, les effectifs sont beaucoup abondants en Morbihan. Les chaleurs de l'été et les moindres rigueurs de l'hiver semblent particulièrement appréciés par ce petit passereau aux origines méditerranéennes qui par sa discrétion passe souvent inaperçu.

Autour du Golfe du Morbihan, la Fauvette pitchou semble s'accommoder de tous types de landes. On la rencontre aussi bien dans les landes rases du Petit Mont à Arzon que dans les hauts ajoncs d'Elven ou les landes humides de Berric.

Menace : La perte ou la dégradation de son habitat sont les principales menaces qui pèsent sur la Fauvette pitchou.



Annexe I de l'Arrêté du 6 janvier 2020 fixant la liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature ; Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés en France ; Annexe II de la Convention de Bonn ; Annexe I de la Directive Oiseaux. Classée en Préoccupation Mineure en Bretagne, mais avec une responsabilité biologique régionale et En Danger en France. C'est aussi une espèce déterminante dans l'inventaire ZNIEFF continental de Bretagne.

La Fauvette pitchou n'a pu être vue que trois fois par le passé, dont deux fois à la station des Princes en 2007 et 2008 et une dernière fois en 2016 sur une lande sèche au nord du bois du Helfaut (station Kermaria). Sa timidité est son principal atout pour rester caché aux curieux. Il est probable qu'elle niche toujours dans les landes au nord du Helfaut mais qu'elle ne se soit pas montrée aux yeux des naturalistes.

Préconisation générale :

- Poursuivre les inventaires à la station des Princes et dans la Lande de la station de Kermaria pour redécouvrir (ou non) l'espèce à Elven : fiche action 6.3 ;
- Favoriser une gestion adaptée de la lande dans les pratiques sylvicoles : entretien des milieux ouverts par fauche annuelle tardive ainsi que du débroussaillage sélectif

Azuré de l'ajonc :

Ce petit papillon de 25 à 30 mm possède une belle teinte bleue-violette pour les mâles. L'espèce est assez répandue d'Europe de l'ouest au Japon mais elle est souvent localisée car elle dépend de la présence des fourmis du genre *Lasius*. Elle privilégie les milieux bien ensoleillés comme les prairies, les pelouses mais également les landes et les lisières de forêt (source : INPN).

Menace : perte ou dégradation de son habitat.



Cet Azuré n'est pas protégé. Il est En Danger en Bretagne (UICN Bretagne) et classé en Préoccupation Mineure dans la Liste Rouge de France.

Comme la Fauvette, l'Azuré est présent sur la zone Bois du Helfaut – Landes de Kermaria qui est favorable à l'espèce. Ce site doit donc bénéficier de pratiques de gestion éclairées pour ne pas faire fuir l'espèce sur ce secteur.

Préconisation générale :

- Entretien des milieux ouverts par fauche annuelle tardive et débroussaillage sélectif

Lézard vivipare :

Ce lézard peut atteindre 20 cm de long, il est possible de le confondre avec le Lézard des Murailles. Son aire de répartition est très étendue : d'Irlande jusqu'au Japon. Il est aussi particulièrement résistant au froid. On le trouve fréquemment dans divers habitats humides abondants en couverts herbacés : lisière et clairières de forêts, les landes ou les haies... Diurne et terrestre, il peut néanmoins grimper dans les arbres. Il se nourrit de nombreux invertébrés mais peut même capturer des têtards ou des larves d'insectes en eau peu profonde.

Menaces : la principale menace est la disparition des landes humides, tourbières. De plus, cette espèce est acclimatée à des conditions fraîches et humides, le changement climatique constitue une menace importante.



Protégé au niveau national au titre de l'Article 3 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 ; ainsi qu'au niveau international dans l'Annexe III de la Convention de Berne. En France et dans le monde l'espèce est classée en Préoccupation Mineure.

Le Lézard vivipare, n'était connue que sur la commune d'Elven et les dernières observations remontaient à 2007. Dans le cadre de l'ABC, il a été revu sur deux secteurs de la commune en 2019. Il s'agissait de juvéniles, l'espèce se reproduisant donc certainement sur Elven. C'est plus précisément dans la lande humide de Bodérin qu'un individu a été retrouvé. Des recherches plus approfondies de l'espèce serait pertinente, sur Elven et les communes limitrophes.

Préconisation générale :

- Restauration de la lande humide par l'arrachage de Bourdaines
- Gestion avec une fauche décennale (pour supprimer le développement d'éventuel arbres), surveillance de la Fougère aigle et gestion si nécessaire.
- Création de micro-habitats par d'étrépage ou la création de gouges.

Céphale :

Le Céphale est un hôte privilégié des landes, qu'elles soient sèches ou humides, mais aussi des bois. Les imagos sont visibles durant une courte période de l'année de fin mai à fin juillet. Les plantes hôtes lors des pontes sont généralement des Poacées. Sa distribution en Bretagne se limite à des foyers dans le Morbihan et dans le Sud-Ouest de l'Ille-et-Vilaine. Les landes de Lanvaux sont notamment connues pour abriter le Céphale. Depuis quelques décennies, les effectifs sont nettement en régression, l'espèce est même classée En Danger en liste rouge régionale de Bretagne.

Menace : La raison principale de ce déclin est dû aux importantes modifications des paysages. Les landes et boisements ont laissé place aux cultures, peu favorable au Céphale.



Cette espèce est non-réglémentée mais elle reste en Danger d'après la Liste Rouge régionale & responsabilité biologique de Bretagne. En France et en Europe, elle est classée en Préoccupation Mineure.

Quatre individus ont été observés sur quatre zones différentes au nord d'Elven, tous situés en forêt ou en bordure. Quelques landes sèches et mésophiles sont proches des lieux de découverte de l'espèce.

Préconisation générale :

- *Boisement : favoriser une mosaïque d'habitats (zones plus ouvertes).*
- *Landes : ces habitats appartiennent à des propriétaires privés mais il peut leur être proposé de maintenir une gestion des landes adaptées pour ne pas laisser le milieu se fermer (enrésinement). On peut notamment citer des pratiques telles que l'étrépage, le pâturage ou la fauche*

Criquet des ajoncs :

Comme le Céphale, ce criquet est lui aussi inféodé aux landes sèches, un milieu qui a fortement régressé en Bretagne, en particulier à cause de la fermeture du milieu (enrésinement).

A Elven, le site humide de Beauchêne (au nord de la carrière de Lescatel), composé de landes humides, abrite cette espèce.



Espèce non-réglémentée et non-évaluée dans les Listes Rouges bretonnes et françaises.

Préconisation générale :

- *Restaurer la lande : coupe des Pins maritimes et Bourdaines ; opérations de gyrobroyage avec exportation.*
- *Gestion de la lande : Fauche rotative annuelle sur quelques zones avec exportation ; surveillance du développement de la Fougère aigle.*

Les sites à enjeux :

- **Landes et fourré sec de Lescatel, Kervoal (présence du Criquet des ajoncs et Bruyère à quatre angles) : cf. fiche site n°15 et n°16;**
- **Landes et fourré sec de Kermaria (présence de l'Azuré de l'ajonc, de la Bruyère à quatre angles et probablement de la Fauvette pitchou) ;**
- **Landes sèches et humides au sud du lieu-dit de Kergras, de Bodérin (présence du Léopard vivipare et de la Bruyère à quatre angles), de Beauchêne (Céphale) : cf. fiche site n°31 et n°48.**

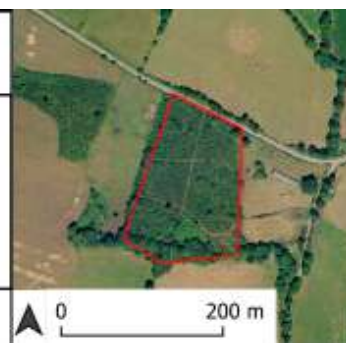
Fiche site n°15 Fourré de Lescatel

Commune : Elven
 Surface : 2,2 ha
 Propriétaire : Privé
 Inventaire botanique : 19/05/2020
 Inventaire faunistique :
 Enjeu : 3 - Site à fort potentiel écologique

Localisation du site



Fond de carte :
Géobretagne 2016



	ENJEUX IDENTIFIES	Protégée	Rare et/ou Menacé	En régression	Etat de conservation
Habitat	Lande sèche				Très mauvais
Faune	Vipère péliade				ND



Fourré parcouru de layon de fauche



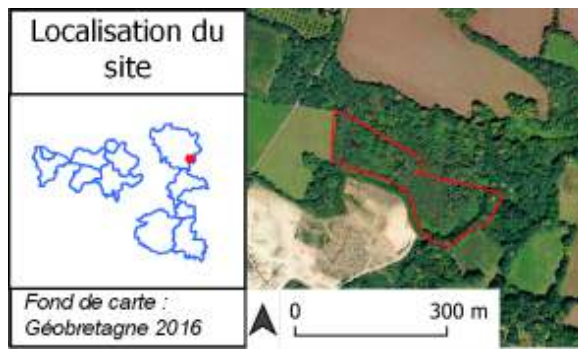
Vipère péliade

MENACES IDENTIFIES	Lande	Vipère péliade
Vieillessement de la lande	X	
Envahissement arbres et arbustes (bourdaine, pin)	X	X

Préconisations de gestion	
Restauration de la lande	<ul style="list-style-type: none"> Coupe des pins maritime et des bourdaines Opération de gyrobroyage avec exportation des fourrés à Ajoncs d'Europe en maintenant si possible les pieds de bruyères.
Gestion de la lande	<ul style="list-style-type: none"> Fauche avec exportation tous les 5 à 8 ans de la lande pour éviter son évolution en fourré. Réaliser la fauche de façon rotative, par secteur, de façon à maintenir une mosaïque de lande jeune/âgée.
Layons	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir les layons ouverts, fauchés annuellement de préférence début automne

Fiche site n°16 Fourré de Kervoal

Commune : Elven
 Surface : 3,2 ha
 Propriétaire : Privé
 Inventaire botanique : 19/05/2020
 Inventaire faunistique :
 Enjeu : 3 - Site à fort potentiel écologique



	ENJEUX IDENTIFIES	Protégée	Rare et/ou Menacé	En régression	Etat de conservation
Habitat	Lande sèche				Très mauvais
Faune	Criquet des Ajoncs				ND



Fourré parcouru de layon de fauche



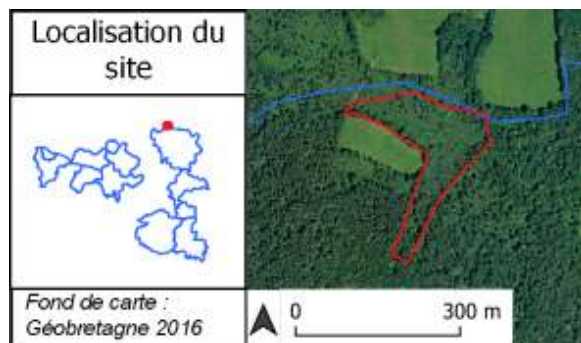
Criquet des Ajoncs

MENACES IDENTIFIES	Lande	Criquet des Ajoncs
Vieillessement de la lande	X	
Envahissement arbres et arbustes (bourdaine, pin)	X	X
Envahissement par la fougère aigle	X	X

Préconisations de gestion	
Restauration de la lande	<ul style="list-style-type: none"> Coupe des pins maritime et des bourdaines Opération de gyrobroyage avec exportation des fourrés à Ajoncs d'Europe en maintenant si possible des pieds de bruyères.
Gestion de la lande	<ul style="list-style-type: none"> Fauche avec exportation tous les 5 à 8 ans de la lande pour éviter son évolution en fourré. Réaliser la fauche de façon rotative, par secteur, de façon à maintenir une mosaïque de lande jeune/âgée. Surveiller le développement des fougères aigles
Layons	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir les layons ouverts, fauchés annuellement de préférence début automne

Fiche site n°31 Landes humides de Beauchêne

Commune : Elven
 Surface : 2,8 ha
 Propriétaire : Privé
 Inventaire botanique : 18/06/2020
 Inventaire faunistique :
 Enjeu : 1 - Site prioritaire



	ENJEUX IDENTIFIES	Protégée	Rare et/ou Menacé	En régression	Etat de conservation
Habitat	Landes humides	X	X	X	Moyen
Faune	Céphale				ND



Landes humides entourées de pins



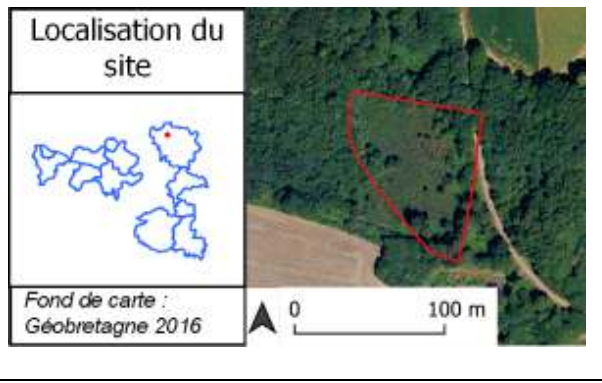
Bruyère à quatre angles

MENACES IDENTIFIES	Landes humides
Enrésinement	X
Fermeture du milieu par l'Ajonc d'Europe et la bourdaine	X

Préconisations de gestion	
Restauration de la lande	<ul style="list-style-type: none"> Coupe des pins maritimes Fauche avec exportation des secteurs à Ajoncs d'Europe âgés
Gestion de la lande	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une fauche tous les 5 à 10 ans en cas de régression de la bruyère à quatre angles au profit d'espèces arbustives hautes. Veiller à maintenir une mosaïque de landes jeunes/âgées Réaliser des opérations d'arrachage de la bourdaine et des repousses de pins le cas échéant.
Restauration d'habitats pionniers	<ul style="list-style-type: none"> Possibilité de réaliser, sur de faibles surfaces, des mises à nu du sol par étrépage ou créations de gouges afin de favoriser l'installation d'espèces pionnières

Fiche site n°48
Lande humide de Bodérin

Commune : Elven
 Surface : 0,7 ha
 Propriétaire : Privé
 Inventaire botanique : 15/07/2020
 Inventaire faunistique :
 Enjeu : 1 - Site prioritaire



	ENJEUX IDENTIFIES	Protégée	Rare et/ou Menacé	En régression	Etat de conservation
Habitat	Lande humide	X	X	X	Moyen
Faune	Lézard vivipare				ND



Lande humide colonisée par la bourdaine en arrière plan



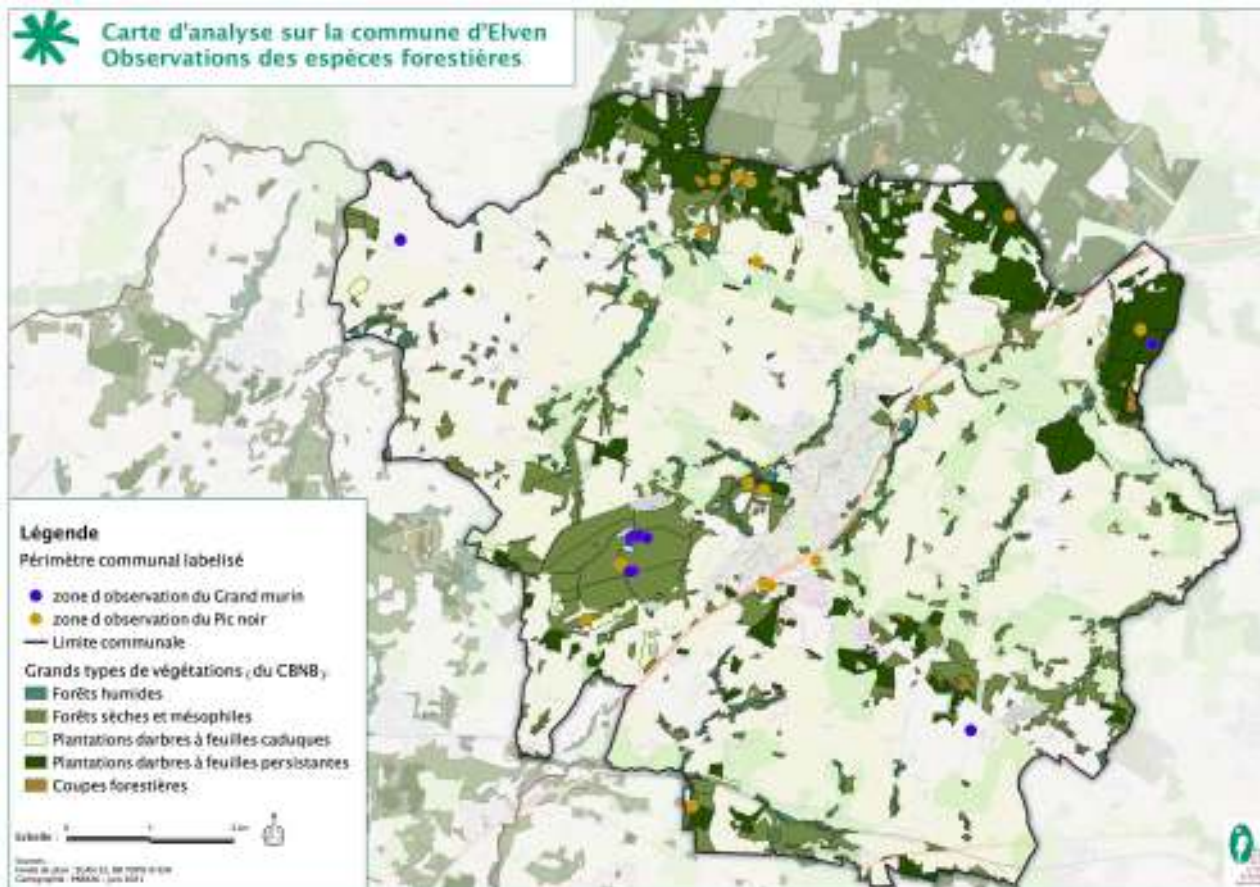
Lézard vivipare

MENACES IDENTIFIES	Lande humide
Fermeture du milieu par la bourdaine et la fougère aigle	X

Préconisations de gestion	
Restauration de la lande	<ul style="list-style-type: none"> • Arrachage des bourdaines
Gestion de la lande	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une fauche tous les 5 à 10 ans en cas de développement important d'espèces arbustives hautes. Veiller à maintenir une mosaïque de lande jeunes/âgées • Réaliser des opérations d'arrachage de la bourdaine et autres ligneux le cas échéant. • Surveiller l'évolution de la fougère aigle et la gérer si nécessaire
Création d'habitats pionniers	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de réaliser, sur de faibles surfaces, des mises à nu du sol par étrépage ou créations de gouges afin de favoriser l'installation d'espèces pionnières

4. Les Boisements

Pour identifier les enjeux de préservation liés aux boisements, 3 espèces sont plus particulièrement regardées : le Pic noir, l'Escargot de Quimper et le Grand Murin.



Pic noir :

Ce grand pic sombre de la taille d'une corneille est sans nul doute le dernier arrivé des oiseaux bretons. Naguère confiné aux forêts des Vosges, du Jura, des Alpes ou des Pyrénées, le Pic noir commence dans les années 50, sa progression vers l'ouest.

C'est de préférence dans un grand hêtre, que le couple installe sa loge généralement. A l'inverse des autres pics, le Pic noir réutilise parfois d'une année sur l'autre la même loge. L'entrée du trou (12 cm de long sur 9 cm de large) est ovale, tandis que tous les autres nids de picidés ont des entrées rondes. En mai, la femelle pond 3 à 5 œufs qu'elle couve en alternance avec le mâle durant près de 13 jours. Après l'éclosion, les petits sont nourris au nid durant un mois avant de le quitter définitivement.

Les menaces qui pèsent sur cette espèce sont essentiellement liées à son habitat de prédilection : les boisements. La destruction des vieux arbres, qui lui servent de réserve de nourriture et la destruction de grands arbres nécessaires à sa reproduction peuvent engendrer une chute des effectifs de pics.



Protégé au titre de la Directive 79/409/CEE dans l'Annexe I de la Directive oiseaux; ainsi que dans l'Annexe III de la Convention de Berne et l'Article 3 de la Liste des oiseaux protégés en France.

Classé en Préoccupation Mineure sur la Liste rouge Bretagne, mais en responsabilité biologique régional breton, même chose dans la Liste Rouge française, européenne et mondiale. C'est aussi une espèce déterminante dans l'inventaire ZNIEFF continental de Bretagne.

On compte dans cet ABC une trentaine d'observations du Pic noir, en majorité dans les bois d'Helfaut, du domaine de Kerfily et en forêt de l'Argouët et de la Boissière. A noter la présence autour de la zone d'activité de Lamboux autour de la route nationale N166 et près du lieu-dit Les princes.

Préconisation générale :

- La conservation des vieux arbres et des arbres en décomposition
- La conservation des arbres (généralement grand hêtre) présentant une loge de Pic noir
- Mettre en place une politique de l'arbre en ville (vieux arbres et mourants) : fiche action 3.1

Préconisation par site :

- Sur les forêts publiques (Helfaut) : avec les services de gestion, laisser des espaces avec des arbres vieillissants et morts pour la population de pic : fiche action 5.1
- Sur les forêts privées (Argouët, Kerfily, Boissière) : si plan de gestion simplifiée, vérifier les objectifs et le programme de coupe prévu. Au besoin, prévoir un temps de sensibilisation sur l'importance de garder des zones de boisements vieillissants
- Un point d'observation a mis en évidence la présence du pic à l'ouest de l'aire de parking de Lamboux. Une partie du site, proche de l'Allée Patrick Baudry, appartient à la commune, qui est un espace à vocation d'équipements et de services (inscrit dans le PADD, juillet 2018). La commune devra vérifier, si dans ses projets d'aménagements, sont protégées les haies urbaines et les vieux arbres vieillissants : fiche action 6.4

Escargot de Quimper :

L'Escargot de Quimper est une espèce à caractère atlantique, endémique franco-espagnole à aire disjointe. Une partie de ces populations vit dans le nord-ouest de l'Espagne et au sud-ouest de la France. L'autre se rencontre en Bretagne. Il est facilement reconnaissable par sa coquille planorbique aplatie, concave en son milieu au-dessus et convexe en dessous. La coquille est très mince, translucide, brun jaunâtre pâle, avec des stries de croissance fines et irrégulières.

Il présente deux périodes de reproduction dans l'année, en avril-mai et en septembre-octobre. Les pontes sont déposées dans des anfractuosités, sur les souches, au pied des arbres, sous des tas de bois morts ou sous des cailloux.

C'est une espèce grégaire, nocturne ou semi-nocturne, diurne par temps pluvieux et d'une manière générale, dont l'activité varie en fonction de la température ambiante. Il se nourrit principalement de champignons qu'il broute sur le bois mort et de feuilles mortes de chênes et de hêtres. Cette espèce recherche tout particulièrement les milieux humides et ombragés, notamment les boisements, mais il peut aussi s'observer dans les interstices des ruines et des murs.



Espèce protégée au niveau national : Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des mollusques protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. au niveau international : Annexe II de la Convention de Berne, Annexes II et IV de la Directive Habitats-Faune-Flore. En Europe et dans le Monde, il est listé en Préoccupation Mineure.

Historiquement, l'espèce était présente (du moins en 2004) uniquement dans les bois de l'Argouët et sur les murs des Tours d'Elven. Les inventaires de l'ABC ont permis de redécouvrir l'espèce sur la commune.

Préconisation générale :

- Poursuivre les inventaires pour améliorer la connaissance de la répartition de l'espèce sur la commune : fiche action 6.3

Le Grand Murin :

Le Grand Murin est un Chiroptère de grande taille. La tête et le corps mesurent de 65 à 80 mm de long. La queue mesure de 45 à 60 mm. Le Grand Murin est une espèce essentiellement forestière, mais elle peut fréquenter aussi les milieux mixtes coupés de haies, de prairies et de bois. En hiver, il est essentiellement cavernicole. Il hiberne dans les grottes, mines, carrières, falaises, tunnels, bunkers, caves, ponts accessibles à piles creuses. Les nurseries comptent habituellement entre 30 et 1000 individus et dans un environnement favorable la colonie standard oscille autour de 300. Très bruyantes, populeuses et odorantes, les nurseries de Grand Murin ne passent pas inaperçues. Les premières femelles arrivent sur place fin mars si le temps est clément. Comme beaucoup de chiroptères européens, le Grand Murin se nourrit exclusivement d'arthropodes.

Comme nombre d'espèces européennes, les populations du Grand Murin se sont effondrées depuis un siècle.

Menaces : Fermeture ou dérangement de leurs sites de reproduction et d'hibernation ; Destruction de leur territoire de chasse ; Accroissement du réseaux routiers pouvant les gêner et causer des collisions ; Utilisation de produits phytosanitaires réduisant la quantité de proies disponibles ou les intoxicant.



Protection au niveau national et international : Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ; Annexe 1 et 2 convention de Bonn ; Annexes 2 et 4 Directive Habitat-Faune-Flore ; Espère déterminante dans l'inventaire ZNIEFF continental de Bretagne. Elle est Quasi-Menacée en Bretagne, en France, en Europe et dans le Monde (Liste UICN).

La majorité des découvertes d'individus se sont faites autour des tours d'Elven. De 2002 à 2014, le GMB, AMIKIRO et Bretagne Vivante ont réalisés différents suivis sur la forêt des Tours d'Elven et dans les bois du Helfaut. Le suivi d'hibernation autour du château et dans les forteresses a été réalisés de 2002 à 2005 par Bretagne Vivante. Depuis 2018, aucune nouvelle prospection spécifique n'a été refaite sur ce secteur même s'il est plus que probable qu'il y ait toujours une population hibernante sur ce site. Un individu a été observé à vue près de Lescatel lors des inventaires pour l'Atlas de la Biodiversité Communale. Ce site entouré de forêts et de terres agricoles dont une partie est en MAEC. Il est possible que l'individu fasse parti d'une colonie qui gîte dans un bâtiment à Lescatel.

Préconisation générale :

- Forteresse des Tours d'Elven : faire un nouveau suivi hibernation pour confirmer la présence du Grand murin : fiche action 6.3
- Prospection bois du Helfaut et bâtis de Lescatel pour confirmer la présence de deux nouvelles populations sur ces sites : fiche action 5.1
- Sur la forteresse : si des travaux sont prévus, mettre en place des ouvertures et décaler les travaux pour ne pas les déranger leur de la période d'hibernation et de reproduction

Focus Arboretum

Réalisée par Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, l'arboretum est une plantation d'arbres sur le flanc sud du coteau qui domine l'Arz. Parmi ces plantations, on retrouve le Chêne pédonculé, le Chêne sessile, Bouleau pubescent, Aulne glutineux, Sorbier...

Préconisation générale :

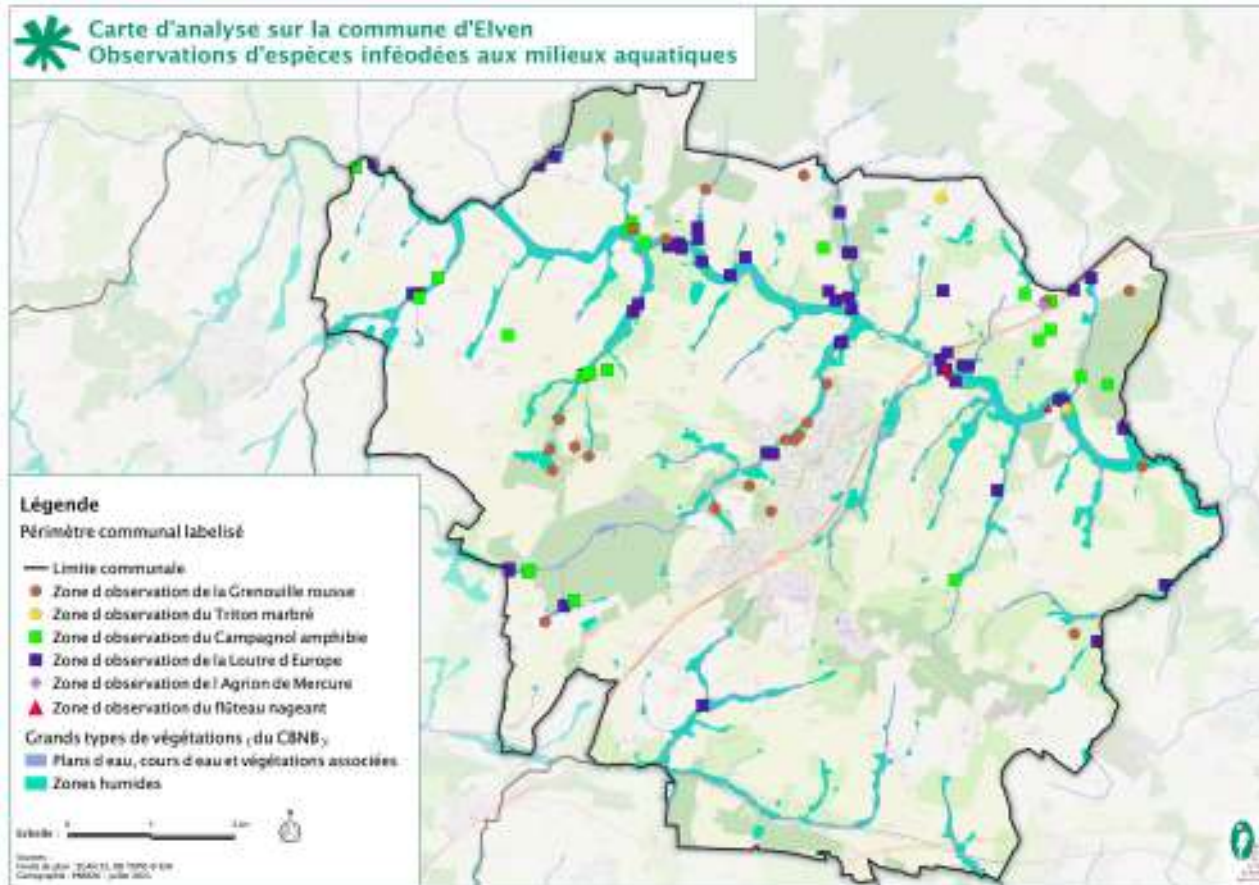
- *Actuellement, cet arboretum est peu connu et peu utilisé. Il est indispensable de valoriser cet arboretum qui est un outil intéressant pour la découverte des milieux forestiers et qui est situé sur un sentier de randonnées très fréquenté : fiche action 2.4*

Les sites à enjeux :

- **Forêt et château des Tours d'Elven (présence du Pic noir, Grand murin et de l'Escargot de Quimper) ;**
- **Bois du Helfaut (présence du Pic noir et Grand murin) ;**
- **Bois de Kerfily (présence du Pic noir) ;**
- **Lieu-dit de Lescatel (présence d'un Grand murin).**

5. Les habitats aquatiques

Pour identifier les enjeux de préservation liés aux habitats aquatiques, 5 espèces sont plus particulièrement regardées : l'Anguille, la Loutre d'Europé, Le Campagnol amphibie, Le Flûteau nageant, l'Agrion de Mercure et la Grenouille rousse.



Anguilles :

Régulièrement, les bassins morbihannais, dont celui de l'Arz, font l'objet de suivi des populations de poissons migrateurs comme l'Anguille, la Lamproie marine mais aussi le Saumon atlantique. Malgré son allure de serpent, l'Anguille est bien un poisson migrateur. En effet, elle voyage des rivières jusqu'à la mer des Sargasses ou elle pond. Les larves retraversent l'Atlantique pour regagner les côtes de l'Europe et remonter une rivière. Elles sont nocturnes et se nourrissent principalement de coquillages, crustacés, vers et poissons.

Menaces : les effectifs d'Anguilles sont en déclin au niveau européen au moins depuis les années 1960. Elle est même tristement classée en tant qu'espèce en danger critique d'extinction (UICN France). L'état général des populations d'anguilles en Bretagne est aussi mauvais, avec un nombre d'individus qui a tendance à régresser. De multiples pressions s'exercent sur ce poisson : pêches, construction de barrages, pollution, assèchement des marais et zones humides, introduction de parasites.



Annexe II de l'Amendement protocole Barcelone, Annexe V de la Convention OSPAR (Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est) ; Annexe II de la Convention de Bonn. Espèce déterminante dans l'inventaire ZNIEFF continental de Bretagne. Elle est en Danger Critique d'Extinction en Bretagne, en France, en Europe et dans le Monde (Liste UICN).

La Fédération Départementale de Pêche du Morbihan réalise des suivis de peuplement près du moulin de Helfaut à Elven. En 2016, 9 anguilles ont été observées sur la station, idem lors des suivis de 2019. Le nombre d'anguilles est peu élevé sur cette station car celle-ci est assez éloignée de la confluence avec le cours principal de l'Oust. Il n'y a pas de stations de suivi sur l'amont du ruisseau de Saint-Caradec.

Préconisation générale :

La commune peut se rapprocher du SMGBO (Syndicat mixte du Grand Bassin de l'Oust) ainsi que de la Fédération de Pêche du Morbihan qui mettent en place des actions en faveur de cette espèce dans le cadre du PLAGEPOMI (Plan de Gestion des Poissons Migrateurs). Par exemple, des travaux de restauration des cours d'eau pour la libre circulation des anguilles sont menés dans le cadre de ce plan de gestion .

- Réalisation de suivi piscicole sur la Vallée de l'Arz et ses affluents : fiche action 4.2
- Entretien des cours d'eau. : fiche action 4.3

Loutre d'Europe :

La Loutre d'Europe est essentiellement nocturne et passe la majeure partie de son activité dans l'eau tant pour se déplacer que pour la recherche de sa nourriture. Durant la journée et en fonction de la tranquillité des sites, elle se repose dans divers gîtes : ripisylves denses, éboulis, souches creuses, cariçaies, roselières...

Principalement piscivore, elle se nourrit de petits poissons sans spécialisation particulière sur les espèces et elle adapte son régime au peuplement piscicole des milieux qu'elle fréquente. Ce super-prédateur, en bout de chaîne alimentaire, complète son régime alimentaire par la consommation de batraciens, d'oiseaux aquatiques, de crustacés, de mollusques et de mammifères aquatiques.

Menaces : un grand nombre de cours d'eau ont été modifiés par l'homme entraînant bien souvent une diminution de la diversité d'habitats.

Avec une présence permanente sur la commune (plus de 80 contacts au cours de l'ABC), la Loutre d'Europe est une espèce protégée bien présente sur tous les cours d'eau de la commune.



Au niveau national, elle est protégée dans l'Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés en France et dans l'Article 1er de l'Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département. Au niveau international, elle fait partie des espèces réglementées dans l'Annexe II de la Convention de Berne, dans les Articles II et IV de la Directive Habitats-Faune-Flore (Directive 92/43/CEE) et dans l'Annexe A de la Convention CITES.

Préconisation générale :

Le Plan National d'actions en faveur de la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) de 2019 à 2028 proposent de nombreuses actions qui visent à la fois à mieux connaître l'espèce, à la protéger et à mettre en œuvre des actions d'animation de sensibilisation.

- Suivre les collisions routières, notamment sur la station de Kermaria sur la N166 : fiche action 1.2
- Travaux d'aménagement sur cette station pour laisser la Loutre circuler librement entre les deux petits affluents de l'Arz

Campagnol amphibie :

Parfaitement adapté à la vie aquatique, le Campagnol amphibie reste fortement inféodé aux étangs, aux rivières, aux ruisseaux et surtout aux prairies humides riches en joncs et en carex. Berge des cours d'eau lents, plans d'eau, marais, tourbières. Il affectionne les berges des eaux stagnantes et courantes, les étangs, les rivières...

De ce fait, les menaces principales qui pèsent sur le Campagnol amphibie sont liées à la dégradation de son habitat ou encore la concurrence avec des espèces introduites.

Les 30 contacts depuis 2008 jusqu'en 2020 confirment que le Campagnol amphibie vit et se déplace à Elven sur les affluents de l'Arz. Plusieurs observations mettent en évidence sa préférence sur quelques sites : à la station de Kerfuntel, au Pont du Grand Ny, à Kerléger, au Moulin du Helfaut et à Kerchoux.



L'espèce est protégée en France : Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres. C'est une espèce déterminante dans l'inventaire ZNIEFF continental de Bretagne. Elle est Quasi-Menacée dans cette région ainsi qu'en France (Liste Rouge).

Préconisation générale :

- Pour préserver l'espèce il est possible de maintenir une végétation herbacée sur les rives du cours d'eau et de créer des zones de berges intactes lors d'interventions d'entretien du cours d'eau (source : SFEPM) : fiche action 4.3

Préconisation sur la station de Kerchoux :

- Suivre les collisions routières, notamment sur la station de Kerchoux sur la N166 : fiche action 1.2
- Travaux d'aménagement sur cette station pour laisser le Campagnol amphibie circuler librement entre les deux petits affluents de l'Arz et passer par les mares de Kerchoux

Flûteau nageant :

On trouve le Flûteau nageant dans les plans d'eau de faible profondeur et les eaux calmes. Associé à différentes communautés végétales, il est présent dans des eaux caractéristiques chimiques variées. On le retrouve sur différents substrats et dans des conditions écologiques très variables il semble toutefois préférer un bon ensoleillement et une eau claire. En termes de qualité, on le rencontre dans des eaux oligo et mésotrophes. Il est capable de supporter des variations de niveau de l'eau et une exondation temporaire (source : fiche espèce, ONEMA et MHN).

Menaces : elles peuvent être directes avec la prédation par la faune ou la concurrence avec d'autres espèces végétales ; ou indirectes : comblement de mares, dégradation de la qualité de l'eau (pollution, eutrophisation), gestion artificielle inadaptée du niveau de l'eau.



Protégé au niveau National : Article 1 de l'Arrêté du 20 janvier 1982 ; International : Annexe I de la Convention de Berne et Annexes II et IV de la directive Habitats-Faune-Flore. C'est une espèce déterminante dans l'inventaire ZNIEFF continental de Bretagne. En Bretagne, en France et dans le monde elle est listée en préoccupation mineure.

Des inventaires réalisés lors de l'ABC ont permis de découvrir sa présence dans un herbier aquatique sur la station du Helfaut ainsi que dans l'Arz au Pont Guilmet.

Préconisation générale :

- En cas de fermeture du cours d'eau par les arbres, il est nécessaire de le rouvrir ponctuellement : fiche action 4.3
- Maintien des habitats (mégaphorbiaies et roselières) adjacents en l'état afin de limiter l'eutrophisation du cours d'eau : fiche action 4.3
- Ne pas enrichir ou traiter les parcelles agricoles adjacentes

Agrion de Mercure :

L'Agrion de Mercure est présent dans toute la France et généralement visible de mars à août. Il vit dans les eaux courantes ensoleillées de bonnes qualités. Comme tous les odonates, l'Agrion de mercure est hémimétabole : les larves aquatiques deviennent des imagos terrestres par leur métamorphose. Les imagos peuvent vivre dans des prairies ou mégaphorbiaies en bordure de cours d'eau. Très sédentaires, les Agrions de mercure ne s'éloignent généralement pas de leur site de reproduction.

Menaces : l'espèce est en nette régression, lié aux modifications faites sur leurs habitats : fragmentation des milieux qui isolent les populations : strates arbustives qui se développent où modifications physiques du cours d'eau (curage, busage etc) , assèchement des cours d'eau, pollutions (eutrophisation du milieu, pollutions chimiques...).



Protégé au titre de l'Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection dans l'article 3 ; ainsi qu'au niveau international : Annexe II de la Convention de Berne et l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore.

C'est à Kerchoux, qu'un individu a été observé, à environ 200 m du cours d'eau sur une prairie mésophile proche de la route départementale D766A. L'observation d'un individu dans cette prairie en 2007 indiquait sans doute la présence d'une population sur ce secteur mais aucune nouvelle découverte n'avait permis de le confirmer.

Préconisation générale :

- Un entretien adapté des cours d'eau : entretien des berges boisées et non-boisées : fiche action 4.3
- Mise en place de bandes enherbées en bord de cours d'eau pour limiter les les pollutions
- Protection de la mare au niveau de Kerchoux : fiche action 6.4
- Création de mares pour l'entomofaune et les batraciens

Grenouille rousse :

La Grenouille rousse est largement répandue dans la majeure partie de l'Europe. Cette grenouille peut atteindre jusqu'à 11cm de longueur. Généralement brune, sa teinte peut varier du brun clair au noir, en passant par le rouge ou le jaunâtre. Opportuniste, elle se plaît dans divers plans d'eaux stagnantes (mares, lacs, fossés, marais, pré inondé etc). Elle est aussi présente en forêt et peut parfois fréquenter les bassins urbains.

Menaces : Malgré son abondance, elle reste menacée par la destruction de son habitat, à la pollution des eaux (produits chimiques) et à la fragmentation du territoire qui limite la capacité de l'espèce à se déplacer.

Avec 24 contacts, dont une dizaine lors des inventaires de l'Atlas, la Grenouille est bien présente sur Elven. Elle fréquente préférentiellement les affluents de l'Arz dont le Kerbiler mais aussi ponctuellement quelques petites zones d'eaux stagnantes.



Article 1 de l'Arrêté du 5 juin 1985 relatif à la production des spécimens de grenouille rousse ; Article 4 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés en France ; Annexe III de la Convention de Bonn ; Annexe V de la Directive Faune-Flore-Habitat. Elle est Quasi-Menacée en Bretagne et classée en Préoccupation Mineure en France (Liste Rouge).

Préconisation générale :

- La protection des points d'eau stagnante dans les documents d'urbanisme est une piste de travail pour protéger cette espèce : fiche action 6.4

Quelques mares pourraient d'ores et déjà faire l'objet d'une protection : la mare de Logodec ; les mares le long du Kerbiler au nord de la Boissière et à l'ouest du bourg ; les trois mares en amont de la source d'un des petits affluent de l'Arz (station de Kerlo) ; la mare de Kerchoux.

Focus Vallée du Kerbiler

La Vallée du Kerbiller, propriété de la commune, a fait l'objet depuis plusieurs années, d'un aménagement destiné à accueillir le public et en faire un cheminement de liaison entre différents quartiers de la commune. Cette vallée encaissée où coule le cours d'eau du Kerbiler offre à la population un espace de 800 mètres de long pour « flâner » à deux pas du centre-ville. Elle ouvre également la possibilité de communiquer entre plusieurs parties de la ville avec un grand potentiel de connexions notamment par voies douces. Son aménagement était un véritable enjeu pour la ville, pour la valorisation du cadre de vie des habitants et l'intégration d'un site aux circuits de randonnée locaux. De plus, il offre une alternative à la circulation en voiture.



C'est ainsi qu'outre l'aménagement des sentiers, il a été développé des cheminements, un système de gestion par éco-pâturage (avec moutons, ânes, chèvres), un rucher, un verger d'espèces traditionnelles. Des osiers ont été plantés et récemment une exposition sur la biodiversité de la commune a été installée.

Préconisation générale :

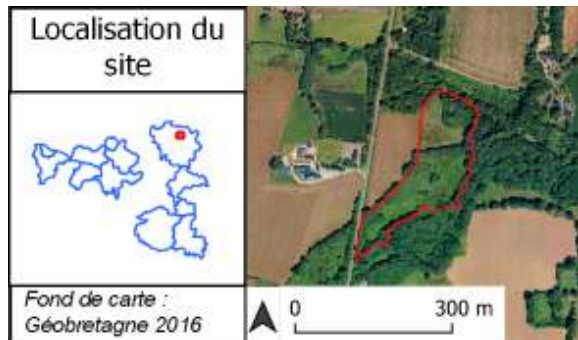
- *Poursuite de la gestion de ce site : fiche action 2.5*

Les sites à enjeux :

- **Mares de Logodec, du Kerbiler, de Kerlo et de Kerchoux (Présence de Grenouille rousse et anciennement de l'Agrion de Mercure) ;**
- **L'Arz et ses petits affluents de l'Arz (Loutre d'Europe et Campagnol amphibie), notamment à Pont Guilemet : cf. fiche site n°55 ;**
- **Station de Kerchoux-Kermaria au niveau de la N166 (Loutre d'Europe et Campagnol amphibie).**
- **Bas-marais acide de Pont-Billio (Potentielle des marais) : cf. fiche site n°47.**

Fiche site n°47 Bas-marais du Pont-Billio

Commune : Elven
 Surface : 2,9 ha
 Propriétaire : Privé
 Inventaire botanique : 15/07/2020
 Inventaire faunistique : Non réalisé
 Enjeu : 2 - Site à forts enjeux de conservation



	ENJEUX IDENTIFIES	Protégée	Rare et/ou Menacé	En régression	Etat de conservation
Habitat	Bas-marais acide	X	X	X	Bon
Flore	Potentille des marais		X		Très bon



Bas-marais à potentille des marais



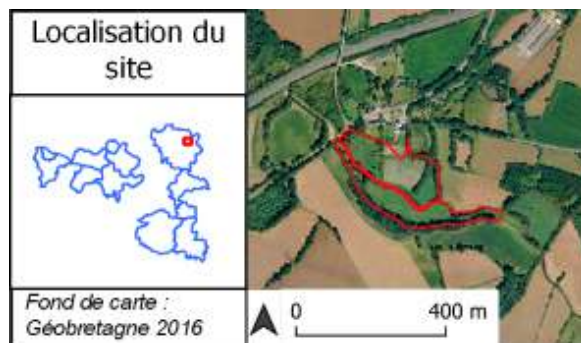
Potentille des marais
 Photo : O. Delzons

MENACES IDENTIFIES	Bas-marais
Disparition des pratiques agricoles	X
Eutrophisation du milieu	X

Préconisations de gestion	
Gestion du bas-marais	<ul style="list-style-type: none"> La végétation de bas-marais devrait rester assez stable dans le temps. Certains espaces de roselière, jonchaie et pelouse devront néanmoins être gérés régulièrement par une fauche automnale avec exportation. Ceci tout en maintenant une mosaïque d'habitat favorable aux corridors écologiques. Les modifications du système hydrique du secteur sont à proscrire

Fiche site n°55 Rivière du Pont Guilemet

Commune : Elven
 Surface : 4,9 ha
 Propriétaire : Privé
 Inventaire botanique : 15/07/2020
 Inventaire faunistique :
 Enjeu : 2 - Site à forts enjeux de conservation



	ENJEUX IDENTIFIES	Protégée	Rare et/ou Menacé	En régression	Etat de conservation
Habitat	Habitat aquatique	X	X	X	Bon
Flore	Fluteau nageant	X	X	X	Bon



Herbier à Nénuphar jaune



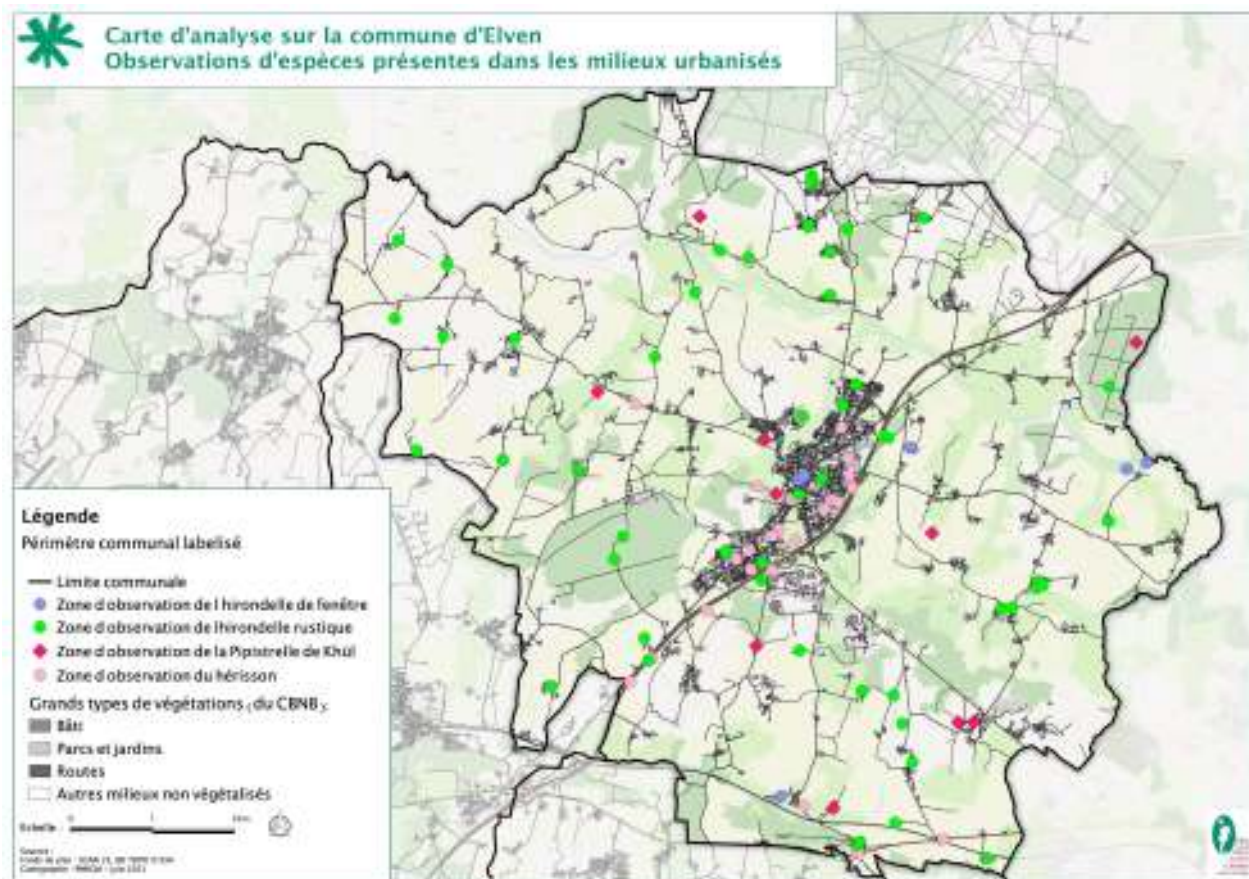
Fluteau nageant

MENACES IDENTIFIES	Habitat aquatique
Eutrophisation de l'eau	X
Fermeture par la ripisylve	X

Préconisations de gestion	
Gestion de la rivière	<ul style="list-style-type: none"> En cas de fermeture du cours d'eau par les arbres, il sera nécessaire de rouvrir ponctuellement Maintenir les habitats (mégaphorbiaie et roselière) adjacent en l'état afin de limiter l'eutrophisation du cours d'eau.

6. Les habitats urbains et jardins

Pour identifier les enjeux de préservation liés aux habitats urbains et jardins, 4 espèces sont plus particulièrement regardées : le Hérisson, L'Hirondelle rustique, l'Hirondelle des fenêtres et la Pipistrelle de Khul.



Hérisson :

Ce petit mammifère mesure 22 à 27 cm de long pour 10 à 15 cm de haut une fois adulte. Il est couvert d'environ 6 000 piquants. Il sait rester discret puisqu'on ne le rencontre qu'au crépuscule ou la nuit, quand il part chasser. Le menu du hérisson comporte une grande variété d'invertébrés terrestres : chenilles, lombrics, coléoptères, larves d'insectes divers, mille-pattes, perce-oreilles et même araignées. Le repas peut même être complété par des œufs ou de jeunes oisillons, des crapauds ou grenouilles, des petits mammifères comme les souris. Le hérisson ne se fatigue pas à courir après ses victimes, il se contente de celles qui passent à sa portée ! C'est un opportuniste. Le hérisson vit essentiellement autour de haies, talus et jardins. En hiver, il s'installe sous des tas de feuilles sèches où il rentrera en semi-hibernation.

Menaces : Elles sont majoritairement de causes anthropiques comme l'usage de pesticides, les collisions routières ainsi que de l'urbanisation qui font que les hérissons ont de moins en moins d'endroits où se réfugier.



Protégé au niveau national dans l'article 2 de la Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection. Protégé au niveau international dans l'Annexe III de la Convention de Berne Classé en préoccupation mineur dans l'UICN breton, français, européen et mondial.

Sur Elven, parmi les 49 observations d'Hérisson européen faites jusqu'en 2020, la majorité des données est concentrée autour du bourg et de quelques lieux-dits: le lieu-dit de la haie Belle Fontaine et de l'Hermitage, la rue de la Mare et la rue Verte. Ces espaces anthropisés comprenant des haies et jardins en ville sont à la fois source de nourriture diverse mais aussi source de danger important. En effet, aussi proche des habitations, le hérisson peut être dérangé voir même blessé par des travaux urbains ou par des collisions routières quand il se déplace.

Préconisation générale :

- proposer aux habitants/école la création d'abris pour hérissons dans les jardins privés/communales (secteur bourg) : fiche action 3.4
- Chez des particuliers volontaires et ayant un grillage non-accessible aux hérisson : proposer la création de passage (diamètre d'une dizaine de cm environ) : fiche action 3.4
- Le Hérisson est très présent dans le centre de la commune entre la N166 et la D766a : un suivi des collisions routières et des actions d'aménagements pourraient être mises en place : fiche action 1.2

Hirondelle rustique :

L'Hirondelle rustique est fortement inféodée aux installations humaines et fait résolument partie de chaque hameau. Et même si elle ne fait pas le printemps, son arrivée dans la dernière décade de mars annoncent au moins des jours meilleurs. En avril, les couples rejoignent leurs lieux de reproduction, qui sont très souvent repris d'une année sur l'autre. Tantôt l'ancien nid est rénové, tantôt à peu de distance, un nouvel édifice est réalisé. Sous une poutre d'étable ou de grange, dans un conduit de cheminée, une demi-coupe de boulettes de terre est judicieusement ajustée et garnie de brins de paille et plumes. 4 à 6 œufs blancs pointillés de rouille sont déposés à la fin du mois d'avril et couvés par la femelle durant une quinzaine de jours. A partir de la dernière décade du mois d'août et en septembre, les familles se rassemblent et migrent ensemble vers l'Afrique tropicale, certaines iront même jusqu'en Afrique du Sud.

Menaces : Les effectifs diminuent de façon alarmante au niveau national. En cause la destruction des nids sous les poutres et l'obstruction des accès à certains bâtiments ruraux et l'utilisation de pesticides.



En France : Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés de France et Annexe I de l'Arrêté du 6 janvier 2020 fixant la liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature. International : Annexe II de la Convention de Berne. Listée en Préoccupation Mineure en Bretagne.

Les hirondelles rustiques sont présentes sur l'ensemble territoire communal, sur des zones urbanisées comme le bourg mas aussi en bord de route et autour de surfaces dites ouvertes (prairies, cultures). Ce sont près de 70 observations qui ont été réalisées lors de cet ABC, ce qui permet d'affirmer que ces hirondelles sont des résidentes habituelles d'Elven pour la période de reproduction avant leur migration vers le Sud.

Préconisation générale :

- Au centre bourg, préservation et pose de gîtes à hirondelles sur le bâti communal : fiche action 3.3
- Chez les particuliers : possibilité d'installer des planches anti-fientes sous les nids pour éviter la destruction par les particuliers (au cas par cas) : fiche action 3.4
- Intégrer dans le PLU la prise en compte des murs abritant des nids d'hirondelles lors de travaux de rénovation à effectuer (secteur centre-bourg notamment) avec sensibilisation des entreprises du BTP et techniciens de la commune : fiche action 6.4.

Les sites à enjeux :

- Centre-bourg d'Elven (présence d'Hirondelles des fenêtres) ;
- Zone urbaine de Kercointe entre la D766a et la N166 (présence du Hérisson d'Europe et d'Hirondelles rustiques) ;
- Lieu-dit de Lescatel (présence de la Pipistrelle de Khul).

Hirondelles des fenêtres :

A la différence des Hirondelles rustiques, ce petit oiseau niche à l'extérieur des bâtiments, le plus souvent en colonie. Elle affectionne le haut d'un mur dans un lieu protégé de la pluie pour créer son nid.

L'hirondelle des fenêtres est présente dans le bourg d'Elven et niche sur le bâtiment de la Mairie.

Préconisation générale :

- *Au centre bourg, préservation et pose de gîtes à hirondelles sur le bâti communal : fiche action 3.3*
- *Chez les particuliers : possibilité d'installer des planches anti-fientes sous les nids pour éviter la destruction par les particuliers (au cas par cas) : fiche action 3.4*
- *Intégrer dans le PLU la prise en compte des murs abritant des nids d'hirondelles lors de travaux de rénovation à effectuer (secteur centre-bourg notamment) avec sensibilisation des entreprises du BTP et techniciens de la commune : fiche action 6.4*



Elle est protégée en France par l'Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Préoccupation Mineure en Europe et dans le Monde.

Pipistrelle de Kuhl :

La Pipistrelle de Kuhl est une toute petite chauve-souris trapue, aux oreilles courtes, à la face et aux membranes alaires brun sombre. Considérée comme l'une des chauve-souris les plus anthropophiles du continent, elle est présente aussi bien dans les petites agglomérations que dans les grandes villes. Elle hiverne dans tous types de bâtiment. Elle s'insinue dans les anfractuosités des murs, les disjointements autour des huisseries et montre une nette attirance pour les grands édifices comme les églises. Elle colonise parfois les caves et les fissures de falaise. En été, sur la quasi-totalité de son aire de répartition, la Pipistrelle de Kuhl choisit en priorité les bâtiments, quel que soit leur âge ou leur taille. Elle se glisse dans les charpentes des greniers, les chiens assis, derrière les bardages...

Menaces : elle peut être directement victime d'actes de malveillances, de dérangement ou de destruction de ses gîtes. La prédation par les chats domestiques en ville exerce aussi une pression sur la Pipistrelle de kuhl. Elles peuvent aussi subir des collisions routières..



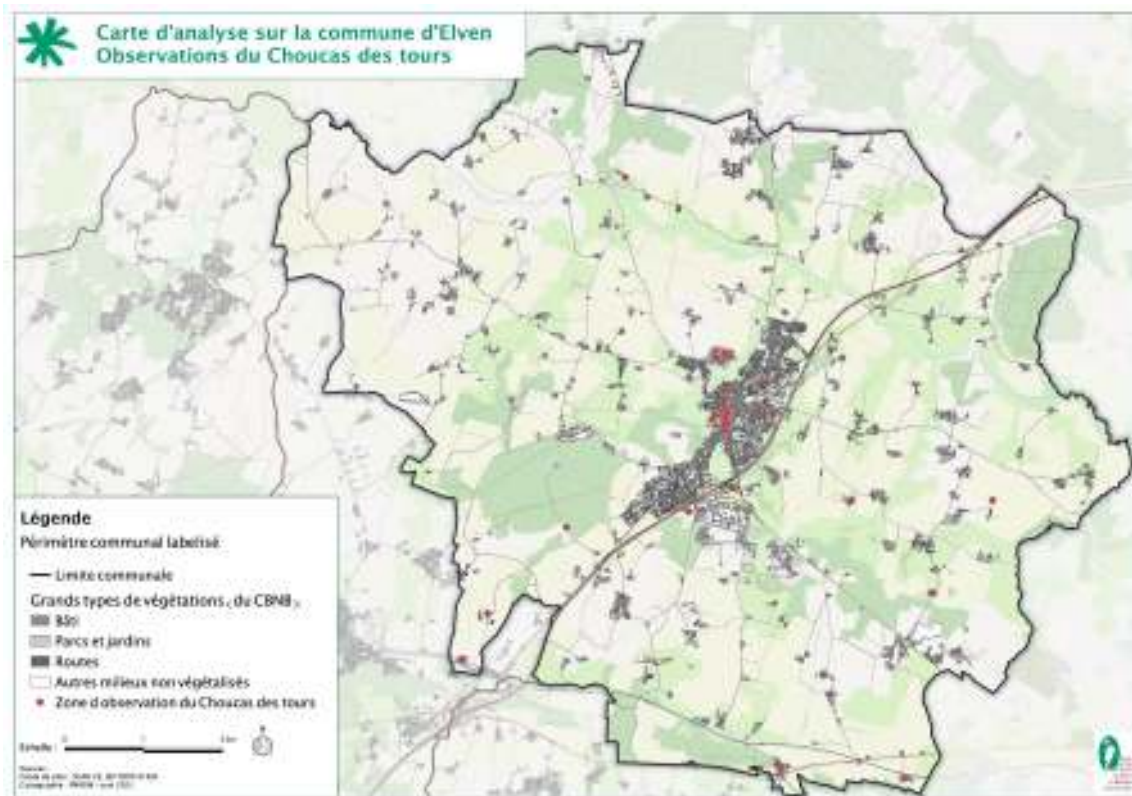
Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés en France. Annexes I & II de la Convention de Bonn. Annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore (Directive 92/43/CEE). De la Bretagne jusque dans le Monde, l'espèce est classée en Préoccupation Mineure.

Découverte en 2011 par l'association AMIKIRO et Bretagne Vivante, elle a été redécouverte lors de l'ABC sur différents sites, notamment à la Boissière et Lescatel. Leur présence en juillet semble indiquer qu'elles utilisent sans doute des gîtes à Elven pour leur reproduction (naissances les dix premiers jours de juin).

Préconisation générale :

- *Inventaires pour identifier les gîtes de reproduction et d'hibernation : fiche action 1.5*
- *Inscrire les bâtiments de leur gîte avéré dans le PLU, et si des travaux ont lieu sur ces bâtiments, aménager des espaces d'ouverture : fiche action 6.4*
- *Préserver la Trame Noire : fiche action 3.6*
- *Suivre les collisions routières. : fiche action 1.2*

Focus Choucas des tours



Les Choucas des tours sont de petits corvidés peu farouches et voraces, qui peuvent causer des dégâts s'ils sont nombreux sur une parcelle agricole. Ils sont opportunistes et peuvent coloniser les milieux urbains comme à Elven.

Des décisions d'autorisation sont prises chaque année par arrêté préfectoral pour déroger à l'interdiction de destruction et dérangements des Choucas. Ces actions ont pour objectif de protéger les récoltes de céréales.



L'espèce est essentiellement présente sur deux sites : dans le centre-ville autour de l'église Saint-Alban et à la station de l'Hermitage. Quelques individus sont présents au sud et à l'est de la commune dans proche des lieux-dits.

Les Choucas sont protégés au niveau national : Annexe I de l'Arrêté du 6 janvier 2020 fixant la liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature ; Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés en France ; Ils sont aussi inscrits dans l'Annexe II-2 de la Directive européenne Oiseaux. L'espèce est classée en Préoccupation Mineure en Bretagne (Liste Rouge).

Préconisation générale :

- Dans le cadre de la problématique des dégâts de choucas sur les cultures, la Préfecture s'est engagée à réaliser une expérimentation sur l'obturation des cheminées qui servent de lieu de nidification. Cette expérimentation porterait sur 3 couples de communes. Il est envisagé que l'une des communes retenues soit Elven : fiche action 6.2

7. Les carrières

Sur les quatre carrières d’Elven, seul un Grand Cormoran a été observé. Ces espaces ne sont pas riches en biodiversité et certains d’entre-eux sont encore exploités, ce qui limite l’espace disponible pour les espèces. L’effort de prospection n’a pas été très important sur ces sites, ce qui a limité la découverte d’espèces.

Préconisation générale :

- inventaires sur les sites et mise en place d’une gestion de la biodiversité dans les carrières. : fiche action 6.5

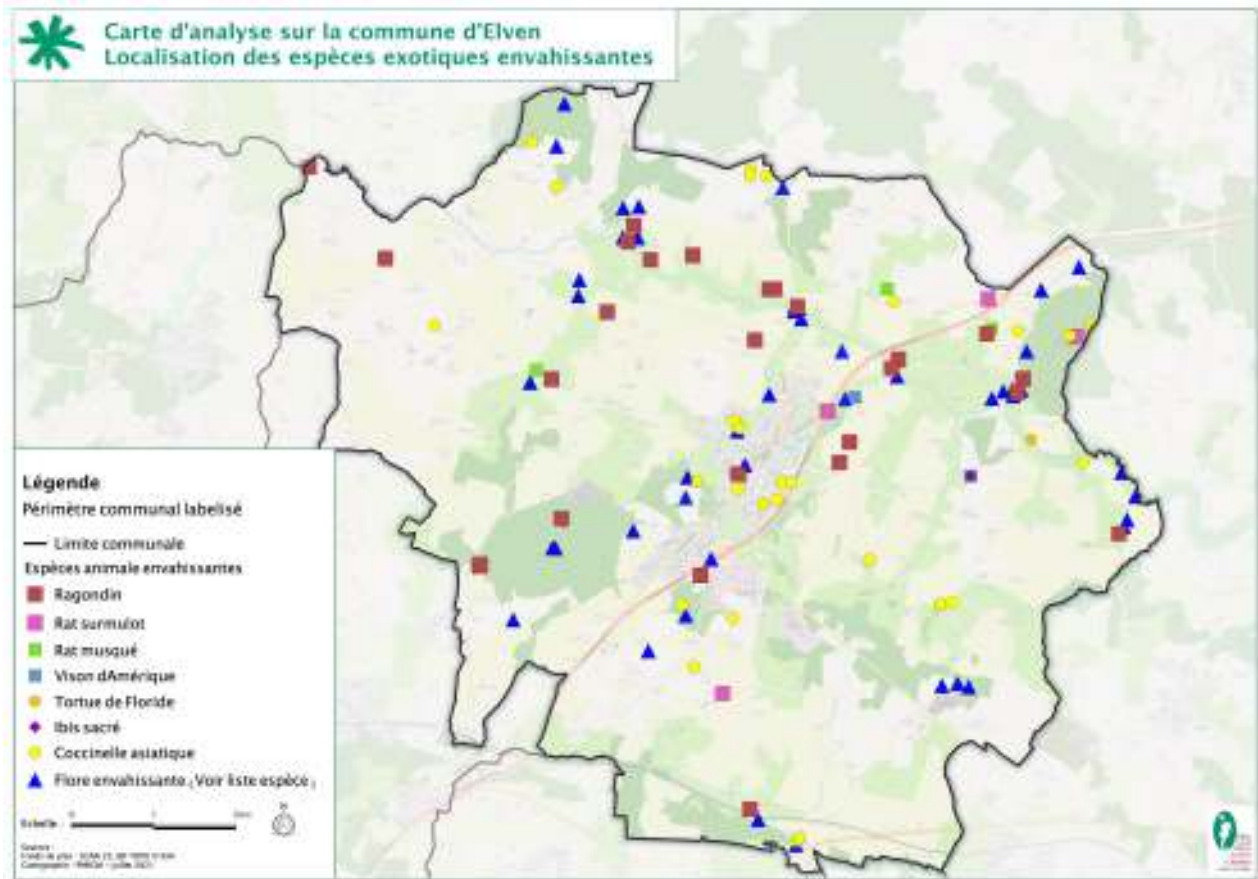
8. Les Espèces Exotiques Envahissantes

Une espèce exotique envahissante est une espèce exotique, dite aussi allochtone ou non indigène, dont l’introduction par l’homme, volontaire ou fortuite, sur un territoire menace les écosystèmes, les habitats naturels ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives. Le danger de ces espèces est qu’elles accaparent une part trop importante des ressources dont les espèces indigènes ont besoin pour survivre, ou qu’elles se nourrissent directement des espèces indigènes. Les espèces exotiques envahissantes sont aujourd’hui considérées comme l’une des principales menaces pour la biodiversité.

Liste des espèces exotiques envahissantes présentes sur la commune d’Elven.

Elven	Taxon	Catégorie invasive en Bretagne
Bident à fruits noirs <i>Bidens frondosa</i> L.	Flore	Invasive avérée
Griffe de sorcière <i>Carpobrotus edulis</i> (L.) N.E.Br.	Flore	Invasive avérée
Herbe de la Pampa <i>Cortaderia selloana</i> Schult. & Schult.f.	Flore	Invasive avérée
Balsamine de l’Himalaya <i>Impatiens glandulifera</i> Royle	Flore	Invasive avérée
Laurier-sauce <i>Laurus nobilis</i> L.	Flore	Invasive avérée
Lentille d’eau minuscule <i>Lemna minuta</i> Kunth	Flore	Invasive avérée
Laurier-cerise, Laurier-palme <i>Prunus laurocerasus</i> L.	Flore	Invasive avérée
Renouée du Japon <i>Reynoutria japonica</i> Houtt.	Flore	Invasive avérée
Renouée de Bohême <i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtk & Chrtková	Flore	Invasive avérée
Coccinelle asiatique <i>Harmonia axyridis</i> Pallas	Faune / Coléoptère	Invasive avérée
Ragondin <i>Myocastor coypus</i> Molina	Faune / Mammifère	Invasive avérée
Rat musqué <i>Ondatra zibethicus</i> L.	Faune / Mammifère	Invasive avérée
Rat surmulot <i>Rattus norvegicus</i> Berkenhout	Faune / Mammifère	Invasive avérée

Vison d'Amérique <i>Mustela vison</i> Schreber	Faune / Mammifère	Invasive avérée
Tortue de Floride <i>Trachemys scripta</i> Thunberg in Schoepff	Faune / Reptile	Invasive avérée
Frelon asiatique <i>Vespa velutina</i> Lepeletier	Faune / Hyménoptère	Invasive avérée
Ecrevisse américaine <i>Faxonius limosus</i> Rafinesque	Faune / Décapode	Invasive avérée
Erable sycomore <i>Acer pseudoplatanus</i> L.	Flore	invasive potentielle
Buddleja du père David, Arbre à papillon <i>Buddleja davidii</i> Franch.	Flore	invasive potentielle
Vigne-vierge commune <i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch	Flore	invasive potentielle
Symphorine à fruits blancs <i>symphoricarpos albus</i> (L.) S.F.Blake	Flore	invasive potentielle
Vergerette à fleurs nombreuses <i>Erigeron floribundus</i> (Kunth) Sch.Bip.	Flore	taxon à surveiller
Sénebière didyme, Corne-de-cerf à deux lobes <i>Lepidium didymum</i> L.	Flore	taxon à surveiller
Paquerette des murailles, Erigéron de Karvinsky <i>Erigeron karvinskianus</i> DC.	Flore	taxon à surveiller
Jonc grêle <i>Juncus tenuis</i> Willd.	Flore	taxon à surveiller
Millet des rizières, Panic à fleurs dichotomes <i>Panicum dichotomiflorum</i> Michx.	Flore	taxon à surveiller
Herbe de Dallis, Paspale dilaté <i>Paspalum dilatatum</i> Poir.	Flore	taxon à surveiller
Raisin d'Amérique <i>Phytolacca americana</i> L.	Flore	taxon à surveiller & espèce à enjeu sur la santé
Sporobole fertile <i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br.	Flore	taxon à surveiller
Symphorine à fruits blancs <i>Symphoricarpos albus</i> (L.) S.F.Blake	Flore	taxon à surveiller



Au moins 17 espèces exotiques envahissantes avérées ont été ressentées sur Elven, dont 9 espèces floristique et 8 espèces faunistiques. A cela, il faut y ajouter 4 espèces floristiques qualifiées par le Conservatoire Botanique National de Brest comes espèces invasives potentielles et 9 espèces qualifiées de taxons à surveiller. Parmi ces taxons, à noter que le Raisin d'Amérique fait l'objet d'une démarche spécifique en Bretagne en raison de son impact potentiel sur la santé humaine.

Un spécimen de la Tortue de Florine fut découvert récemment en 2019 sur les berges de l'Arz à l'est du bois du Hayo. Jusqu'en 1997, de nombreuses Tortues de Floride étaient vendus en animalerie depuis les Etats-Unis pour finir comme animal de compagnie dans les foyers français. Les relâchers et abandons dans la nature ont permis à l'espèce de prospérer. Leur présence déstabilise la faune locale car plus compétitive et plus grande. Trois autres contacts ont été émis 2001 et 2009. D'après le Code l'Environnement, toute libération de tortue dans la nature peut entraîner une amende allant jusqu'à 150 000 € et 2 ans d'emprisonnements.

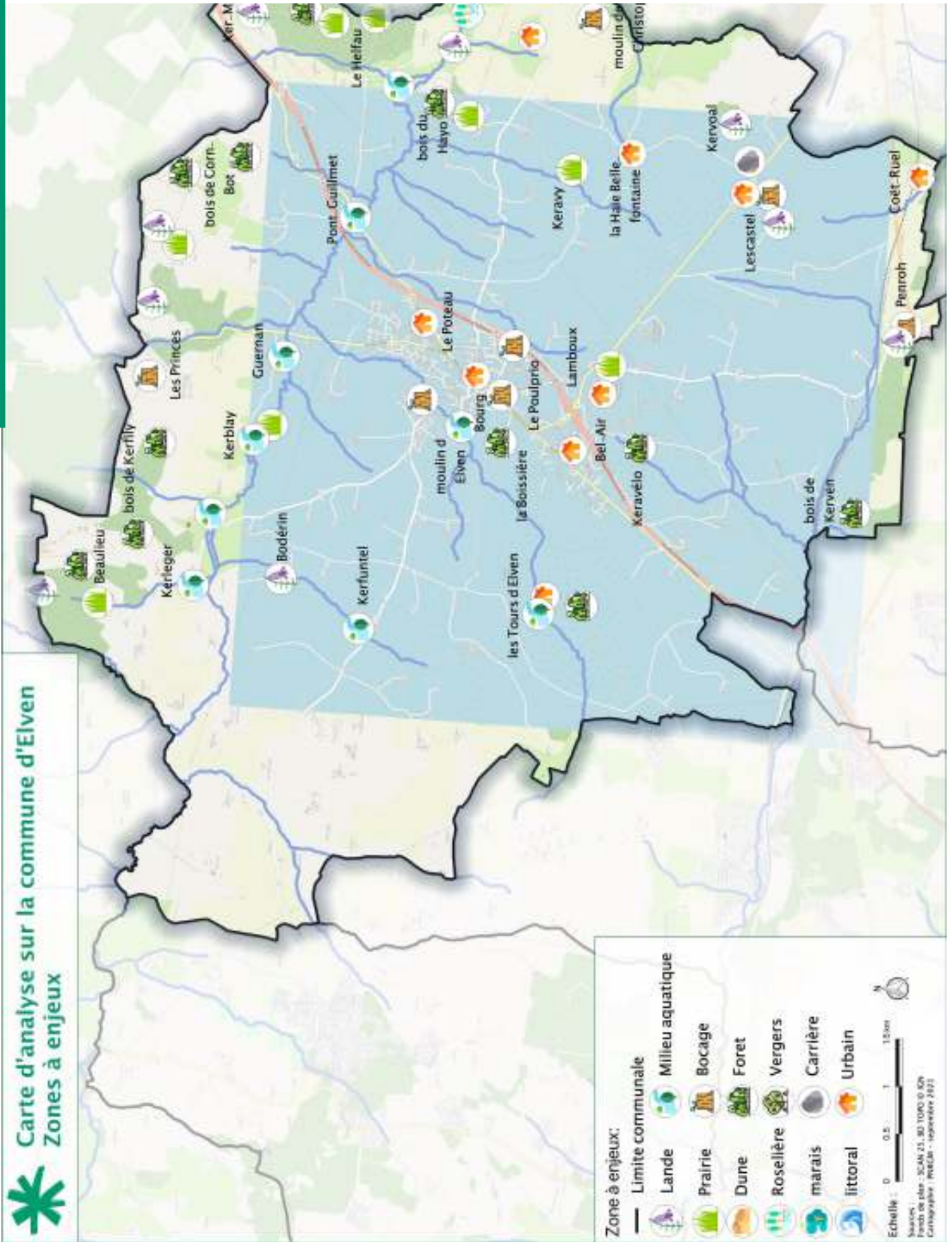


La Renouée du Japon, une échappée des parcs et jardins, s'acclimate extrêmement bien en milieu naturel. On la retrouve fréquemment en bord de chemin ou de cours d'eau. A Elven, le CBNB a observé deux fois cette plante au moulin du Helfaut. Elle fait partie des espèces les plus envahissantes en France et il est très difficile de s'en débarrasser.

En ce qui concerne le frelon asiatique, l'espèce progresse de manière exponentielle comme sur le reste du territoire breton. L'insecte est considéré comme une menace pour l'abeille domestique, en plus du danger potentiel qu'il représente pour l'homme. Il existe un référent pour la Commune et cette dernière vient de décider d'assurer le financement des opérations chez les particuliers (en remplacement de GMVA). La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles du Morbihan assure une coordination départementale des actions.

Préconisation générale :

- Poursuivre et amplifier les actions de luttes ciblées sur certaines espèces : fiche action 6.1





Atlas de la Biodiversité
Communale
Elven

05

**LE PLAN D' ACTIONS
POUR LA
BIODIVERSITE**

1. Amélioration de la connaissance

Détail des fiches actions

- 1.1. Poursuivre l'observatoire participatif pour l'inventaire de la faune et de la flore de la commune
- 1.2. Suivre les collisions routières
- 1.3. Réaliser un herbier communal
- 1.4. Respecter la biodiversité dans l'élaboration du nouvel aménagement foncier, et plus particulièrement en ce qui concerne les haies et le bocage, les landes et les zones humides

1.1. Poursuivre l'observatoire participatif pour l'inventaire de la faune et de la flore de la commune

Priorité



Indicateurs

Nombre de participants
 Nombre d'observateurs
 Nombre d'observations
 % d'observations valides

Calendrier

Espèces : En cours depuis 2019
 Habitats : 2022 et 2023

Le principe d'un observatoire participatif de la biodiversité est de recueillir des données d'observations de citoyens afin d'évaluer les besoins et de mettre en œuvre une politique en faveur de l'environnement, adaptée aux problématiques locales. Milieux naturels, espaces agricoles et forestiers, espaces verts urbains, jardins privés : il existe de nombreux types d'habitats. Chaque citoyen est en mesure d'observer ce qu'il a sous les yeux et de transmettre ces précieuses informations.

L'observatoire permet, en plus d'être utile à la collectivité en comblant les lacunes relatives à certaines espèces pouvant présenter un enjeu, de sensibiliser la population en la rendant actrice de sa biodiversité. Il permet aux habitants de s'investir pour son territoire dans la connaissance et la préservation de la biodiversité.

Aujourd'hui un réseau de plus de 80 observateurs collecte des données (plus de 2 000 à ce jour), qui sont synthétisées et transmises aux banques de données nationales (INPN/MNHN), régionales (CBNB, faune Bretagne) et locales (PNR GM)

Il faut noter que des inventaires participatifs de certains milieux (Chênes têtards, landes, mares, vergers, ...) sont menés par le PNR GM ou les prairies anciennes (Chambre d'agriculture)

Porteur de projet

Commune

Partenaires

PNR GM, Université Bretagne sud, ONF, GMVA, OFB, ONF, Lycée agricole de Kerplouz, Etablissements scolaires elvinois, Centre de loisirs, ...
 Associations : Eco-Nature Elven, Patrimoine Elven Lanvaux, Focale Elvinoise, Cyclo-tourisme, L'APPMA du Pays vannetais, Bretagne vivante, GMB, GRECIA.

Mise en œuvre

- Chaque année des espèces prioritaires seront sélectionnées et étudiées dans le cadre « des observateurs de la biodiversité » (par exemple : hirondelles, choucas, hérissons, écureuils, batraciens, mollusques, orchidées, ...)
- Les observations sont envoyées à « biodiversite@elven.fr » et un coordinateur en fait la synthèse et soumet les résultats à des experts pour validation.
- Des fiches facilitant l'identification de groupes d'espèces présents sur la commune seront préparées (fougères, orchidées, escargots, limaces, punaises, ...)
- Ces données sont communiquées à l'inventaire national du Patrimoine naturel (INPN) et à la banque de données régionale.
- Il pourrait être étudié la possibilité de réaliser un montage vidéo qui valoriserait les observations (diffusion sur Internet et mise à disposition de copies pour des enseignants et animateurs ; réunions diverses pour présenter le programme ou projection sur des stands).
- Des prix seront remis aux participants pour récompenser et encourager les meilleurs fournisseurs de données.
- - Réalisation d'un calendrier avec les espèces nouvelles découvertes l'année précédente (rechercher des sponsors)

1.2. Suivre les collisions routières

Priorité



Lors de leurs déplacements, les personnels communaux, particulièrement ceux des services techniques et la police municipale, ont l'occasion de faire des observations sur les animaux percutés par les véhicules routiers (mammifères, oiseaux, reptiles essentiellement) Les cadavres sont soit laissés sur place soit transportés à un établissement d'équarrissage.

Ces observations permettent de

- Contribuer à une meilleure connaissance de la faune par l'identification, la date et le lieu
- Permettre de détecter des situations préoccupantes soit du fait des espèces concernées soit la détection de site à haute fréquence de collisions et donc offrir la possibilité de prendre des mesures appropriées

Par ailleurs, des citoyens peuvent apporter aux vétérinaires des animaux sauvages qu'ils ont trouvés blessés notamment à cause de collision avec des véhicules. C'est un supplément d'information utile.

Indicateurs

Nombre d'agents impliqués
Nombre d'observations
Nombre d'espèces concernées

Calendrier

Formation des agents fin 2021
et mise en route 2022

Porteur de projet

Commune

Partenaires potentiels

Gendarmerie nationale, réseau des observateurs, vétérinaires, DIR Ouest (service des routes), PNR GM

Mise en œuvre

- Recenser les collisions
 - Les agents communaux, lors de leurs déplacements sur la commune noteront les cadavres observés et transmettront ces observations (avec espèces et/ou photos), soit au cas par cas soit par récapitulatif mensuel
 - Des contacts seront établis avec la DDTM pour la RN 165
 - Le réseau des observateurs pourra également contribuer pour apporter des données complémentaires
 - Les vétérinaires seront sensibilisés au signalement d'animaux sauvages qui leur sont apportés blessés.
- Compiler et synthétiser les données
- Localiser les principales zones de collision
- Préconiser les mesures appropriées sur les zones identifiées
- Participer à l'opération «Biodiversité, lever le pied du PNR GM

1.3. Réaliser un Herbier communal

L'herbier est une collection de spécimens végétaux séchés témoignant de l'existence d'une espèce à un stade de sa vie, en divers endroits et à un moment précis de l'histoire humaine. Il constitue alors un patrimoine scientifique et culturel.

Il s'agit de développer une dynamique collective qui rassemblerait les habitants de la commune d'Elven et aussi un moyen d'approfondir la connaissance de la flore de la commune.

L'Herbier communal participatif d'Elven a trois objectifs :

- Mettre en place un outil de découverte et de connaissance de la nature dans un but de conservation de la biodiversité de la Commune d'Elven;

Il permettra d'organiser des activités pédagogiques et de loisirs autour des plantes présentes sur la commune. La réalisation d'un herbier communal permettra aux habitants d'Elven de mieux connaître leur la flore qui les entoure permettra à l'ensemble des habitants de mieux appréhender celle-ci, de la protéger, au regard d'améliorer, préserver, maintenir l'état de santé d'une biodiversité présente sur la commune.

- Être un outil scientifique au service de la conservation et la gestion écologique du territoire de la commune

Les informations seront insérées dans les banques de données sur les espèces et seront utilisables par tous pour la conception d'ouvrage ou l'autorisation d'activités susceptibles d'avoir un impact sur les équilibres écologiques

- Conservatoire du patrimoine naturel (y compris sur les aspects ressources génétiques) au bénéfice des générations futures

Des objectifs complémentaires seront pris en considération.

- Créer du lien social dans la ville à travers une thématique commune aux habitants.
- Contribuer aux inventaires régionaux, nationaux et mondiaux de la diversité végétale

Cet herbier sera public et, dans des conditions à définir, consultable par tous les habitants d'Elven et les organismes publics.

Priorité



Indicateurs

Nombre de collecteurs de plantes

Nombre de planches

Nombre d'espèces

Calendrier

Elaboration fin 2021 et mise en œuvre avril 2022

Porteur de projet

Commune

Partenaires potentiels

Le Conservatoire national botanique de Brest, l'association Bretagne vivante (groupe botanique de l'Antenne de Vannes-Auray), la Médiathèque d'Elven

D'autres partenaires seront également sollicités, notamment l'Université de Bretagne sud, l'Office Français de la Biodiversité, l'Agence Bretonne de la biodiversité, Chambre régionale d'agriculture, le Lycée agricole de Kerplouz (Auray), les établissements scolaires (Primaires et secondaires), SMGBO - Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust, Agence de l'eau Loire Bretagne, Région Bretagne, Services départementaux de l'Etat, Conseil départemental du Morbihan, Agglomération GMVA, ... L'association « Focale Elvinoise » (pour les documents photographiques)

Mise en œuvre

Il est prévu de finaliser le projet pour la fin de 2021 puis rechercher des financements, ce qui devraient permettre un démarrage du projet mi-2022 et le début des activités en 2023.

1.4. Respecter la biodiversité dans l'élaboration du nouvel aménagement foncier, particulièrement en ce qui concerne les haies et le bocage, les landes et les zones humides

Priorité



La commune a entamé une opération d'aménagement foncier qui arrive au stade de l'enquête publique sur le projet de nouveau parcellaire (début 2022). Bien qu'il ne s'agisse que d'un regroupement ou réorganisation du plan cadastral, celui-ci peut avoir des incidences sur la biodiversité en raison des travaux connexes et des mesures compensatoires.

Le projet comportera une étude d'impact sur l'environnement ;

Ce projet ne doit pas présenter de conséquences néfastes à la biodiversité et ce peut-être une occasion de restauration de milieux propices à la faune et à la flore.

Les points les plus cruciaux concernent les haies, le bocage et les zones humides

Indicateurs

Longueurs de haies arasées
 Longueurs de haies plantées
 Surface des espaces en bon état de conservation (et % de la commune)
 Surface de milieu naturel (y inclus zones humides) créés ou restaurés

Calendrier

2022



Porteur de projet

Commune

Partenaires potentiels

Commission communale d'aménagement foncier, Cabinet de géomètre mandaté par le CD 56, DDTM, Chambre d'agriculture

Mise en œuvre

Suivi du projet avec l'évaluation des propositions de travaux et contributions écrites lors de l'enquête publique

2. Sensibilisation, pédagogie et formation

Détail des fiches actions

- 2.1. Poursuivre la sensibilisation et l'information du grand public
- 2.2. Développer la place de la biodiversité dans les évènements communaux
- 2.3. Former les agents communaux sur la biodiversité
- 2.4. Promouvoir l'Arboretum du bois du Hayo
- 2.5. Valoriser la vallée du Kerbiler
- 2.6. Etudier un projet de CPIE



2.1. Poursuivre la sensibilisation et l'information du grand public

La sensibilisation, l'information et l'éducation est une condition essentielle pour que le public soit motivé et concerné par la biodiversité. Ces actions permettent de proposer des temps de pédagogie et d'échanges en direct avec les convaincus et les curieux, des publics ciblés, et de présenter l'importance de la biodiversité aux acteurs du territoire. Le format des activités doit s'adapter aux différents publics.



Priorité



Indicateurs

Nombre d'interventions et d'animations

Nombre de questions posées

Nombre de participants

Nombre d'aires terrestres éducatives

Nombre de zones mellifères créées

Calendrier

Tous les ans

Porteur de projet

Commune

Partenaires potentiels

Etablissements scolaires, services jeunesse et loisirs de la commune, CMJ, PNRGM, Eco-nature Elven, Bretagne vivante, Ligue pour la Protection des oiseaux, GMB, GRECIA, animateurs nature, associations naturalistes. Une priorité sera donnée à des groupes significativement concernés par la biodiversité (Agriculteurs, forestiers, entreprises de travaux publics et promoteurs).

Mise en œuvre

- Identification de référents pédagogiques et mise à dispositions des enseignants ou animateurs, d'outils appropriés
- Organisations de conférences tout public ou spécifiques, notamment lors d'actions menées par la commune.
- Animations adaptées aux scolaires et les centres de loisirs (mallettes, jeux, ...)
- Mise en place de sorties de nature-découvertes vers sites spécifiques ou des groupes d'espèces
- Expositions temporaires ou permanentes dans la ville,
- Fêtes de l'arbre
- Animations tout public (Jeux, BD, concours,
- Panneaux d'information
- Articles dans le Bulletin municipal et la « feuille infos » et sur le site internet de la commune et les réseaux sociaux
- Utilisation du panneau lumineux de la commune pour afficher régulièrement, un dessin de « l'animal du moment »
- Créations d'aires terrestres éducatives (sur le modèle des aires marines éducatives actuellement en développement)
- Créations de zones consacrées aux plantes mellifères
- Utilisation des outils numériques de communication (Instagram, Facebook, ...)
- Organisation de « défis » ou « Rallye nature »

2.2. Développer la place de la biodiversité dans les évènements communaux

Priorité

Il s'agit de saisir toutes les occasions pour présenter la biodiversité et son rôle essentiel pour la survie de l'homme.

Il s'agit d'utiliser toutes les opportunités offertes par les évènements communaux qu'ils soient organisés par la Commune ou des associations.

Indicateurs

Nombre de manifestations communales ayant intégré des aspects biodiversité

Nombre de participants à ces évènements

Calendrier

Tous les ans



Porteur de projet

Commune et GMVA

Partenaires potentiels

Toutes les associations organisant ou participant à des évènements locaux

Mise en œuvre

Ces évènements peuvent être très variés : il s'agit, par exemple, des Estivales, les pardons, forum des associations, évènements liés à la station verte (écotourisme, fête du terroir), les mystères du Golfe, ...

2.3. Former les agents communaux sur la biodiversité

Priorité



Les collectivités sont à la fois des propriétaires et gestionnaires d'espaces, ainsi que des relais d'informations auprès des citoyens. En tant que gestionnaires elles ont un rôle à jouer sur la préservation de la biodiversité. Elles sont sollicitées régulièrement par les citoyens sur de nombreuses questions allant de l'abattage d'arbres à des demandes de plus de naturalité. Elles sont aussi soumises à la critique de leurs choix de gestion, et notamment celui de la non-gestion. Les interlocuteurs des citoyens peuvent être les élus mais surtout les agents sur le terrain ou en mairie.

Par ailleurs, les agents doivent être en mesure d'évaluer les impacts de leurs activités sur la biodiversité et de prendre des mesures correctives

Indicateurs

Nombre de personnes formées

Nombre de journées x
hommes de formation suivies

Nombre de thèmes de
formation

Calendrier

2022



Porteur de projet

Commune (DGS)

Partenaires potentiels

Bretagne vivante, CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), les syndicats de bassins versants (GBO, ETPV)

Mise en œuvre

- Elaborer (en liaison avec les ressources humaines) un programme de formation sur les questions relatives à la biodiversité en prenant en compte des priorités définies avec le Conseil municipal.
- Mettre en place des cycles de formations qui soit à la fois technique pour une mise en oeuvre de nouvelles pratiques, mais aussi théorique afin que les différents interlocuteurs parlent le même langage et délivrent un discours cohérent. Des thèmes spécifiques pourront être pris en compte : *Elagage des arbres de bords de route et en ville (date et modalités), pesticides, ravalement, déneigement, gestion des arbres, choix des essences et plantes, espèces exotiques envahissantes, animations nature, ...*

2.4. Promouvoir l'arboretum du Hayo

Priorité



Le Bois du Hayo, propriété de GMVA, comporte un arboretum, actuellement peu connu et peu utilisé

Il est indispensable de valoriser cet arboretum qui est un outil intéressant pour la découverte des milieux forestiers et qui est situé sur un sentier de randonnées très fréquenté

Indicateurs

Nombre de brochures diffusées ou téléchargées

Fréquentation du bois par les promeneurs

Nombre de participants aux animations et sorties

Calendrier

Suivi tous les deux ans



Porteur de projet

Brochure : Commune ; Signalétique et entretien : GMVA

Partenaires potentiels

Office National des Forêts, Lycée agricole du Nivot

Mise en œuvre

- Diffusion de la brochure sur l'arboretum et le bois environnant. Cette brochure est accessible sur le site internet et sera complétée par des fiches sur toutes les espèces présentes
- Organisation de sorties et animations sur le site
- Mise en place d'une signalétique d'accès et d'information des arbres présents
- Etiqueter quelques arbres de la forêt à proximité de l'arboretum
- Améliorer l'entretien de l'arboretum
- Suivi pluri annuel des arbres plantés afin d'évaluer l'impact des changements climatiques (Lycée agricole du Nivot)

2.5. Valoriser la Vallée du Kerbillier

Priorité



La Vallée du Kerbillier, propriété de la commune, a fait l'objet depuis plusieurs années, d'un aménagement destiné à accueillir le public et en faire un cheminement de liaison entre différents quartiers de la commune.

C'est ainsi qu'outre l'aménagement des sentiers, il a été développé des cheminements en dur, un système de gestion par éco-pâturage (avec moutons, ânes, chèvres), un rucher, un verger d'espèces traditionnelles. Des osiers ont été plantés et récemment une exposition sur la biodiversité de la commune a été installée.

Indicateurs

Nombre de visiteurs
 Nombre d'animations
 Nombre de participants à ces animations

Calendrier

En cours, sur 3 ans



Porteur de projet

Commune

Partenaires potentiels

Eco-nature, Maison familiale rurale de Questembert, GBO, APPMA, Lycée agricole de Kerplouz, Centre de loisirs sans hébergement d'Elven, Focale elvinoise

Mise en œuvre

- Réalisation d'une brochure présentant le site et les ressources naturelles présentes
- Renouvellement/ rotation des Panneaux d'information sur la biodiversité de la Commune
- Plantations d'arbres (GBO)
- Développement d'activités sur le travail de l'osier (transfert de savoir)
- Signalisation des espèces végétales
- Utilisation pédagogique du « sentier senteurs et saveurs »
- Aménagement de la mare du « théâtre de plein air » pour permettre l'initiation à la nature et l'observation de la vie aquatique
- Chantiers d'entretien et de nettoyage de la rivière
- Interventions pour limiter l'expansion des espèces exotiques envahissantes (laurier palme, euphorbe de l'Himalaya, ..)
- Cabane ou équipements d'observation des oiseaux
- Aménagements piscicoles pour favoriser le rôle de zones de reproduction des poissons (y compris zones de tranquillité)

2.6. Etudier un projet de CPIE

Priorité

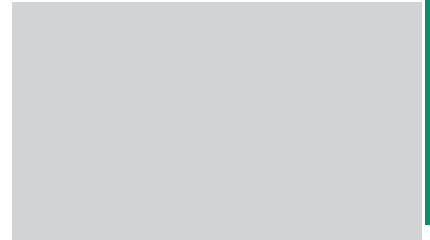


Réaliser une étude pour implanter un projet d'un Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement (CPIE) à Elven, permettrait de mieux communiquer auprès des citoyens de la commune mais aussi vers l'extérieur sur les ambitions sérieuses de la ville d'agir de manière favorable envers l'environnement.

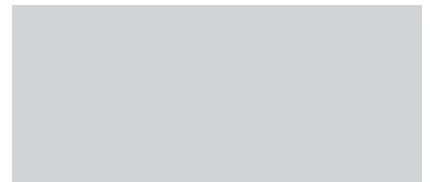
Un CPIE a pour objectif de coopérer et d'agir au quotidien avec les habitants et l'ensemble des acteurs du territoire pour un monde plus écologique et solidaire. Il existe, en France un réseau d'environ 80 CPIE qui se coordonnent et échangent leurs expériences.



Indicateurs



Calendrier



Porteur de projet

Commune, GMVA, Association Eco-Nature Elven Territoire de Lanvaux

Partenaires potentiels

CPIE du Pays de Redon et CPIE de Brocéliande, PNR golfe du Morbihan

Mise en œuvre

- Création d'un groupe de travail destiné à bâtir le projet
- Elaborer un projet remplissant les 5 critères préalables à toute démarche de labellisation (se reporter au document de présentation « Label CPIE, mode d'emploi » du site <https://www.cpie.fr/uncpie/actu/177084/Le-reseau-CPIE>)
- Faire évoluer les statuts de l'association Eco-Nature Elven
- Déposer une demande de labellisation à l'UNCPIE

3. Nature en ville et Principe ERC (Eviter, Réduire, Compenser)

Détail des fiches actions

- 3.1. Mettre en place une politique communale de l'arbre en ville
- 3.2. Promouvoir les jardins familiaux
- 3.3. Installation d'équipements destinés à la faune sauvage sur le bâti communal
- 3.4. Encourager les habitants à accueillir la biodiversité chez eux
- 3.5. Poursuivre la gestion différenciée des espaces publics
- 3.6. Préserver la trame noire
- 3.7. Mettre en œuvre le principe ERC (éviter, Réduire, compenser)



3.1. Mettre en place une politique communale de l'arbre en ville

En ville, l'arbre est souvent le premier lien avec la nature. Il structure le paysage, adoucit l'omniprésence du bitume, améliore la qualité de vie des habitants et participe à la biodiversité.

L'arbre répond à des fonctions écosystémiques, c'est un puit de carbone.

Pendant sa croissance, il contribue à la séquestration et à la fixation du CO₂, principal gaz à effet de serre. De plus, la densité de végétation joue un rôle dans la captation des particules fines et peut aussi faire office de barrière sonore et visuelle efficace. Enfin, le phénomène d'évapotranspiration aide au rafraîchissement de l'air ambiant et, par conséquent, entraîne une baisse locale de l'effet d'îlot de chaleur urbain.

Il peut être planté de différentes façons, groupé ou en alignement, qui contribuera à améliorer la connectivité écologique en ville et à relier les différents noyaux de biodiversité entre eux (espaces naturels, parcs et jardins)

La diversité des essences d'arbre, en favorisant les plus autochtones et les plus attractives pour la faune (produisant graines, baies, pollen, etc...) joue un rôle important en termes de ressources alimentaires, de nidification pour se reproduire, d'un abri pour se protéger des prédateurs ou des intempéries.

Il est nécessaire que la Commune soit exemplaire aussi dans le choix des espèces plantées (en privilégiant les essences locales), que pour la gestion des arbres (abattage, suivi sanitaire, dates et modes d'élagage).

L'abattage d'un arbre ancien ne doit intervenir qu'exceptionnellement en raison de son état sanitaire ou s'il présente un risque sérieux de sécurité.

Enfin, il faudra veiller à la qualité de l'environnement des arbres, notamment prévoir un espace suffisant pour qu'il se développe harmonieusement

Priorité



Indicateurs

Nombre d'arbres plantés

Nombre d'infractions constatées à la réglementation sur l'abattage des arbres

Calendrier

Sur 5 ans

Porteur de projet

Commune

Partenaires potentiels

CMJ, Centre de loisirs, GBO, CRPF, Pépiniéristes, associations naturalistes, Clim'Actions,

Mise en œuvre

Une réflexion «l'arbre en ville et ses abords...» sera conduite au cours 2022 :

- Un cahier des charges sera élaboré, définissant les principes et le choix des essences en fonction des localisations: rues, parcs, zone d'écopâturage, cheminements doux,...
- Sensibiliser les élus sur le rôle majeur de présence d'arbres en ville (Services écosystémiques)
- Réaliser des études pour chaque site de plantation souhaitée (historique des lieux, écologie, pédologie, approche paysagère sociale)
- Former les agents communaux à l'importance d'un projet de plantation (choix des essences, gestion, entretien, suivi...)
- Mettre en valeur les arbres classés remarquables appartenant uniquement au domaine public (cimetière)
- Prise en charge par des groupes de citoyens de certains arbres ou groupe d'arbres
- Diffusion de conseils aux habitants sur la plantation et la gestion des arbres
- Actions de la police municipale pour le respect de la réglementation sur la coupe des arbres (notamment le PLU)
- Définition et mise en œuvre d'un programme de plantations dans la ville par le Conseil municipal (qui devra prendre en considération la participation des habitants)
- Mises à disposition de plants à des habitants.
- Développer une signalétique des arbres

3.2. Promouvoir les jardins familiaux

Depuis 2008, des jardins familiaux ont ouvert leurs portes sur la commune d'Elven. Plus d'une vingtaine de parcelles sont proposées aux habitants.

Au-delà de l'aspect jardinage, ces espaces sont propices à la détente et aux rencontres. En effet, des personnes de quartiers plus ou moins proches s'y retrouvent, venant seuls ou en famille, et partagent des moments agréables en même temps que conseils pratiques sur la production des légumes, fruits et fleurs.

En 2013, 16 jardiniers étaient locataires d'une parcelle. Ceux-ci se sont engagés à les cultiver dans le respect de l'environnement, sans utilisation de produits chimiques et en économisant l'eau.



Priorité



Indicateurs

Surface occupée par les jardins familiaux

Nombre de familles utilisant un jardin familial

Nombre de formations organisées

Nombre de participants à ces formations

Calendrier

Sur 5 ans

Porteur de projet

Commune (CCAS), Association des jardins familiaux

Partenaires potentiels

Groupe fleurissement embellissement de la Commune, Eureden

Mise en œuvre

- Organiser des portes ouvertes des plantations potagères pour les écoles et collèges
- Développer des formations sur les techniques de jardinage pour les jardiniers amateurs
- Créer une itinérance sur les parcelles
- Conférences et expositions

3.3. Installation d'équipements destinés à la faune sauvage sur le bâti communal

Le bâti communal peut constituer, dans certains cas, un support utile pour installer des équipements favorables à la faune sauvage (nichoirs, alimentation,)

Les récentes observations montrent une forte diminution des populations d'Hirondelles (rustiques et de fenêtre) ainsi que pour les martinets noirs. Il est donc important de mener des actions visant à rétablir les populations, le problème important pour ces espèces est, outre la diminution des populations d'insectes, la suppression ou la perturbation des sites de nidification.



Priorité



Indicateurs

Nombre de nichoirs à hirondelles posés et occupés

Nombre de nichoirs pour autres oiseaux posés et occupés

Nombre de nichoirs à chauve-souris posés et équipés

Nombre d'hôtels à insectes posés et occupés

Calendrier

Sur 5 ans

Porteur de projet

Commune

Partenaires potentiels

Bretagne vivante, Ligue pour la Protection des oiseaux, Groupe mammalogique breton, GRETIA, Etablissements scolaires et centres de loisirs, menuisiers bénévoles

Mise en œuvre

- Achats de nids artificiels et pose dans des endroits appropriés sur le bâti communal, accords avec des particuliers pour la pose de nichoirs.
- Installation de nichoirs adaptés à certaines espèces d'oiseaux sur bâti communal (Hirondelles, rouge-queue, sitelles, mésanges, rapaces nocturnes et diurnes ...)
- Mise en place de nichoirs à chauve-souris
- Pose « d'Hotels » à insectes
- Après étude sur l'intérêt et la faisabilité, installation d'un hôtel à hirondelles sur le modèle de celui de la ville de Rennes.

3.4. Encourager les habitants à accueillir la biodiversité chez eux

Priorité



Accueillir la biodiversité chez soi, dans son jardin, au pied des murs, végétaliser davantage son habitat est un premier pas pour son retour.

Il est donc nécessaire d'informer, de sensibiliser les habitants en les impliquant localement sur la richesse des organismes vivants qui les entoure et des services que ces derniers peuvent rendre à l'Homme.

Laisser la pelouse haute de plusieurs centimètres à certains endroits du jardin, installer des fleurs mellifères, laisser quelques tas de bois dans un coin du jardin, installer des nichoirs, sont des exemples de micro-habitats pour les insectes, les oiseaux, les reptiles et amphibiens, les mammifères. Leur présence améliorera la pollinisation des arbres fruitiers ou autres plantes à fruits et légumes, et pourra apporter de la nourriture autant à l'Homme qu'à la Faune.

Un nouvel écosystème se mettra en place, de nouvelles proies attireront de nouveaux prédateurs et ainsi l'équilibre naturel du milieu pourra être renforcé.

Indicateurs

Nombre de documents réalisés et diffusés

Nombre de convention « pieds de mur » signées

Nombre de visiteurs à la permanence et de demandes de conseils

Nombre de participants aux actions d'information

Nombre de poulaillers et lombricomposteurs créés

Nombre de plantes échangées dans les trocs

Nombre de plantes données

Calendrier

Sur long terme

Porteur de projet

Commune

Partenaires potentiels

GMVA, associations naturalistes, jardiniers/paysagistes

Mise en œuvre

- Diffuser des informations (brochures, fiches techniques, site Internet, réunions de quartier,)
- Aide ou conseil à la biodiversité sur des balcons ou des petits jardins
- Conseils aux habitants subissant des gênes du fait de la faune sauvage (déjections, insectes piqueurs,)
- Etablir une convention type riverain-commune pour plantation de pied de murs
- Perméabiliser certains espaces
- Développer des trocs de plantes et matériaux
- Proposer des ateliers de sensibilisation sur la biodiversité (ex : les insectes auxiliaires du jardin, construire un nichoir pour oiseaux ou chauve-souris, abris pour hérissons, etc ...)
- Encourager des ruchers chez les particuliers et certains équipements municipaux, installations favorisant les insectes (Hôtels pour insectes)
- Utilisation privilégiée de fleurs mellifères pour les jardins
- Développer (en liaison avec le service déchets de GMVA) la construction de poulaillers et d'installations de lombriculture ou de lombricomposteurs
- Permanence mensuelle (ou bimensuelle) par un bénévole associatif pour recevoir les particuliers et répondre à leurs questions
- Mise en place d'une grainothèque pour faciliter les échanges de graines entre les habitants
- Accords avec des particuliers pour la pose de nichoirs (dont ils assureraient la surveillance et l'entretien)

3.5. Poursuivre la gestion différenciée des espaces publics

Priorité



Indicateurs

Surfaces soumises à la gestion différenciée

Nombre de types de milieux concernés

Surfaces renaturées

Calendrier

Identification de nouveaux espaces à soumettre à la gestion différenciée 2022

Identification des zones à renaturer 2023 (avec éventuellement travaux en 2024- 2025)

La gestion différenciée vise à adapter les pratiques de gestion aux spécificités de chaque espace.

Il s'agit d'atteindre un équilibre entre les enjeux environnementaux, économiques, sociaux et culturels.

En effet en plus d'être un vecteur de préservation de la biodiversité, elle permet de réduire les coûts de gestion en optimisant moyens humains, matériels et financiers.

Celle-ci est déjà mise en place dans le cimetière de la commune. Il faudrait étendre cette pratique dans les espaces verts et les accompagnements de voiries (trottoirs, chemins, bords de routes, etc ...) par des alternatives au désherbage chimique et à la tonte (fauchage raisonnée, paillage, éco-pastoralisme, etc ...)

L'exemple d'appliquer une fauche tardive permettra le développement d'une flore spontanée et d'accueillir d'avantages d'espèces diversifiées, pour un écosystème plus riche et donc plus stable (diminution d'attaques massives d'insectes ravageurs ou de développement de maladies), ou comme l'éco-pastoralisme qui est une solution économe en énergie.

Porteur de projet

Commune, association Eco-Nature

Partenaires potentiels

Techniciens des espaces verts, associations naturalistes, ...

Mise en œuvre

- Réaliser un diagnostic des espaces définis pour adapter le type de gestion (classification des espaces)
- Sensibiliser ou former les techniciens aux pratiques alternatives de la gestion différenciée
- Accompagner les changements des perceptions de la nature (propre/sale) en communiquant auprès du grand public dont les établissements scolaires, centres de loisirs, associations de la commune

3.6. Réduire la pollution lumineuse et préserver la trame noire

Priorité



L'éclairage nocturne, public ou privé, engendre une perte d'habitats naturels, une fragmentation accrue et une mortalité directe pour les espèces vivant la nuit. A l'instar de la trame verte et bleue (TVB), conçue essentiellement pour les espèces diurnes, il est désormais nécessaire de préserver et de remettre en bon état les continuités écologiques nocturnes, dans un contexte de pollution lumineuse en constante progression.

Indicateurs

A réfléchir

Calendrier

Etude sommaire 2022

Arrêté municipal fin 2022

Etude, approbation et mise en œuvre du plan 2023-2025

Labélisation pour 2024 ou 2025



Porteur de projet

Commune

Partenaires potentiels

Morbihan énergies, PNR GM, OFB, Bretagne vivante, Groupe Mammologie de Bretagne, Réseau des observateurs

Mise en œuvre

- Etude d'une trame noire à l'échelle de la commune (cf cahier des charges recommandé par l'OFB)
- Informer les habitants de la commune sur l'intérêt de réduire la pollution lumineuse
- Un arrêté municipal sur les conditions de fonctionnement de l'éclairage public
- Contrôle du respect des obligations légales en ce qui concerne l'éclairage nocturne des enseignes et bâtiments à usage économique
- Devenir une commune labellisée « Villes et villages étoilés » par l'association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement
- qui récompense les territoires engagés contre la pollution lumineuse

3.7. Mettre en œuvre le Principe ERC (Eviter, Réduire, Compenser)

Priorité



Indicateurs

Nombre de projets soumis à cette procédure

Evaluation de l'efficacité des procédures et moyens utilisés

Calendrier

2023-2026

Le principe ERC (Eviter, réduire, Compenser) a été rendu obligatoire par la Loi de 2016 sur la Biodiversité en ce qui concerne tous les projets soumis à étude d'impact ou étude d'incidence ; Il est recommandé pour tous les autres projets.

Il est donc proposé que progressivement la Commune soumette l'ensemble de ses plans, projets, programmes de travaux à une évaluation de son impact sur la biodiversité et que le projet soit soumis à la mise en oeuvre du Principe ERC, c'est-à-dire d'essayer par tous les moyens d'éviter tout impact négatif sur la biodiversité, ou sinon de réduire son impact. En dernière extrémité, si le projet est absolument indispensable, de compenser cet impact par des mesures appropriées le plus proche possible géographiquement. **Il s'agit d'une simple anticipation de ce qui sera obligatoire d'ici 2024.**

Par ailleurs, le gouvernement a annoncé de mettre en oeuvre prochainement une règle « artificialisation 0 » pour tout programme d'une collectivité locale, ce qui revient à rendre obligatoire des mesures compensatoires pour tout projet entraînant une artificialisation supplémentaire de sols (constructions, voirie, équipement, ...).

Sur des projets sélectionnés par la Municipalité, il sera expérimenté la mise en oeuvre de ce principe afin d'en évaluer les difficultés rencontrées. Les analyses seront partagées avec les autres communes et administrations qui prépareront la future législation.

Porteur de projet

Commune

Partenaires potentiels

GMVA, DREAL, OFB, DDTM, Bureaux d'études

Mise en œuvre

- Etablir une liste (par le Conseil municipal) de projets, plans et activités de la commune qui seront soumis au principe ERC hors obligations légales.
- Réaliser, pour ces projets, une étude permettant d'évaluer les conséquences sur l'environnement de tout projet de la commune avant validation. Proposer des actions pour éviter, réduire ou compenser les impacts négatifs
- Désigner chaque année 1, 2 ou 3 opérations de la commune sur lesquelles il sera expérimenté la mise en oeuvre du principe « artificialisation 0 »
- Bilans annuels

4. Gestion des milieux humides et aquatiques

Détail des fiches actions

- 4.1. Inventorier les mares, lavoirs, fontaines et réservoirs d'eaux artificiels
- 4.2. Poursuivre le suivi piscicole et réaliser un diagnostic écologique de la vallée de l'Arz et de ses affluents
- 4.3. Entretenir les cours d'eau



4.1. Inventorier les mares, lavoirs, fontaines et réservoirs d'eau artificiels

Les mares, lavoirs, fontaines et autres réservoirs d'eaux artificiels sont des étendues d'eau de faible superficie et de faible profondeur. Si la plupart sont d'origine humaines, certaines mares ont une origine naturelle. Elles sont alimentées par des eaux pluviales ou phréatiques, exercent un rôle tampon au ruissèlement et sont sensibles aux variations météorologiques et peuvent n'être que temporaires

L'Histoire des mares est liée à celle de l'Homme. La plupart d'entre-elles ont en effet été creusées et entretenues afin de répondre à des besoins en eau liés à divers usages. Les traces les plus anciennes de mares datent du néolithique. Elles répondaient en premier lieu à un **besoin en eau** pour un usage domestique (cuisine, toilette, lessive), un usage lié aux activités artisanales (vannerie, tannage, brassage du cidre, forge...), un usage de loisirs (baignade, pêche) et un usage agricole (irrigation, abreuvoir du bétail, laver les chevaux, vivier à poissons, rouissage du lin ou du chanvre).

D'autres mares ont été **créées indirectement par des activités humaines** telles que les mares formées par l'extraction de matériaux (tourbe, marbre, silex, argile, ...) ou par des trous de bombes. On estime qu'il ne **reste actuellement que 10% des mares qui existaient sur le territoire national au début du XXème siècle** et que cette raréfaction continue.

Les mares et autres réservoirs d'eau jouent un rôle important pour la préservation de la biodiversité. Elles présentent une **forte variabilité biologique et hydrologique interannuelle**. Elles sont un refuge pour de nombreuses espèces végétales et, pour la faune, elles constituent des réserves d'eau, ce sont des lieux de repos, d'hivernage et un excellent « garde-manger ».

L'entretien et la gestion des lavoirs et fontaines ne prennent pas en compte le mode de vie des espèces protégées (tritons et grenouilles). Il faut privilégier des périodes d'interventions et des modalités d'entretien moins impactantes.

Une fiche pratique « Entretien raisonné des lavoirs » a été rédigée par la commune de Porspoder pour les agents communaux et à toute personne souhaitant s'investir dans la protection de la biodiversité du lavoir de son quartier. Des sessions pratiques de terrain sont aussi régulièrement organisées.

La réalisation d'un inventaire de ces différents milieux aquatiques permettra de faire un état des lieux, notamment sur la faune et la flore présente, permettant ensuite de prendre des mesures de gestions, de préservations, et de suivis, etc...

Outre leur valeur patrimoniale, elles sont un lieu privilégié pour la découverte de la biodiversité des zones humides et la sensibilisation à l'écologie.

Priorité



Indicateurs

Nombre de lavoirs, fontaines et réservoirs d'eau

Nombre de ces éléments dotés d'un panneau d'information

Nombre de ces éléments ayant fait l'objet d'un inventaire

Nombre de ces éléments dotés d'un plan de gestion

Calendrier

(Coordination avec le programme du PNR GM sur le sujet)

Inventaire : 2022 ou 2023

Porteur de projet

Commune, PNR GM

Partenaires potentiels

GBO, APPMA, Fédération de pêche, Eaux et Rivières de Bretagne, Bretagne Vivante, Réseau des observateurs, Patrimoine Elven Lanvaux, propriétaires privés...

Mise en œuvre

- Réaliser un inventaire sur une base participative en s'appuyant sur le système de collecte des informations du PNR GM
- Analyser et proposer un programme d'actions par un groupe de travail de volontaires
- Sensibiliser la population au rôle des mares, fontaines, lavoirs et des interventions éventuelles et rédiger une fiche d'assistance sur le modèle de celle de Porspoder adaptée à Elven.
- Pose de panneau d'information à proximité de chaque lavoir, mares et fontaines (intérêt écologique, précautions à prendre et si approprié, un bref historique)

4.2. Poursuivre le suivi piscicole et réaliser un diagnostic écologique de la vallée de l'Arz et de ses affluents

Priorité



Indicateurs

A préciser

Calendrier

2022-2025

L'écosystème de la rivière est fragile : les activités humaines qui se développent à proximité du cours d'eau, ou même plus loin, ont souvent un effet néfaste sur son fonctionnement.

Dès lors, nos cours d'eau perdent beaucoup de leurs caractéristiques naturelles et de leur diversité biologique qui s'en trouve dégradée et banalisée. Il existe près de 110 km de réseau hydraulique sur la commune.

La rivière de l'Arz prend sa source au lieu-dit Talhouet à Plaudren, a 23 affluents référencés. Elle est elle-même un affluent de l'Oust, et donc un sous-affluent de la Vilaine. C'est une rivière au régime soutenu mais fort irrégulier.

Cette rivière est classée de bonne qualité dans le cadre de la directive Cadre européenne sur la qualité des eaux douces. Elle est fréquentée par de nombreux pêcheurs.

Au vu de son importance, il est nécessaire d'effectuer un suivi de la qualité biologique de l'Arz et de ses affluents par la poursuite du suivi piscicole et le déploiement de bio-indicateurs basés sur les communautés d'invertébrés (larves d'insectes crustacés...). Ces suivis permettront de surveiller la qualité de la rivière, d'identifier les actions prioritaires à envisager pour préserver / rétablir la bonne qualité des cours d'eau de la commune et constitueront un outil d'aide à la décision pour les politiques publiques de gestion des rivières et autres milieux aquatiques.

Porteur de projet

GBO, GMVA, Fédération de pêche, Commune

Partenaires potentiels

APPMA, Bretagne grands migrants, AgroCampus Ouest bureau d'études HYFE (Jérémy Jabiol), Eaux et Rivières de Bretagne

Mise en œuvre

- Poursuivre l'étude de suivi piscicole par GBO et la fédération de pêche
- Mettre en place un suivi des indicateurs « invertébrés » (IBGN, I2M2, outil de diagnostic) sur le Kerbiler et autres affluents de l'Arz à Elven
- Communiquer les résultats de l'étude en vue de sensibiliser les acteurs locaux (élus, agriculteurs, industries agroalimentaires et riverains) de l'impact de leurs activités sur la qualité de l'eau ainsi que de la faune et de la flore vivant dans ce type de milieu.
- Créer un outil pédagogique permettant aux enseignants d'utiliser la rivière comme support d'enseignement.
- Réaliser une exposition sur les risques d'atteintes à la qualité de l'eau et aux populations piscicoles et à la biodiversité de la faune aquatique

4.3. Entretien des cours d'eau

Priorité



La rivière est un milieu de vie dynamique et varié. Elle se déplace de part et d'autre de ses rives grâce à la force du courant, ses berges évoluent sans cesse.

Le cours d'eau est la représentation type de la trame bleue, utilisée aussi bien par la faune piscicole ou les micro-invertébrés aquatiques que par de nombreux batraciens, oiseaux et mammifères liés aux milieux aquatiques, et même comme repère par les oiseaux migrateurs. La végétation des berges et particulièrement les ripisylves, jouent la fonction de trame verte d'accompagnement indispensable et contribuent à limiter l'érosion.

Ainsi, on veillera à la présence de radiers (zones de courant rapide à faible lame d'eau), de mouilles, de bourrelets, d'abris à celle de différents types de berges et de substrats...

Indicateurs

Nombre d'heures de chantier
Linéaire entretenu

Calendrier

En cours



Porteur de projet

GBO, GMVA, Fédération de pêche, Commune

Partenaires potentiels

Agence de l'eau Loire Bretagne, APPMA, Eaux et Rivières de Bretagne, OFB

Mise en œuvre

- Identifier les cours d'eau de la commune (cf document bureau d'études pré-aménagement foncier, à consolider avec GBO)
- Préparer et adopter un programme de préservation et de renforcement de la ripisylve (strate diversifiée, entretien des arbres et arbustes)
- Restaurer les secteurs dégradés afin de reconnecter des linéaires de berges (talutage, plantation d'essences diversifiées et adaptés au milieu : aulnes, frênes, saules, etc...), essentiellement avec des chantiers de bénévoles volontaires
- Suppression des obstacles à la circulation de l'eau, en particulier création d'une passe à poissons au Moulin d'Elven.

5. Gestion des milieux agricoles et forestiers

Détail des fiches actions

- 5.1. Etablir et initier la mise en œuvre d'un plan de conservation de la biodiversité dans le Bois du Helfaut et du Hayo
- 5.2. Identifier, conserver et gérer les landes de la commune
- 5.3. Inventorier, développer et entretenir les vergers
- 5.4. Préserver et valoriser les prairies anciennes et /ou naturelles
- 5.5. Maintenir et restaurer les haies et le bocage



5.1. Etablir et initier la mise en œuvre d'un plan de conservation de la biodiversité dans le Bois du Helfaut et du Hayo

Le Bois du Helfaut et le Bois du Hayo, d'une superficie de 119 ha, est un patrimoine naturel à fort enjeu de conservation :

- **4 habitats à enjeu de conservation** : landes humides et landes fraîches, prairies à Molinie, saulaie-boulaie tourbeuse qui sont d'intérêt européen
- **3 plantes à enjeu de conservation** : Rossolis à feuilles intermédiaires (espèce protégée), Grassette du Portugal et Piment royal (espèces sur le livre rouge de Bretagne)
- **Plusieurs espèces animales à enjeu de conservation** : Bouvreuil pivoine (hivernage, reproduction), Bécasse des bois (migration), Grenouille rousse, Lézard vivipare, libellules et papillons.

Les **habitats de landes humides et tourbeuses du site sont en mauvais état de conservation** en raison de l'embroussaillage et des plantations de conifères. L'amélioration de l'état de ces habitats profiterait aux espèces à enjeu de conservation déjà présentes et permettrait le retour d'autres espèces typiques de ces milieux.

Cela nécessite la mise en place d'un **programme de restauration** dans un premier temps puis d'une **gestion adaptée** par la suite.

D'autre part les **bordures de pistes forestières** constituent des corridors écologiques et des **habitats pour certains invertébrés** des landes comme l'Azuré des landes (papillon). Un **entretien adapté** permettrait de renforcer et restaurer ce rôle écologique.

GMVA a fait réaliser une étude sur la zone concernée par le naturaliste Cyril Blond sur 4 secteurs de landes et fourrés humides et des Etudiants de l'Université de Bretagne Sud (pôle de Vannes) ont effectué leur mémoire de Licence sur le bois du Helfaut

Priorité



Indicateurs

A préciser

Calendrier

Etude complémentaire 2022

Révision du Plan de gestion fin 2022-début 2023

Mise en œuvre des actions à réaliser : 2022-2025

Porteur de projet

GMVA

Partenaires potentiels

Commune, ONF, Université Bretagne Sud (pôle de Vannes), Bretagne vivante

Mise en œuvre

- Mise en œuvre des recommandations de l'étude GMVA avec les coupes de bois programmées (en particulier la substitution des résineux par des feuillus, étrépage et suppression des touradons de molinie dans certains secteurs).
- Lancer une étude complémentaire sur les autres secteurs. Elle servira de base à définir un plan global de restauration de certains milieux et de mesures de gestion sur l'ensemble du bois ;
- Révision du plan de gestion actuel en y incluant un aspect de conservation de la biodiversité et en renforçant tout particulièrement
 - La saulaie et boulaie tourbeuse
 - Les landes humides et tourbeuses
 - Les landes fraîches et moyennement humides
 - Les fourrés à piment royal
- Poursuite des mesures prises pour l'entretien des pistes, notamment la limitation de la tonte à une seule bande sur le centre des chemins.
- Renforcement de l'information du public sur les jours de chasse dans les bois du Hayo et du Helfaut

5.2. Identifier, conserver et gérer les landes de la commune

Priorité



Les landes, qu'elles soient humides, tourbeuses ou boisées sont des milieux essentiels pour le maintien de la biodiversité et sont nécessaires au maintien d'espèces de plantes et d'animaux.

Ce sont des habitats qui évoluent rapidement vers des boisements ou sont envahies par la fougère aigle en l'absence d'intervention humaines. Il est crucial de pérenniser ces types d'habitats sur la commune.

Indicateurs

Superficie de landes présentes selon les différents types

Calendrier

En cours



Porteur de projet

Commune, PNR GM

Partenaires potentiels

Chambre d'agriculture, Conseil départemental, OFB, DREAL, Bretagne vivante, Ligue pour la protection des oiseaux

Mise en œuvre

- Identifier les landes humides et boisées de la commune ainsi que leurs propriétaires.
- Préparer dossiers pour permettre l'acquisition par le Département dans le cadre de sa politique d'espaces naturels sensibles (financement par la TDENS) lorsqu'il s'avère que ces landes ont un rôle majeur pour la biodiversité
- Déterminer, pour chaque type de lande, les mesures de gestion et d'entretien à mettre en place et assurer la diffusion de ces mesures aux propriétaires et exploitants (avec, si nécessaire, une formation)
- Expérimenter des protocoles d'entretien entre la commune et les propriétaires ou exploitants et tester l'utilisation des ORE (Obligations réelle environnementale)
- Mettre en place des actions de restauration et de gestion lorsque cela apparait nécessaire.

5.3. Inventorier, développer et entretenir les vergers

Priorité



Le développement et l'entretien des arbres fruitiers existants sur la commune permettront d'identifier les variétés disponibles et ensuite de les développer sur des portes greffes ou arbres existants



Indicateurs

Superficie des vergers

Nombre de variétés présentes sur la commune pour les différentes espèces de fruits)

Nombre de fruitiers plantés

Calendrier

2022- 2026

Porteur de projet

Commune, PNR

Partenaires potentiels

Association mémoire fruitière du Pays de Vilaine, GBO, Chambre d'agriculture, exploitants agricoles

Mise en œuvre

- Recenser les vergers de la commune et les variétés qu'ils abritent
- Informer les propriétaires sur l'importance et la conduite des vergers (choix des variétés, plantations, taille et greffage des arbres) et organiser des sessions de formation sur ces différents sujets
- Restaurer les vergers identifiés qui sont dégradés.
- Promouvoir l'utilisation de variétés anciennes ou traditionnelles et de faciliter l'accès des propriétaires à ces variétés (bourse aux greffons)
- Installer des arbres fruitiers en bord de route
- Formation des propriétaires de vergers
- Entretien et faire découvrir le verger conservatoire de la commune

5.4. Préserver et valoriser les prairies anciennes

Priorité



Les milieux ouverts peuvent être d'une grande richesse naturelle, les pelouses naturelles pouvant atteindre une diversité végétale proche de 50 espèces/m², dont de nombreuses espèces à enjeu, les orchidées notamment. Cette diversité végétale accueille ensuite nombre d'insectes spécialisés et d'arthropodes, des oiseaux et quelques autres groupes qui trouveront des ressources alimentaires (graines, insectes) et des plantes riches en nectar ainsi qu'un habitat favorable à leur développement.

Les prairies anciennes sont en nette diminution depuis plusieurs années avec la disparition des systèmes agro-pastoraux et l'intensification de l'élevage.

Indicateurs

Nombre d'hactares de prairies concernées

Calendrier

A préciser



Porteur de projet

Commune

Partenaires potentiels

Chambre d'agriculture, GMVA, GBO

Mise en œuvre

- Identifier et inventorier les prairies anciennes sur la commune.
- Diffusion d'informations sur l'importance de ces milieux
- Compléments de formation et assistance aux agriculteurs si nécessaire
- Varier les périodes de coupe, en prenant en compte les stades de végétations et la faune
 - Floraison : Avril à Juin
 - Fructification : Mai à Juillet
 - Période de développement des insectes des prairies : Avril à Aout
 - Période de nidification au sol : Avril à Juillet
- Favoriser l'exportation de la tonte afin de favoriser la biodiversité
- Encourager l'éco pastoralisme
- Agir pour qu'un agriculteur elvinois soit lauréat du concours « Prairies naturelles » du Concours général agricole
- Réaliser une évaluation de la situation à mi-parcours

5.5. Maintenir et restaurer les haies et le bocage

Priorité



Les Haies et le bocage (ensemble continu de haies) abritent une diversité biologique très important et sont un milieu essentiel pour de nombreuses espèces de plantes et d'animaux dont la survie est étroitement liée au maintien de ces milieux

Mais outre ce rôle important pour la biodiversité, les haies et le bocage jouent également un rôle crucial pour la pratique de l'agriculture (élevage, culture, maraichage)

- Augmentation de la production (limitation de l'évapotranspiration des plantes cultivées, diminution des pertes de récoltes, abri du vent et du soleil pour le bétail, productivité des prairies due à l'augmentation de biomasse des vers de terre, mise à l'herbe plus précoce, ...)
- Economie d'énergie (abri pour les serres et les bâtiments)
- Limitation de l'érosion, recharge des nappes phréatiques et diminution des inondations par ralentissement de la vitesse d'écoulement et meilleure alimentation des nappes phréatiques
- Clôtures
- Abris pour les rapaces (limitation de campagnols et autres micromammifères), insectes pollinisateurs (bourdons) et le gibier
- Production de Bois (bois d'œuvre, de chauffage, outils, piquets, ...)
- Production de fruits (noisettes, châtaignes, noix, pommes, poires et prunes...)

Indicateurs

Longueur de haies abattues

Longueur de haies plantées

Nombre d'interventions effectuées (animations, plantations, entretien)

Calendrier

Sur 5 ans

Porteur de projet

Commune

Partenaires potentiels

GBO, Chambre d'agriculture, GMVA, Breizh Bocage, PNR GM, Axis conseil (aménagement foncier)

Mise en œuvre

- Faire appliquer efficacement l'interdiction d'arasement des haies pendant la durée de l'opération d'aménagement foncier
- Etablir, en liaison avec le plan d'aménagement foncier, un programme de replantation de haies.
- Encourager les propriétaires fonciers (en priorité les agriculteurs) à replanter et restaurer les haies et le bocage.
- Formation et assistance pour la plantation et l'entretien des haies
- Préparer un programme de soutien à la conservation, l'entretien et la restauration des haies et du bocage (y compris la mutualisation de matériel agricole) et rechercher des financements
- Valoriser les cueillettes des arbustes de haies (noisettes, châtaignes, baies, ...)

6. Actions spécifiques

Détail des fiches actions

- 6.1. Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
- 6.2. Expérimenter sur la problématique choucas et cheminées
- 6.3. Assurer une veille sur les espèces à enjeux et intervenir en cas de nécessité
- 6.4. Préserver les continuités écologiques et les habitats à enjeux de biodiversité dans les documents d'urbanisme et d'aménagement
- 6.5. Suivre la Biodiversité dans les carrières



6.1. Lutter contre les espèces exotiques envahissantes

Priorité



Indicateurs

Nombre d'interventions sur les nids de frelons asiatiques

Nombre d'espèces détectées

Surface où des interventions ont été menées

Calendrier

En continu

La lutte contre les espèces exotiques envahissantes est devenue un problème très important et fait l'objet d'un débat de réglementation communautaire et nationale.

Par ailleurs l'Etat a adopté un plan d'action national qui repose principalement sur 2 types d'action : Prévention (information et contrôles) et intervention (éradication et/ou limitation) et qui nécessite des actions locales (pour beaucoup départementales)

Les espèces de la commune concernées sont : l'Euphorbe de l'Himalaya, Renouée du Japon, Euphorbe du Gabier, frelon asiatique, laurier palme et dans une moindre mesure le raisin d'Amérique

En ce qui concerne le frelon asiatique, l'espèce progresse de manière exponentielle comme sur le reste du territoire breton. L'insecte est considéré comme une menace pour l'abeille domestique, en plus du danger potentiel qu'il représente pour l'Homme.

Il existe un référent pour la Commune qui vient de décider d'assurer le financement des opérations chez les particuliers (en remplacement de GMVA). La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles du Morbihan assure une coordination départementale des actions.

Porteur de projet

Commune

Partenaires potentiels

DDTM, FDGDON Morbihan, Syndicat des apiculteurs du Morbihan, GDSA 56, Apiculteurs

Mise en œuvre

- Mise en place de chantiers participatifs réguliers particulièrement sur l'Euphorbe de l'Himalaya et mise en place d'un système de surveillance et d'intervention si nécessaire.
- Poursuite du financement par la Commune et opérations d'information du public en ce qui concerne le piégeage du frelon asiatique

6.2. Expérimenter sur la problématique choucas et cheminées

Priorité



Dans le cadre de la problématique des dégâts de choucas sur les cultures, la Préfecture s'est engagée à réaliser une expérimentation sur l'obturation des cheminées qui servent de lieu de nidification. Cette expérimentation porterait sur 3 couples de communes

Il est envisagé que l'une des communes retenues soit Elven.

Indicateurs

A préciser

Calendrier

2022/2023



Porteur de projet

Préfecture du Morbihan (DDTM)

Partenaires potentiels

Université de Rennes, OFB, Couvreur, réseau des observateurs, Bretagne vivante, Ligue pour la Protection des oiseaux

Mise en œuvre

Un protocole d'expérimentation est en cours de finalisation ; Lorsqu'il sera approuvé, la commune apportera son aide pour le choix des sites d'interventions

6.3. Assurer une veille sur les espèces à enjeux

Priorité



L'inventaire et le suivi des populations d'animaux et de plantes permettent de détecter des problèmes particuliers (raréfaction, régression, conflit avec les activités humaines, ...).

Indicateurs

A préciser

Calendrier

A préciser



Porteur de projet

Commune

Partenaires potentiels

Réseau des observateurs, Bretagne vivante, Ligue pour la protection des oiseaux, GMB, GRECIA, Universités de Rennes et Vannes, Eaux et rivières de Bretagne, APPMA

Mise en œuvre

- Préparation d'une liste des espèces concernées. Dans chaque cas il s'agit de déterminer les causes des variations de populations et d'établir un plan d'action
- Plan d'action pour les deux premières espèces concernées : l'escargot de Quimper (qui vient d'être redécouvert sur la commune) et la loutre.
- Etablir une priorisation de préparation de des espèces à prendre en compte : les orchidées, les batraciens, l'écureuilroux, l'engoulevent, les chauves-souris, les rapaces nocturnes, ...

6.4. Préserver les continuités écologiques et les habitats à enjeux de biodiversité dans les documents d'urbanisme et d'aménagement

Priorité

Les trames naturelles sont des outils pour la préservation de la biodiversité.

Une trame naturelle correspond à l'assemblage des composantes nécessaires à la fonctionnalité d'un réseau écologique assurant toutes les phases de la vie des espèces qui en dépendent. On y trouve les réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques et les réservoirs secondaires.

Il s'agit d'intégrer les trames naturelles dans tous les documents de planification (SCOT, PLU, PDU, ...)

Indicateurs

Longueurs de trame verte incluses dans des documents de planification et d'urbanisme

Calendrier

En continu



Porteur de projet

Commune

Partenaires potentiels

GMVA, PNR GM

Mise en œuvre

- S'appuyer sur le SCOT de GMVA
- Prendre en compte le maintien, voir l'extension, des trames naturelles dans tous les documents de planification, notamment si il survient une révision du PLU

6.5. Gérer la biodiversité dans les carrières

Priorité



Les carrières sont souvent utilisées par des espèces rares ou menacées pour la nidification, essentiellement des oiseaux (Rapaces, Grand corbeau, hirondelles)

Une surveillance est donc nécessaire pour détecter d'éventuels problèmes et prendre des mesures appropriées

Un protocole a été signé entre l'Union nationale des Producteurs de Granulat-Bretagne et Bretagne vivante. D'éventuelles actions se feraient dans ce cadre.

Indicateurs

Nombre de carrières concernées

Nombre d'espèces recensées

Nombre d'interventions à la demande des carriers

Calendrier

En continu



Porteur de projet

Commune, Exploitants de carrières

Partenaires potentiels

UNPG-Bretagne (Union nationale des producteurs de Granulats-Bretagne), Bretagne vivante

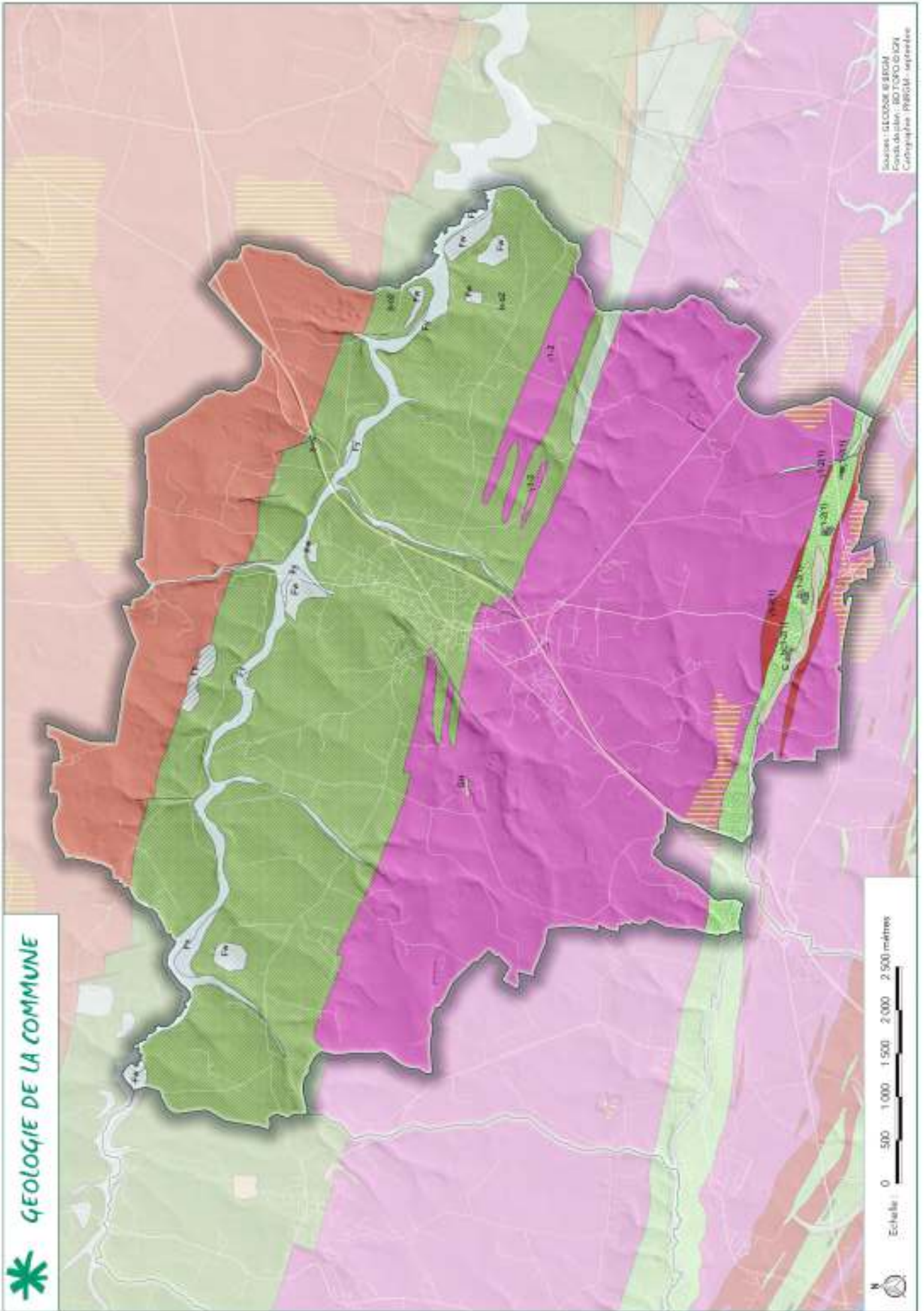
Mise en œuvre

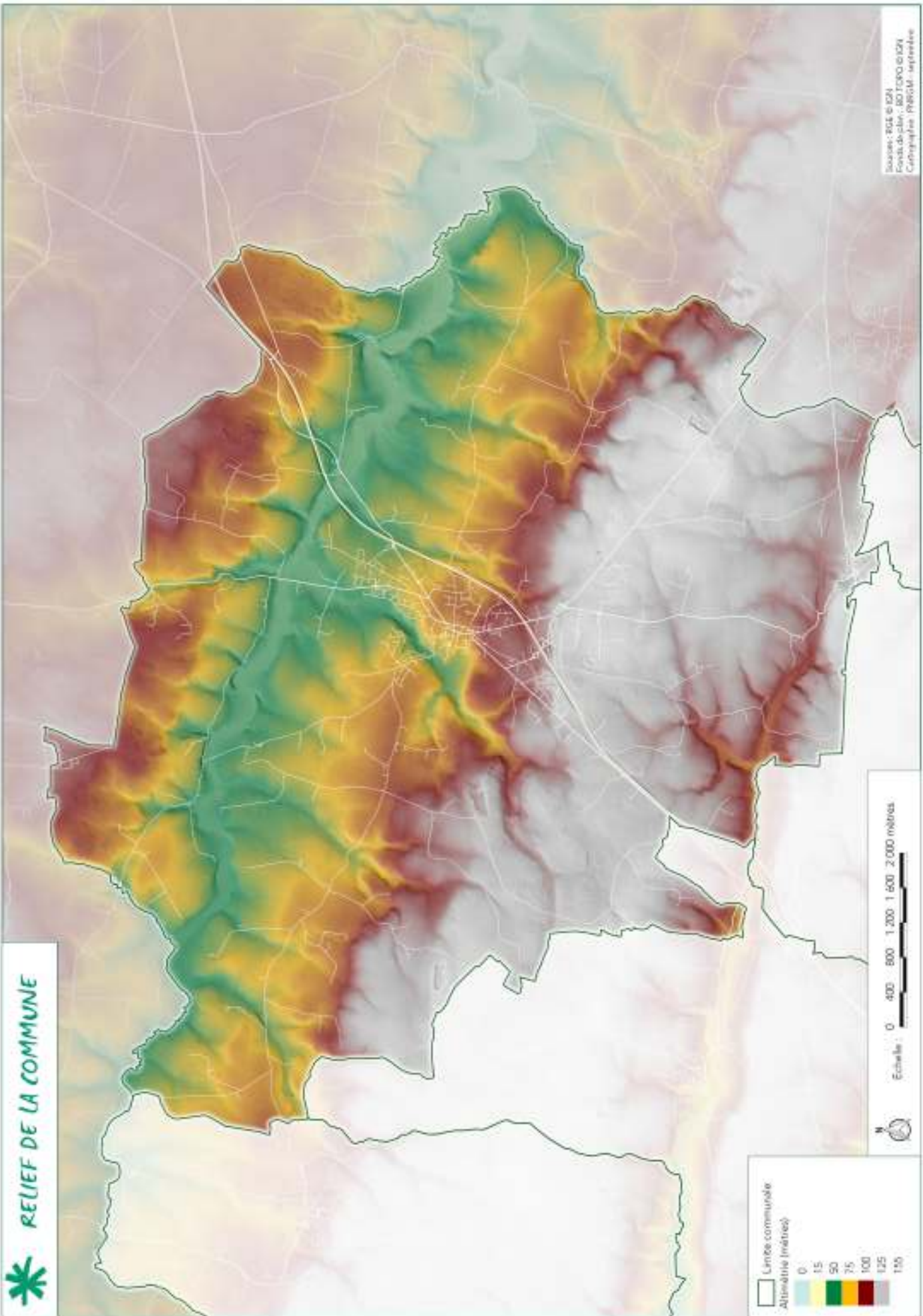
- Recenser et suivre l'évolution des espèces présentes dans les carrières et interventions en accord avec les exploitants si cela s'avère nécessaire.
- Accompagner les carriers qui le souhaitent dans des actions favorisant la biodiversité (y compris après la fin de l'exploitation)



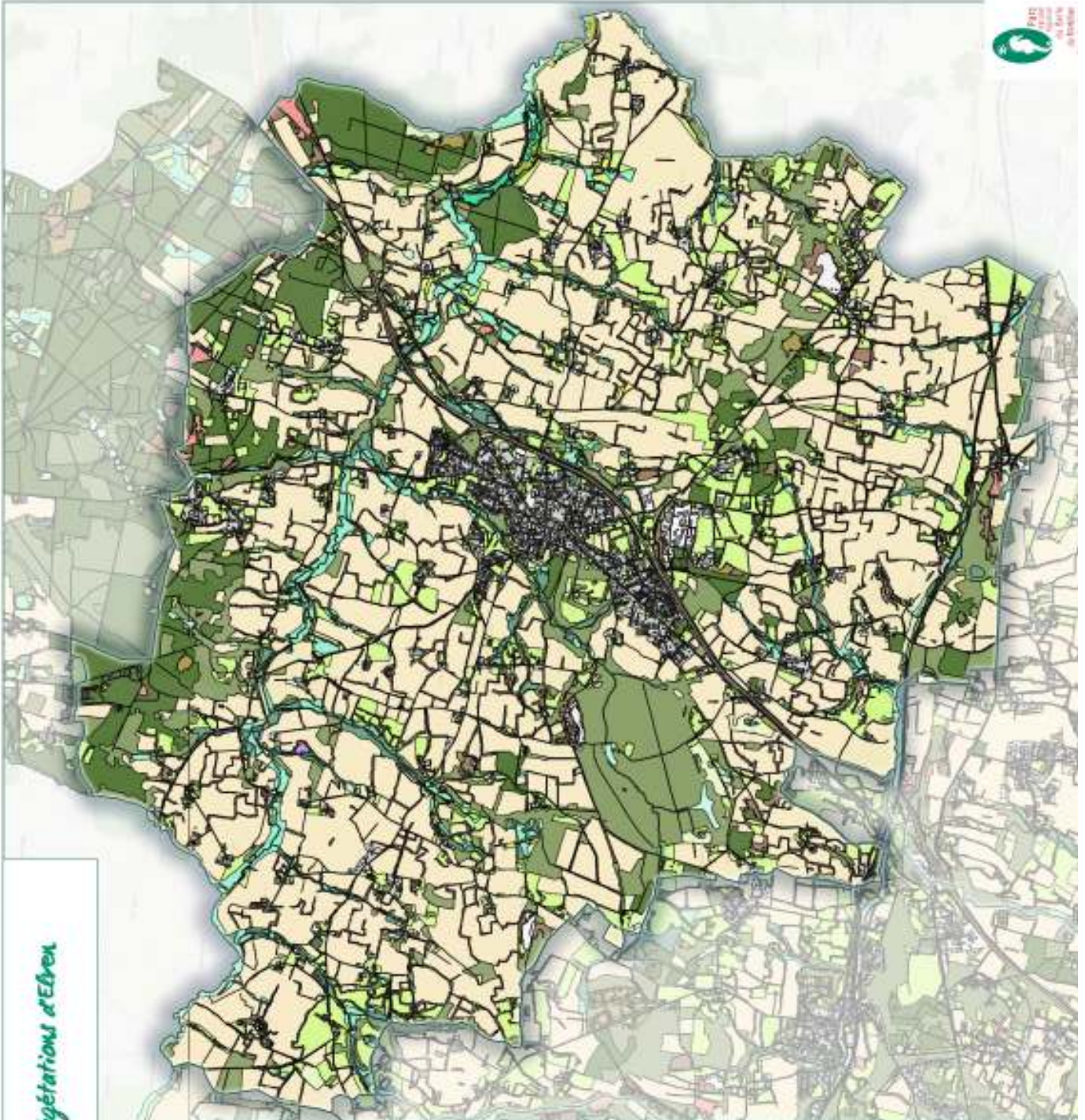
Atlas de la Biodiversité
Communale
Elven

ANNEXE





Carte des grands types de végétations d'Elven

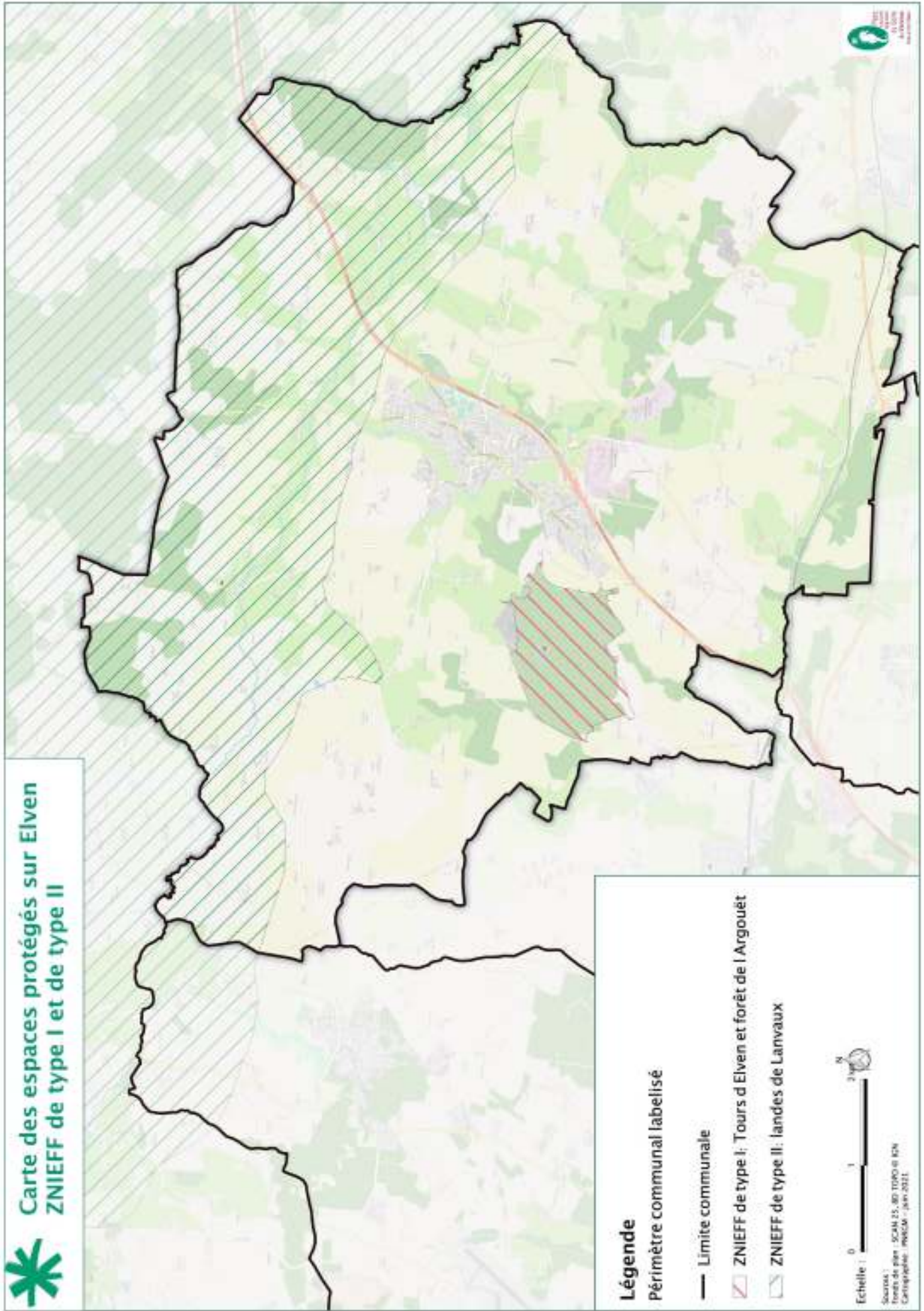


- Légende**
Périmètre communal labellisé
- Grands types de végétations (du CBNEB)
- Bâti
 - Champs d'aigues marines
 - Cultures
 - Forêts humides
 - Forêts sèches et mésophiles
 - Fourrés humides
 - Fourrés secs et mésophiles
 - Landes humides
 - Landes sèches et mésophiles
 - Milieu marin et estran non végétalisé
 - Parcs et jardins
 - Pelouses sèches des dunes mobiles
 - Pelouses sèches et mésophiles des dunes fixées
 - Plans d'eau, cours d'eau et végétations associées
 - Plantations d'arbres à feuilles caduques
 - Plantations d'arbres à feuilles persistantes
 - Prairies et pelouses humides (hors marais salés)
 - Prairies et pelouses sèches et mésophiles (hors dunes)
 - Rochers, falaises, sables littoraux
 - Roselières
 - Routes
 - Tourbières et groupements tourbeux associés
 - Végétations des haies et talus
 - Végétations des marais salés
 - Vergers
 - Coupes forestières
 - Autres milieux non végétalisés
 - Autres milieux non végétalisés

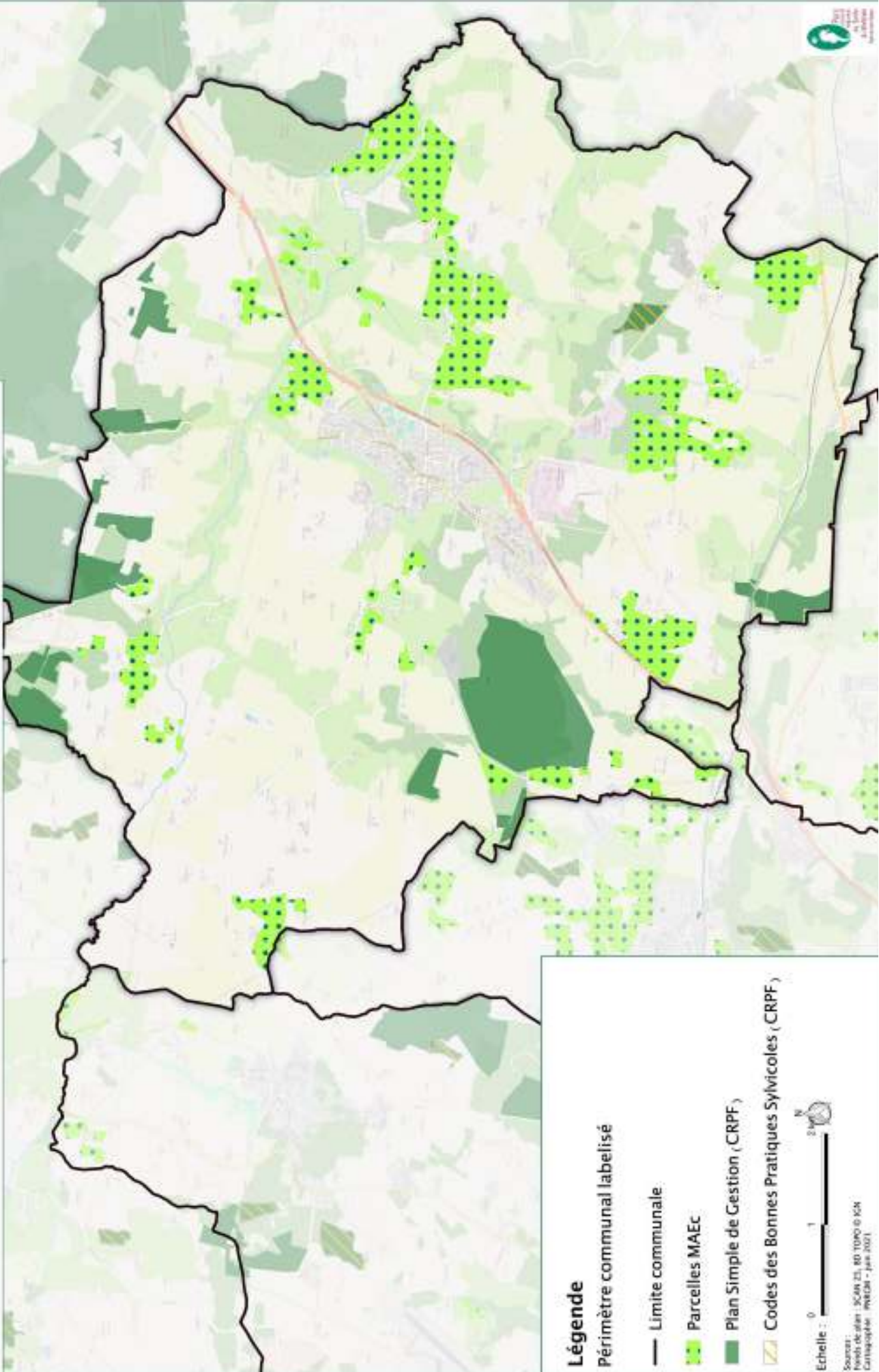
Echelle : 0 0,5 1 1,5 2 2,5 km

Sources:
Fonds de plan : IGN standard
Cartographie : PNRGM - avril 2021
Marina HUYMAYER





 Carte des espaces agricoles et sylvicoles gérés durablement sur Elven
MAEc – CBPF – PSG

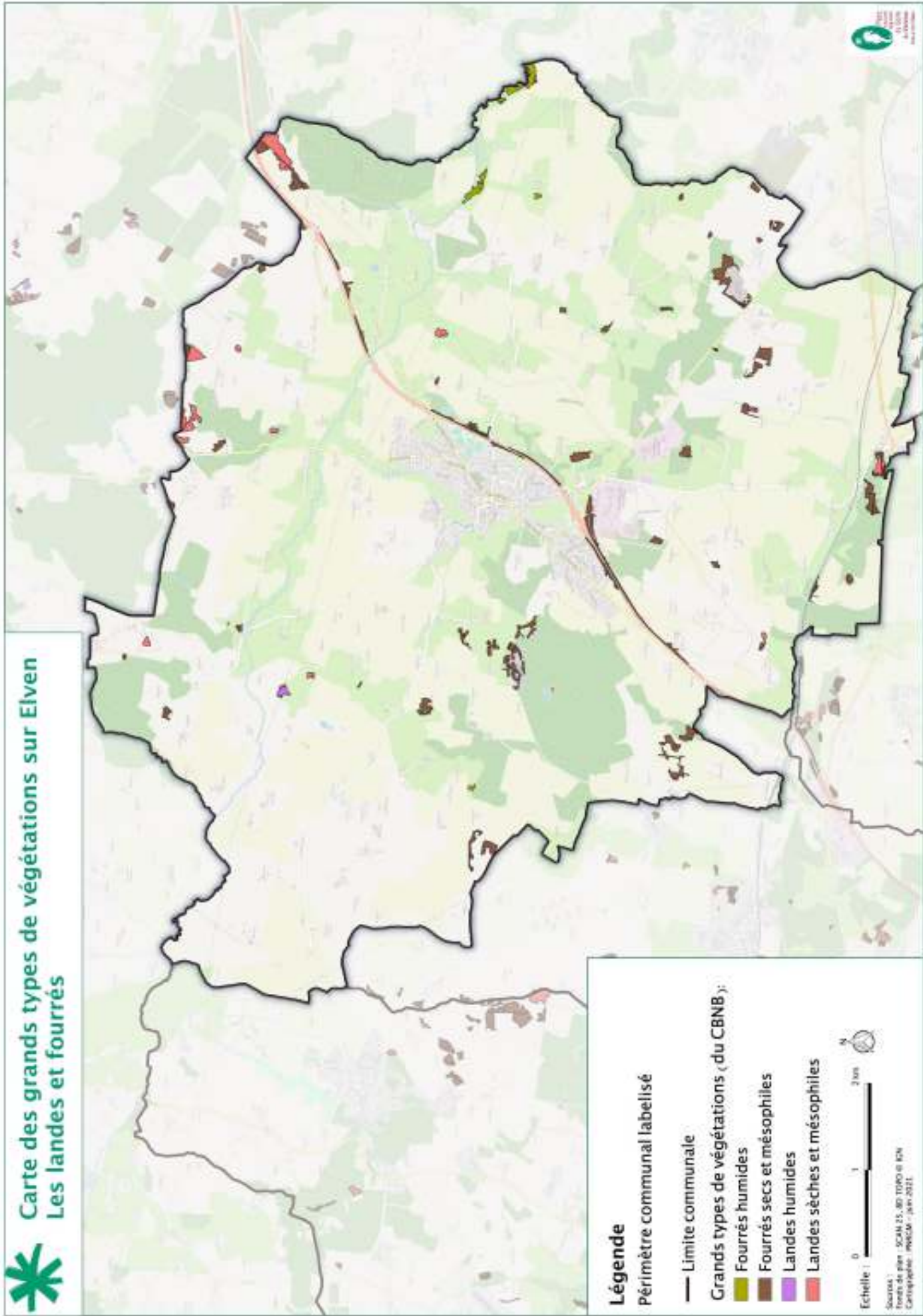


Légende

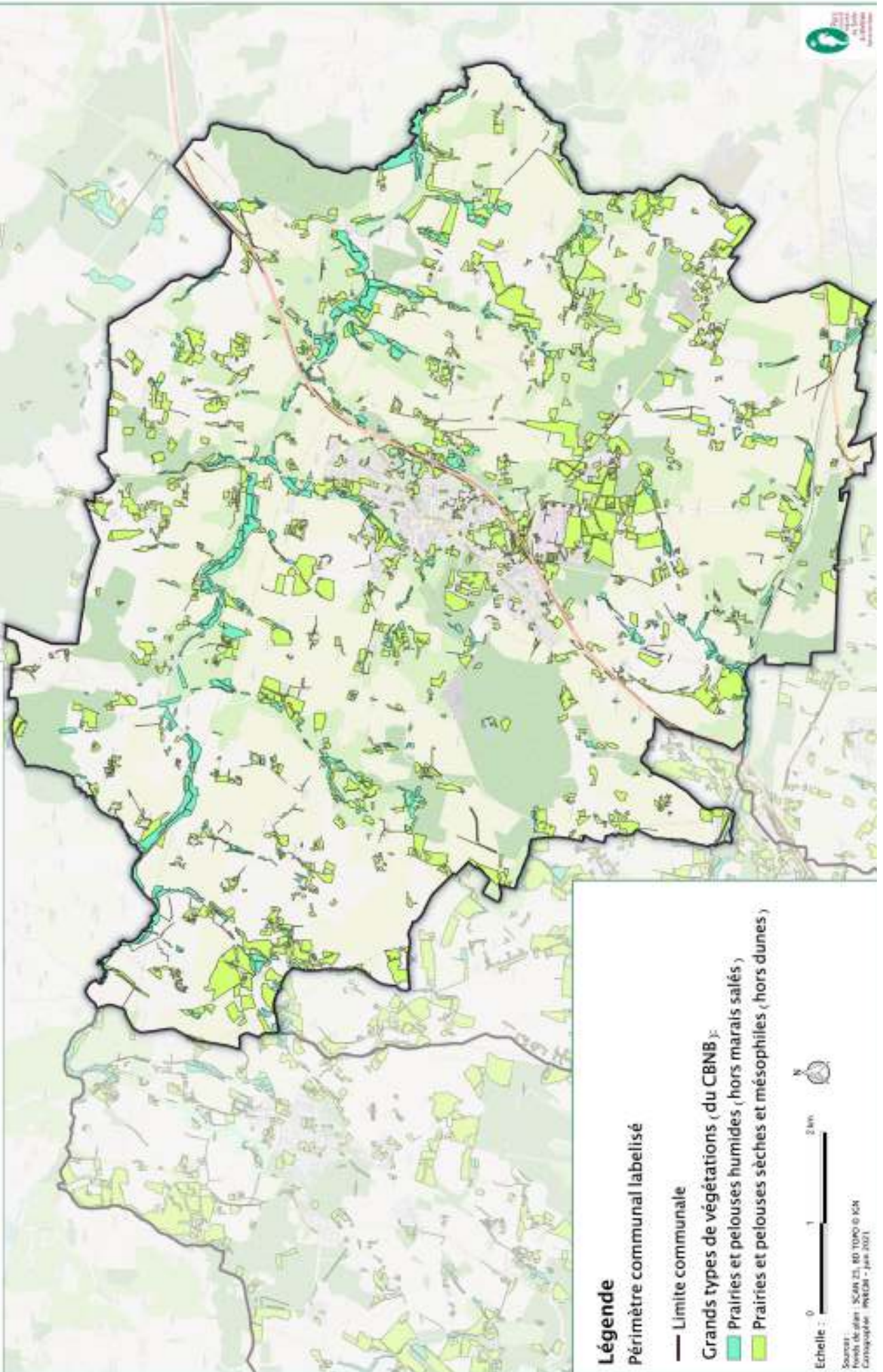
- Limite communale
- Parcelles MAEc
- Plan Simple de Gestion (CRPF)
- Codes des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CRPF)

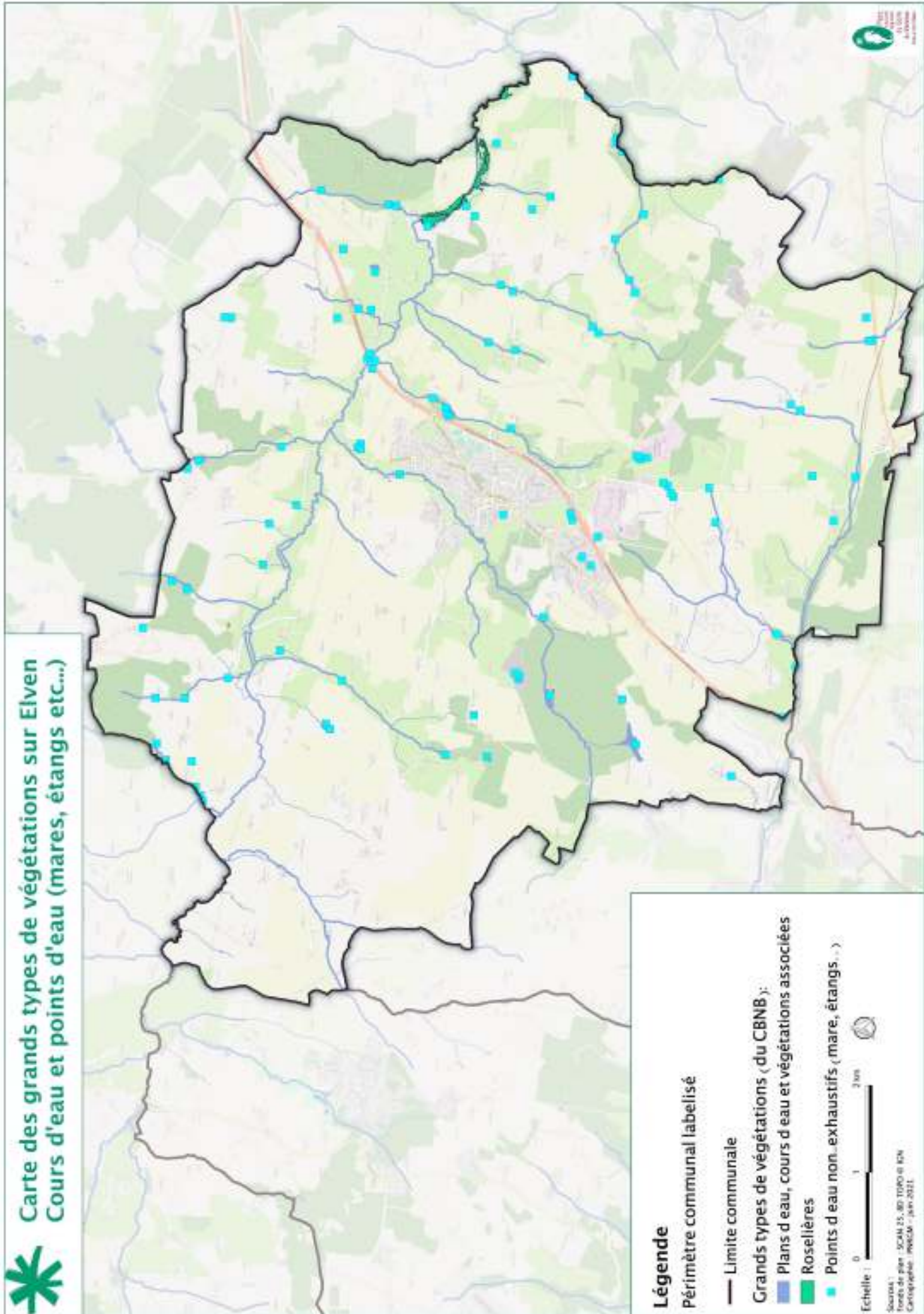
Echelle : 0 1 2 km

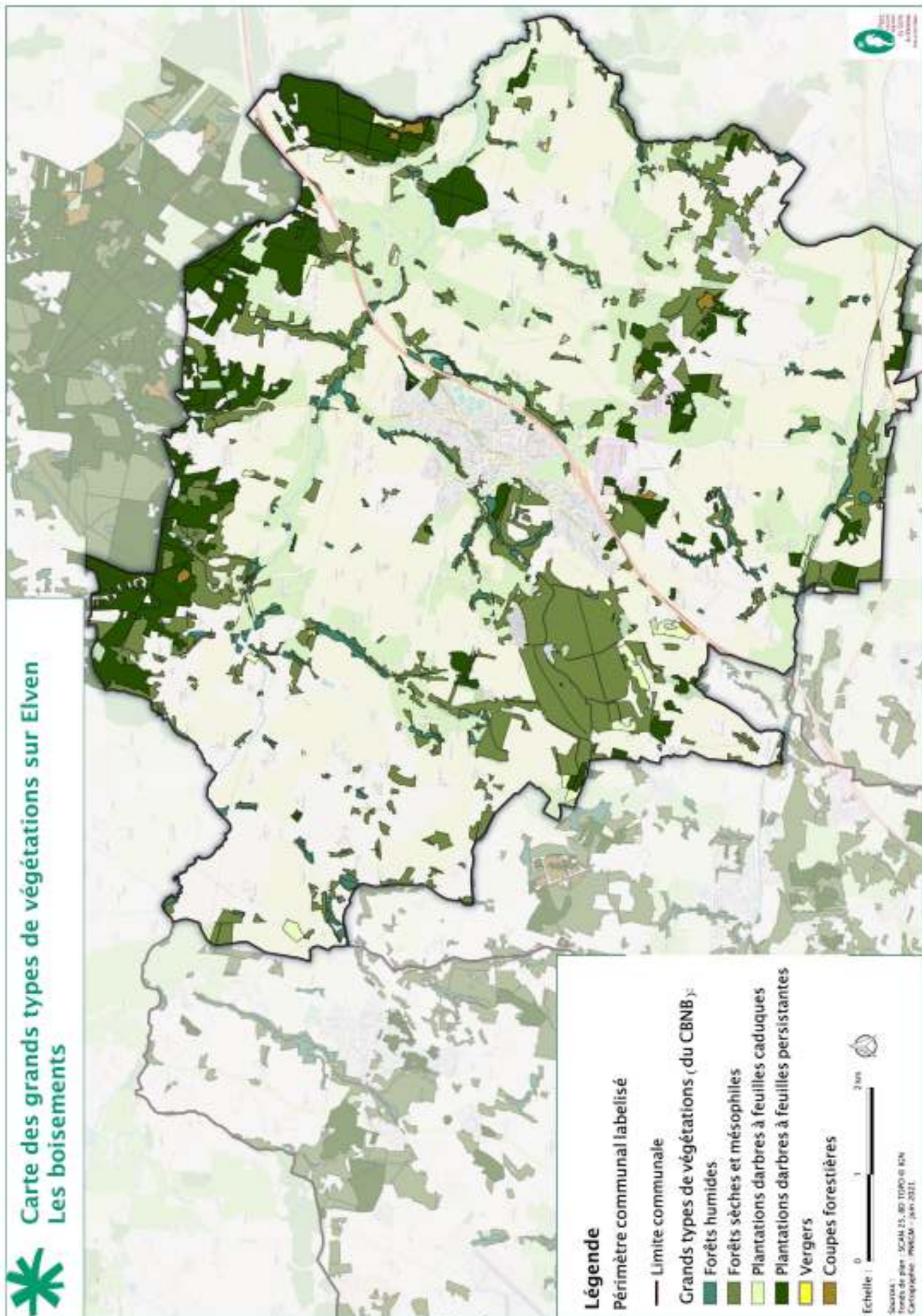
Sources : Planis de plan : SICAR 23, BD TOPO © IGN
Cartographie : MARCH - juin 2021



Carte des grands types de végétations sur Elven Les prairies sèches et humides

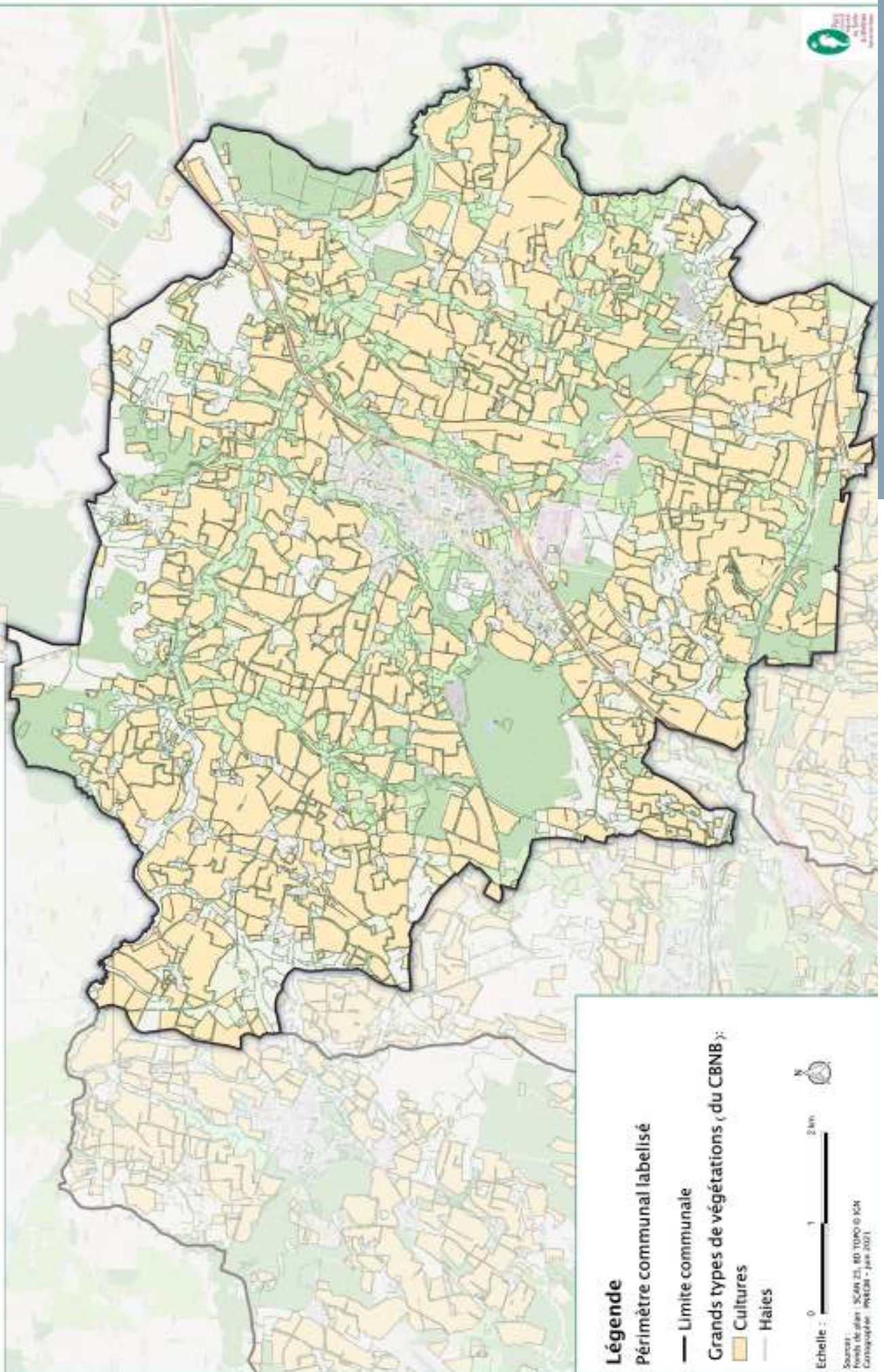


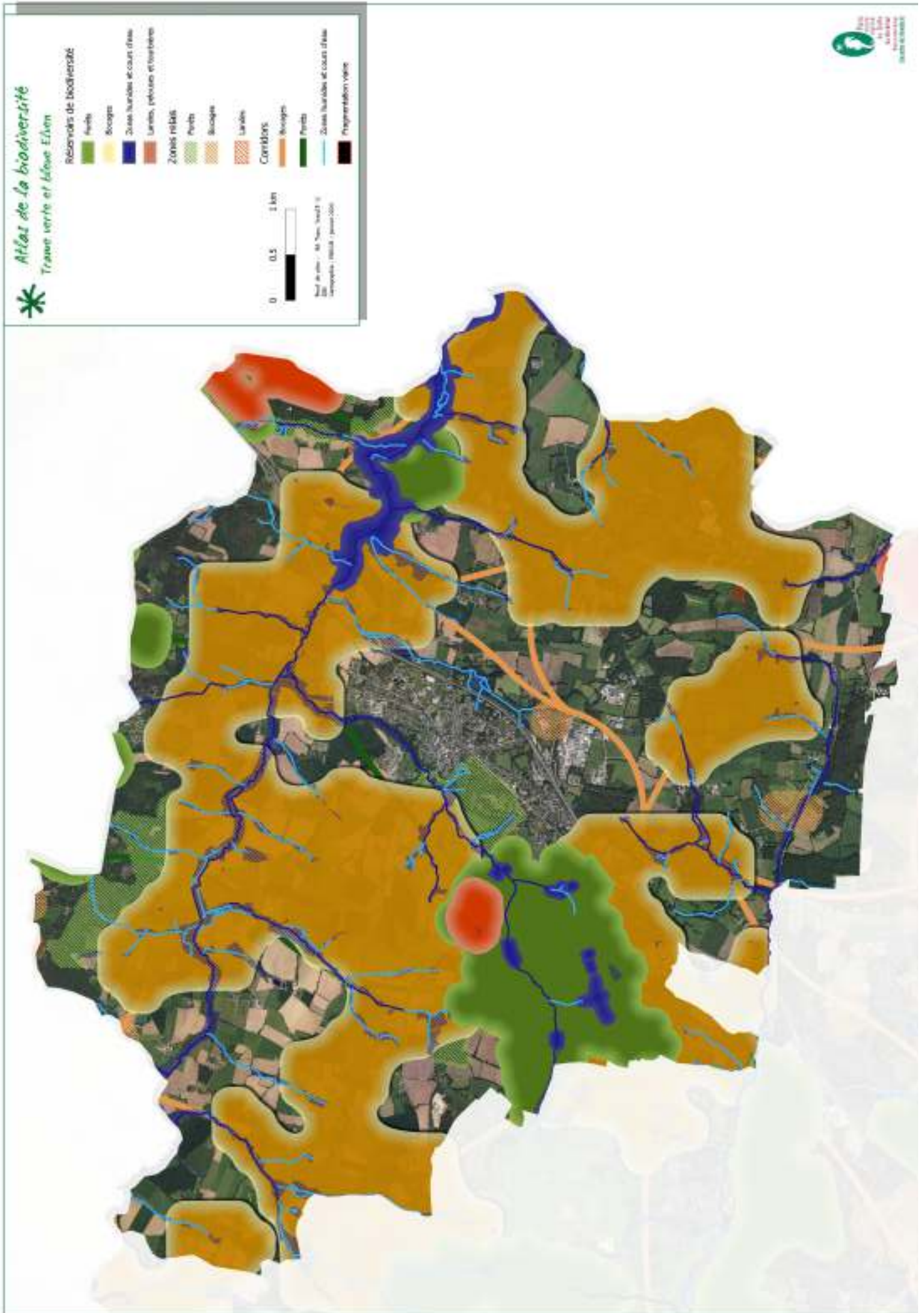


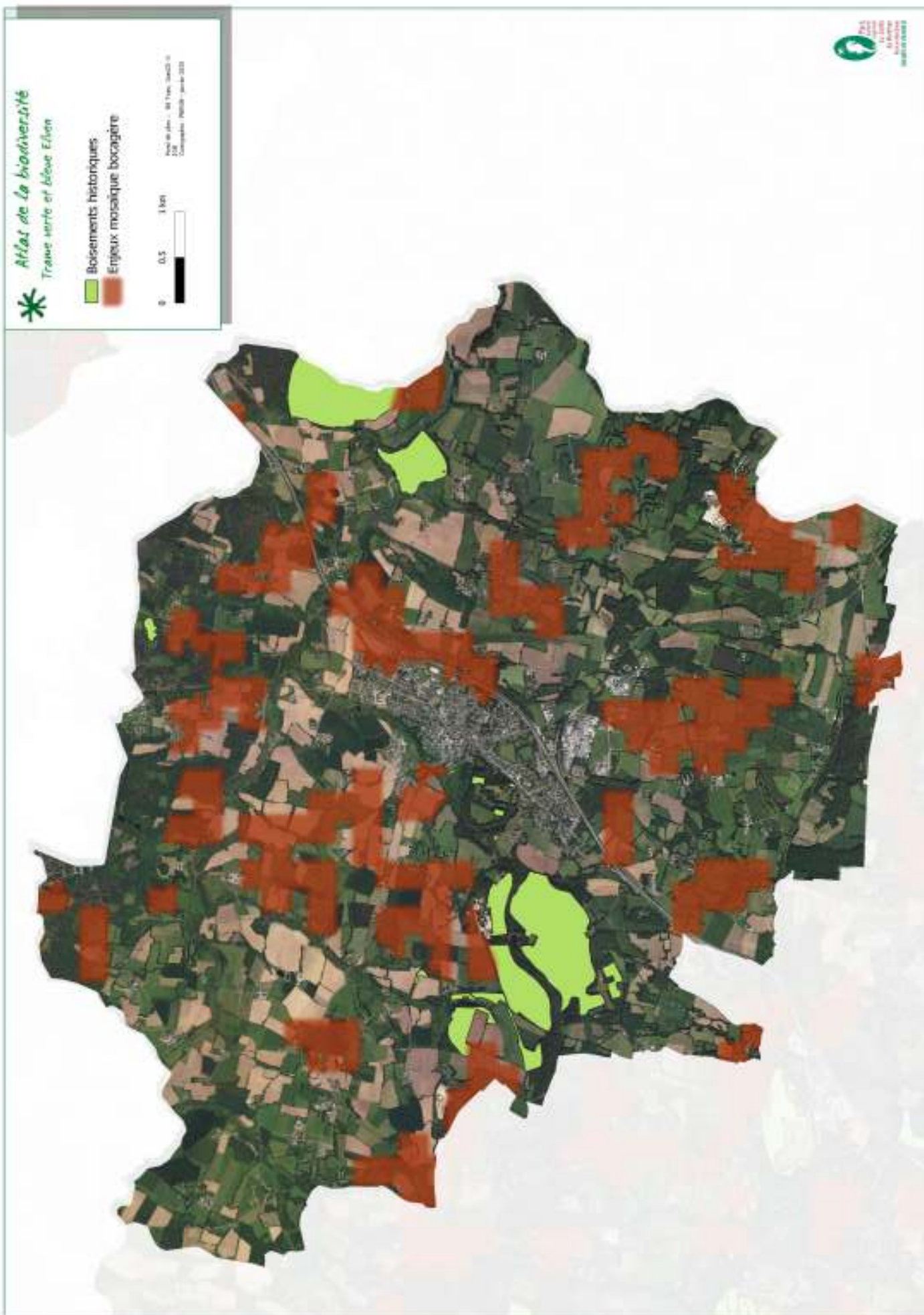


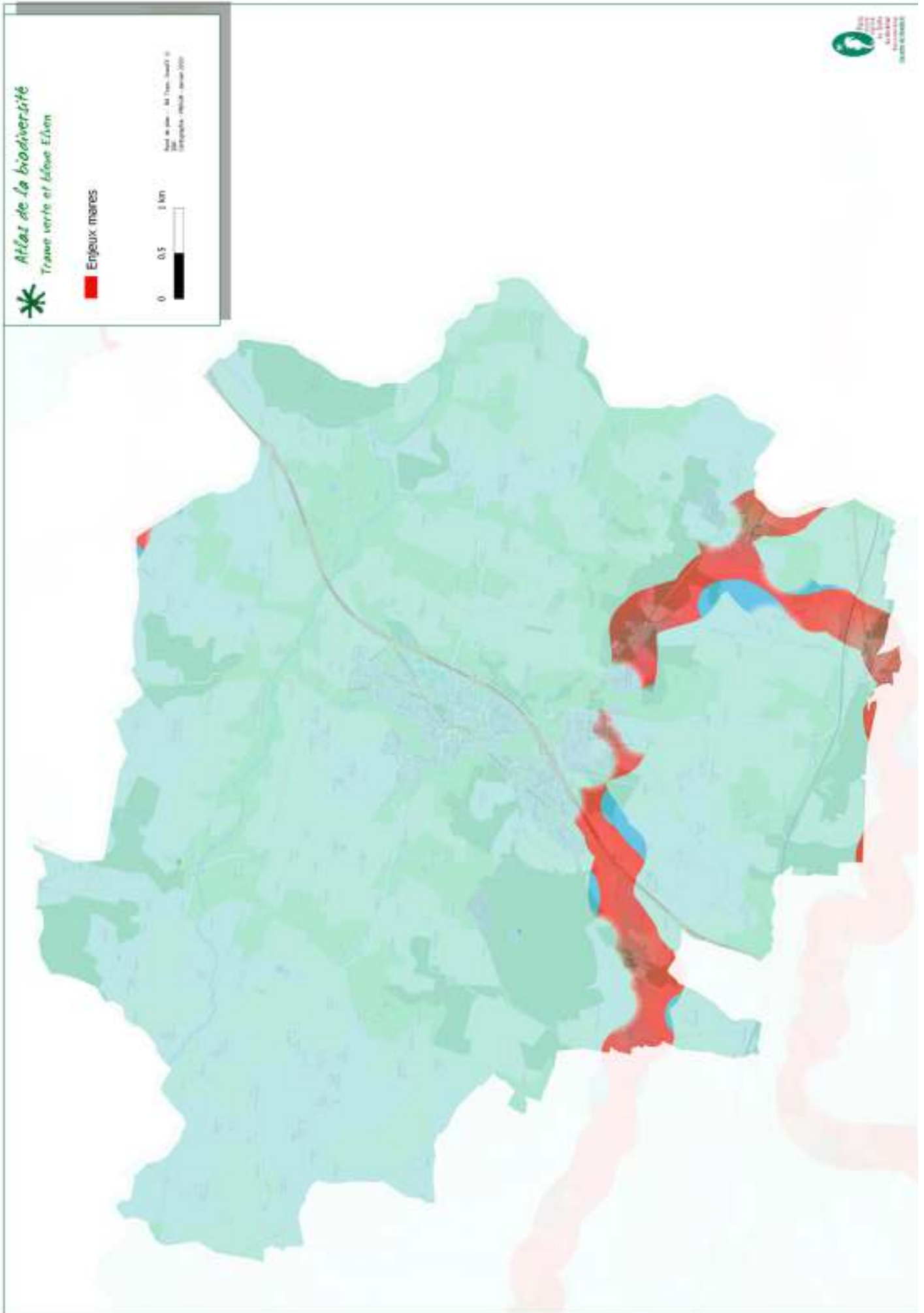


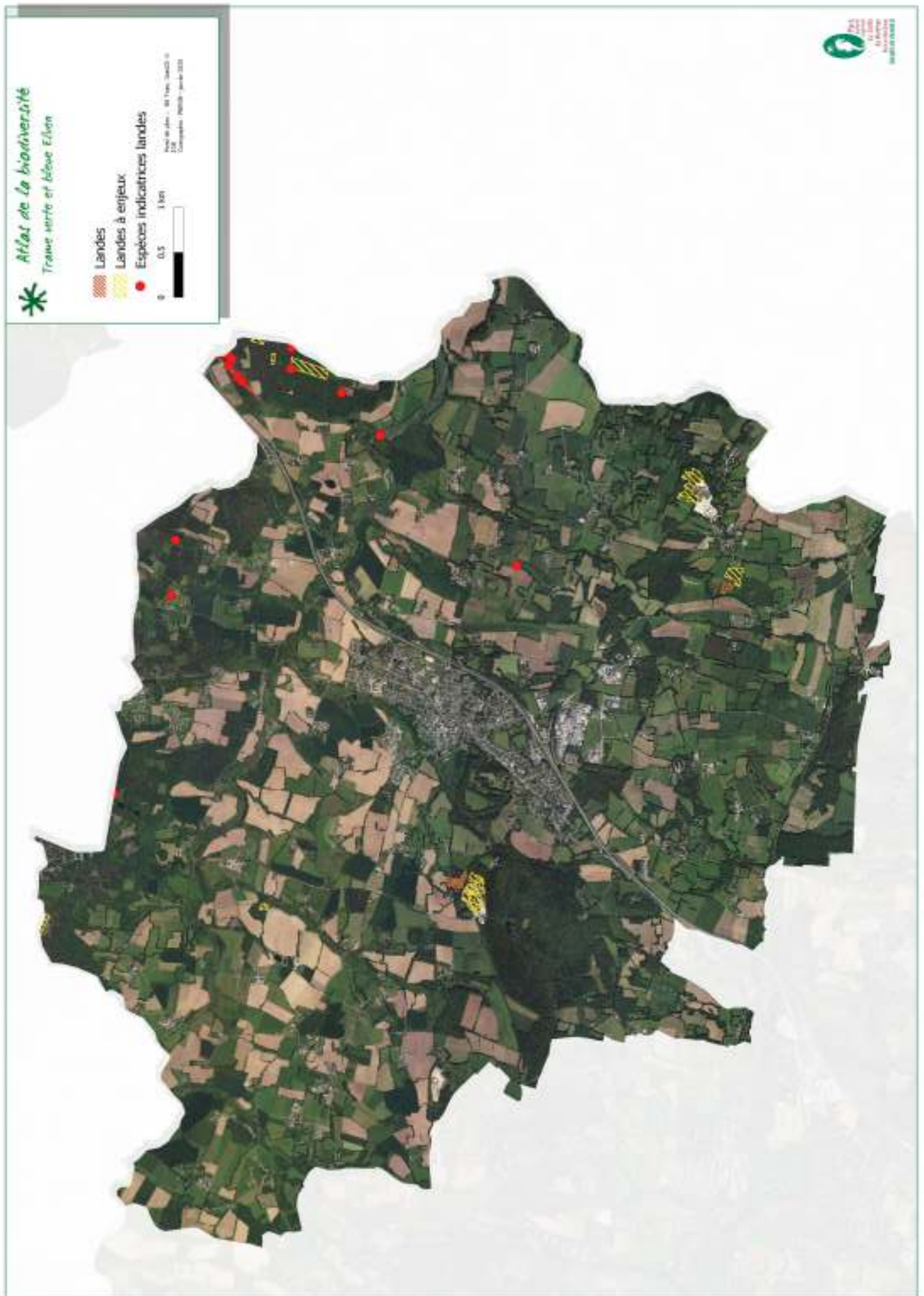
Carte des grands types de végétations sur Elven Le bocage

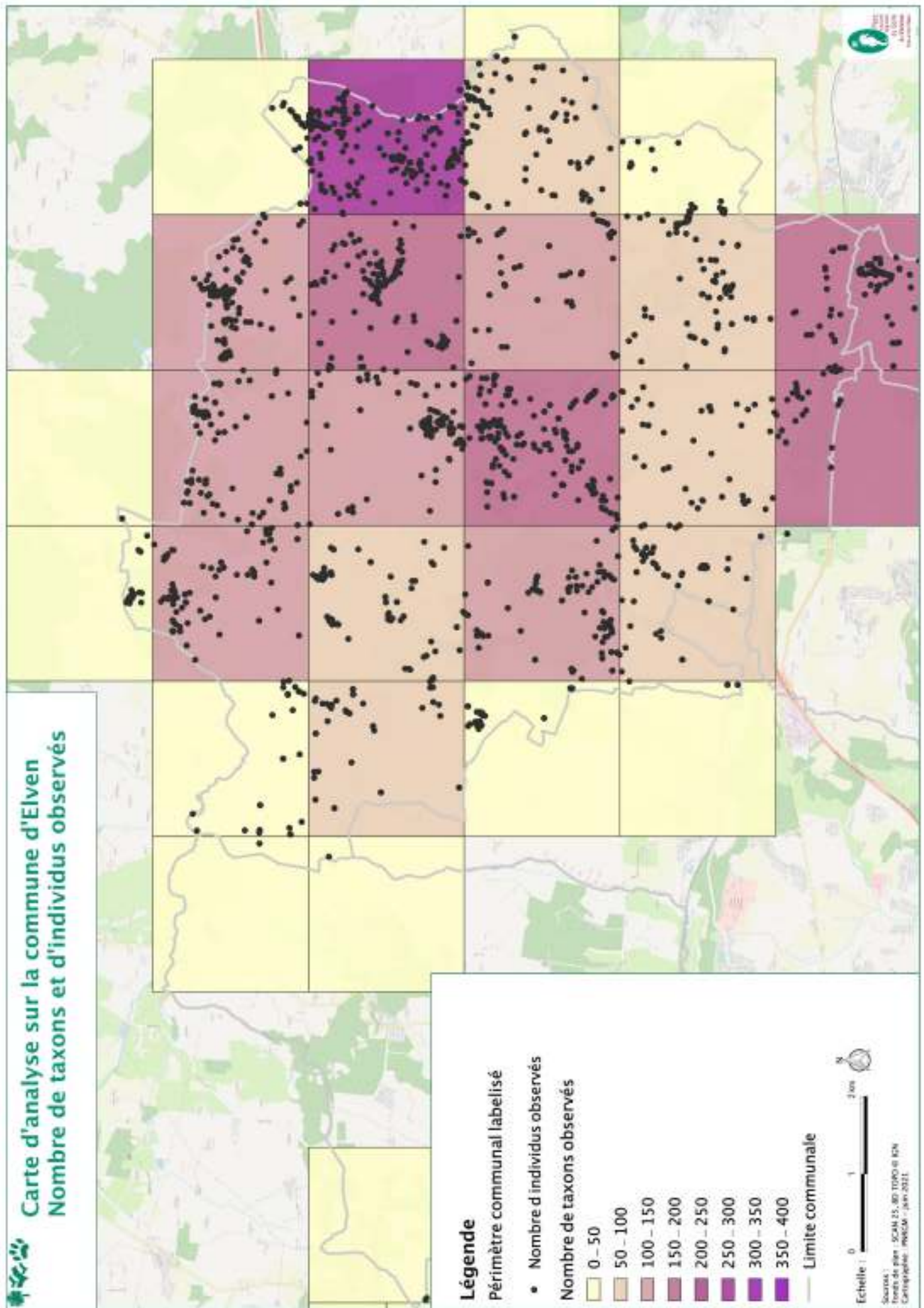








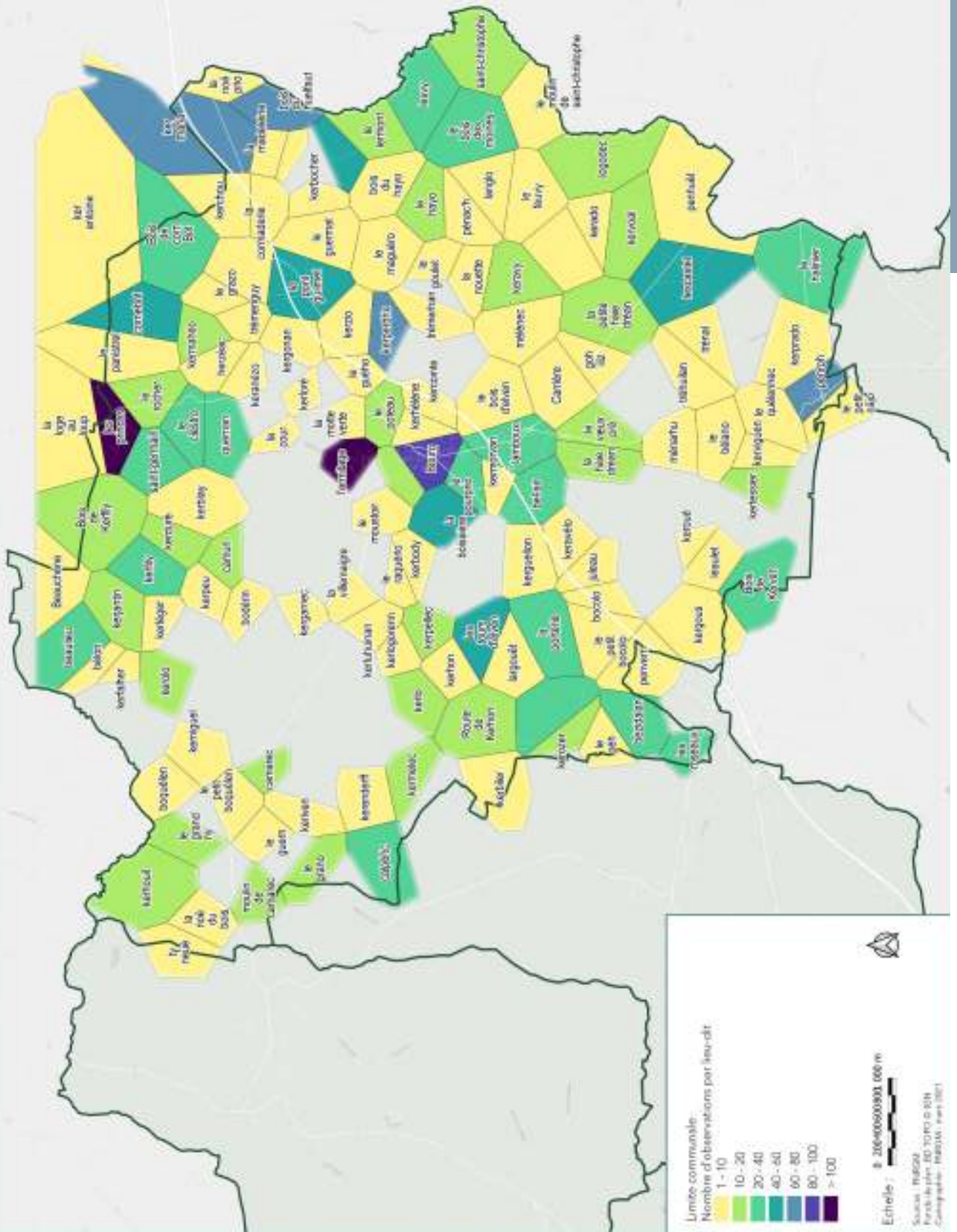


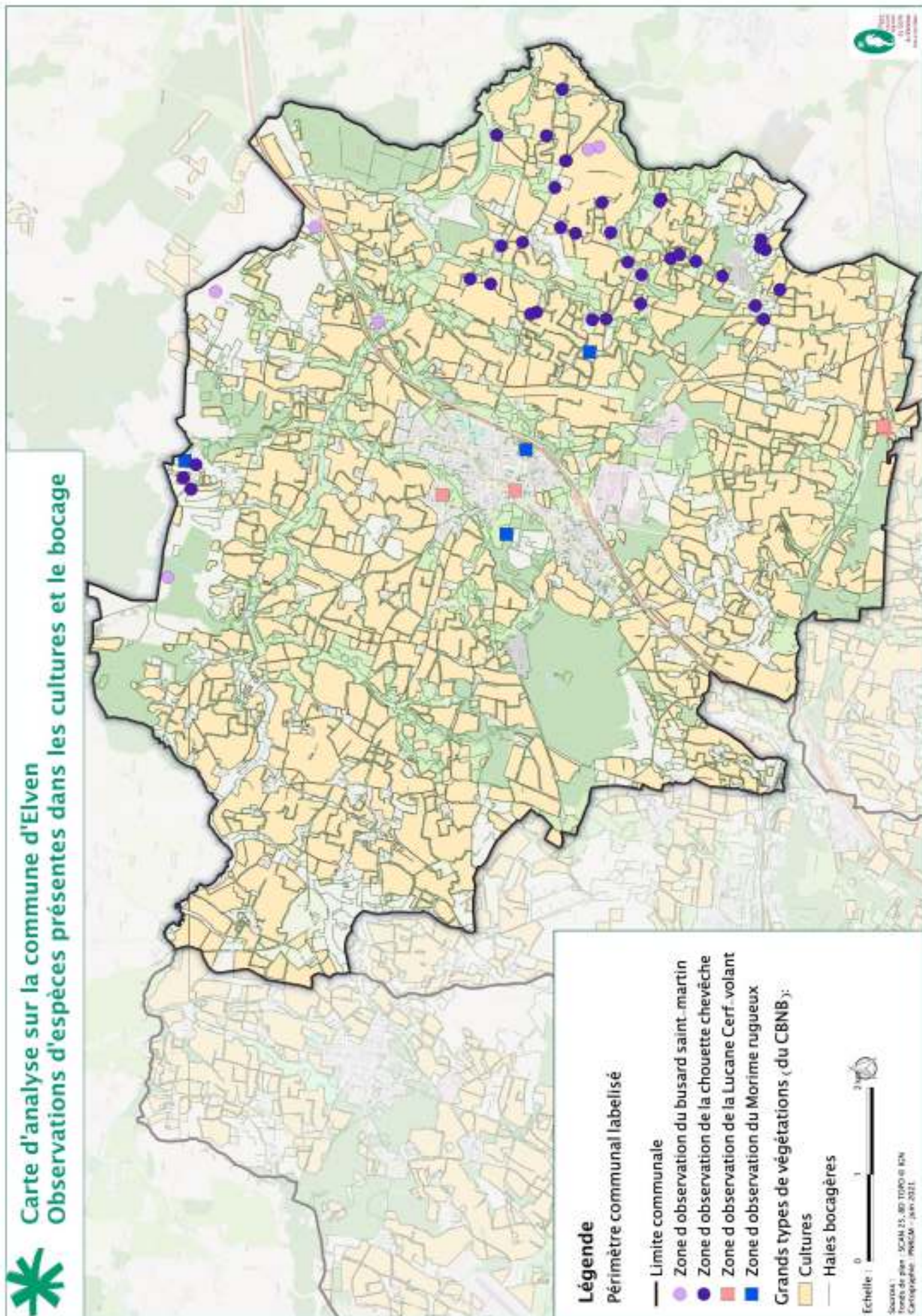




ATLAS DE BIODIVERSITE COMMUNALE - Elven

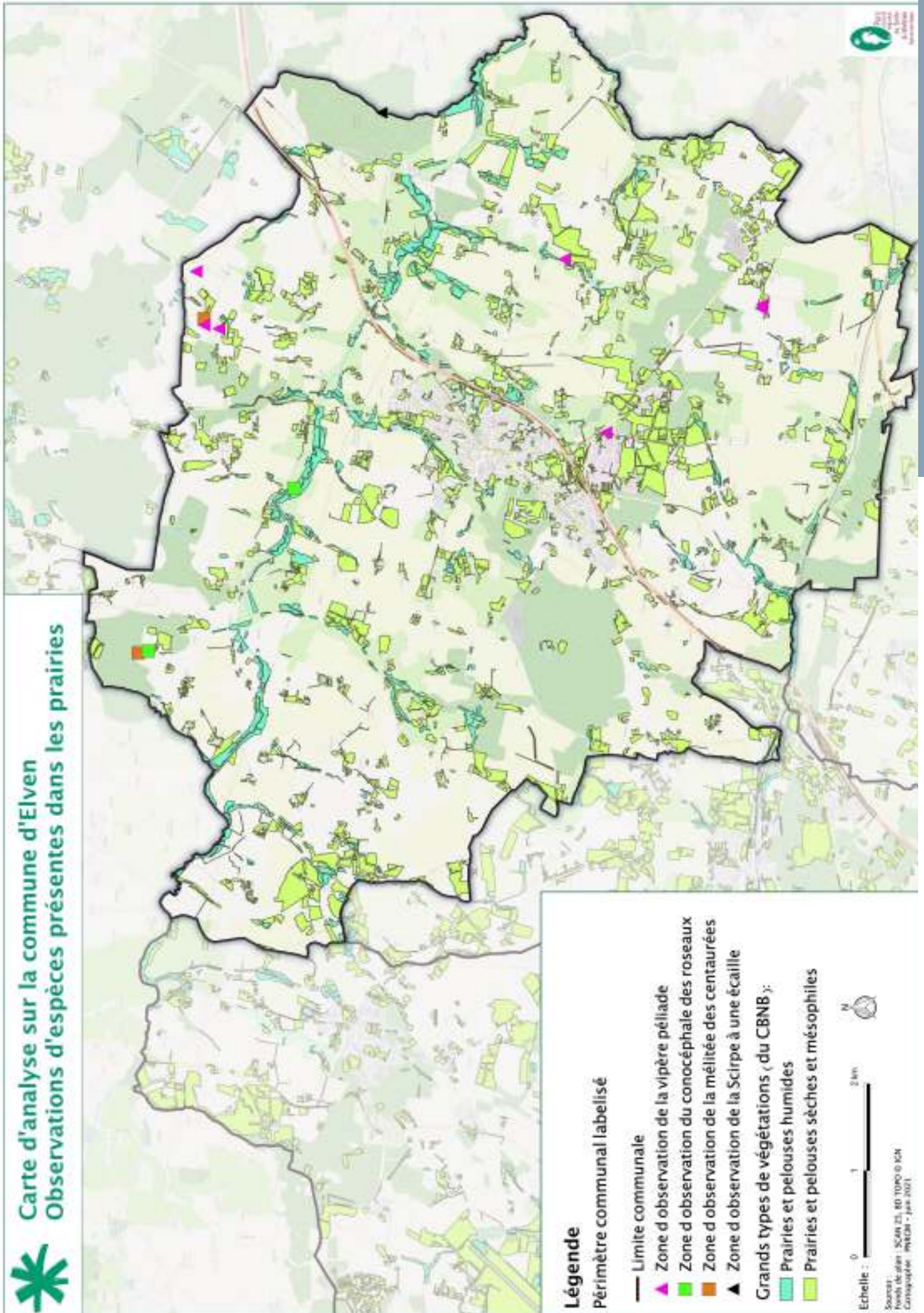
Observation d'oiseaux par lieu-dit







Carte d'analyse sur la commune d'Elven Observations d'espèces présentes dans les prairies



Légende

Périmètre communal labellisé

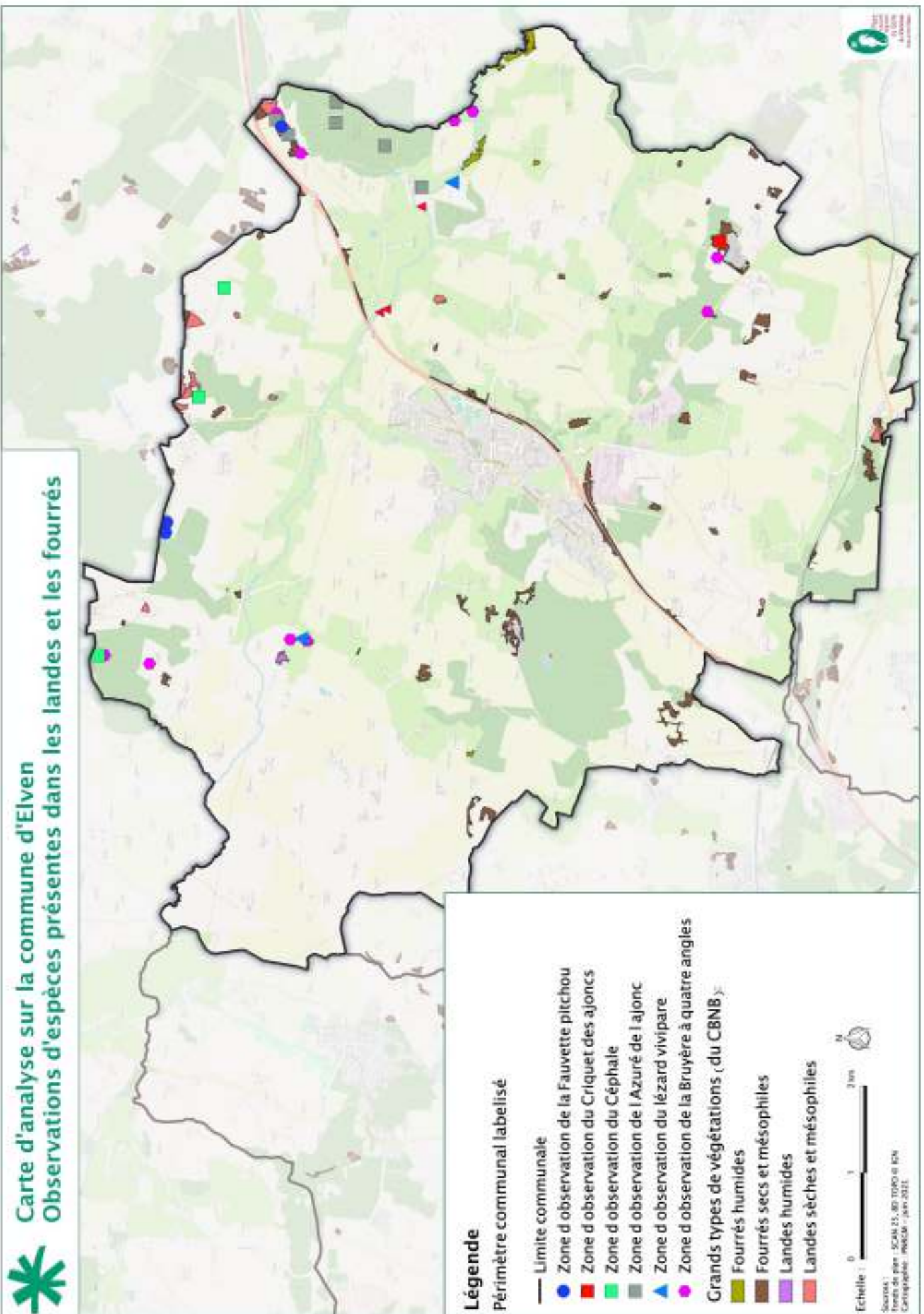
- Limite communale
- ▲ Zone d'observation de la vipère péliade
- Zone d'observation du conocéphale des roseaux
- Zone d'observation de la mélitée des centaurées
- ▲ Zone d'observation de la Scirpe à une écaille

Grands types de végétations (du CBNB) :

- Prairies et pelouses humides
- Prairies et pelouses sèches et mésophiles

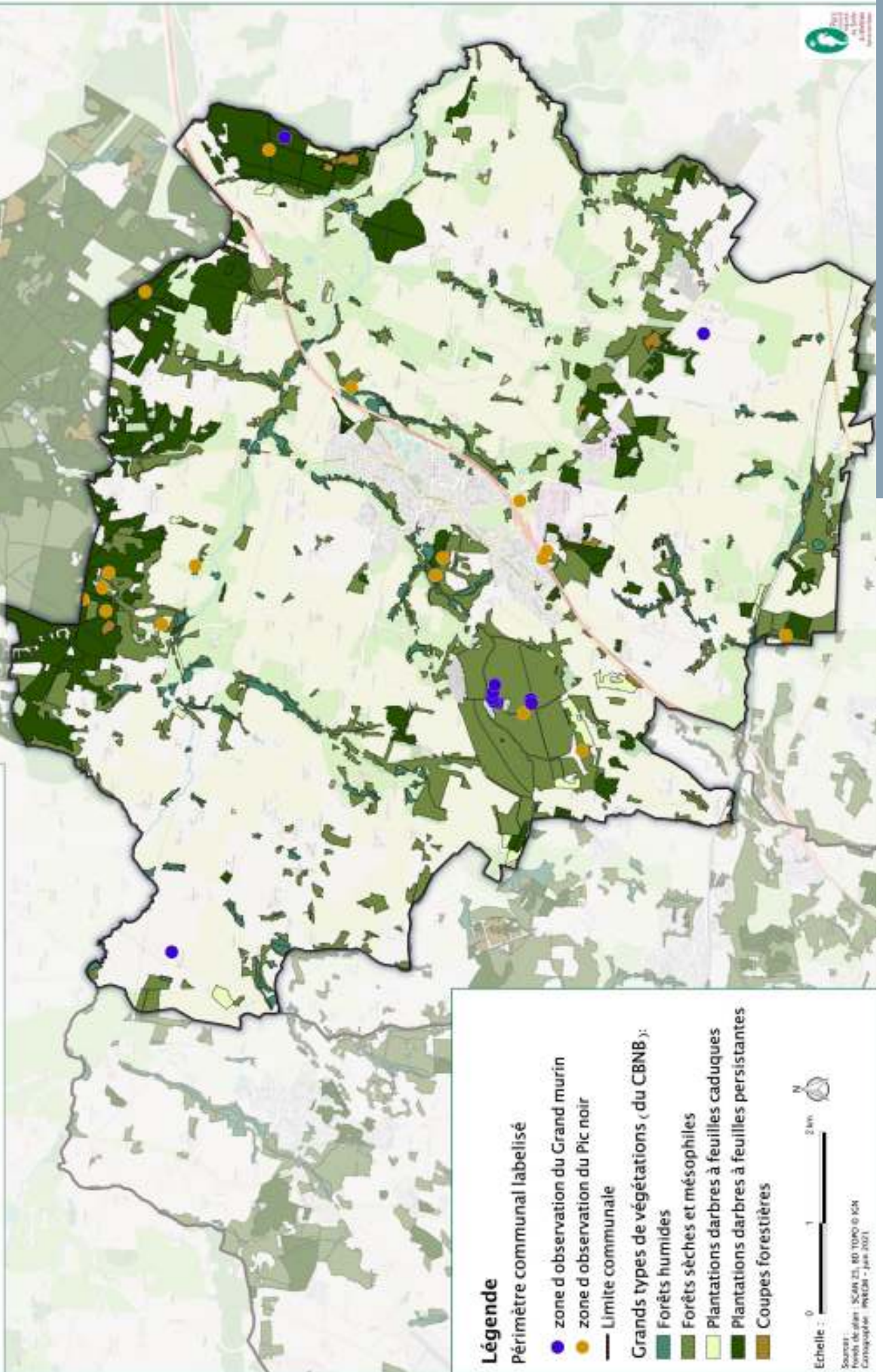


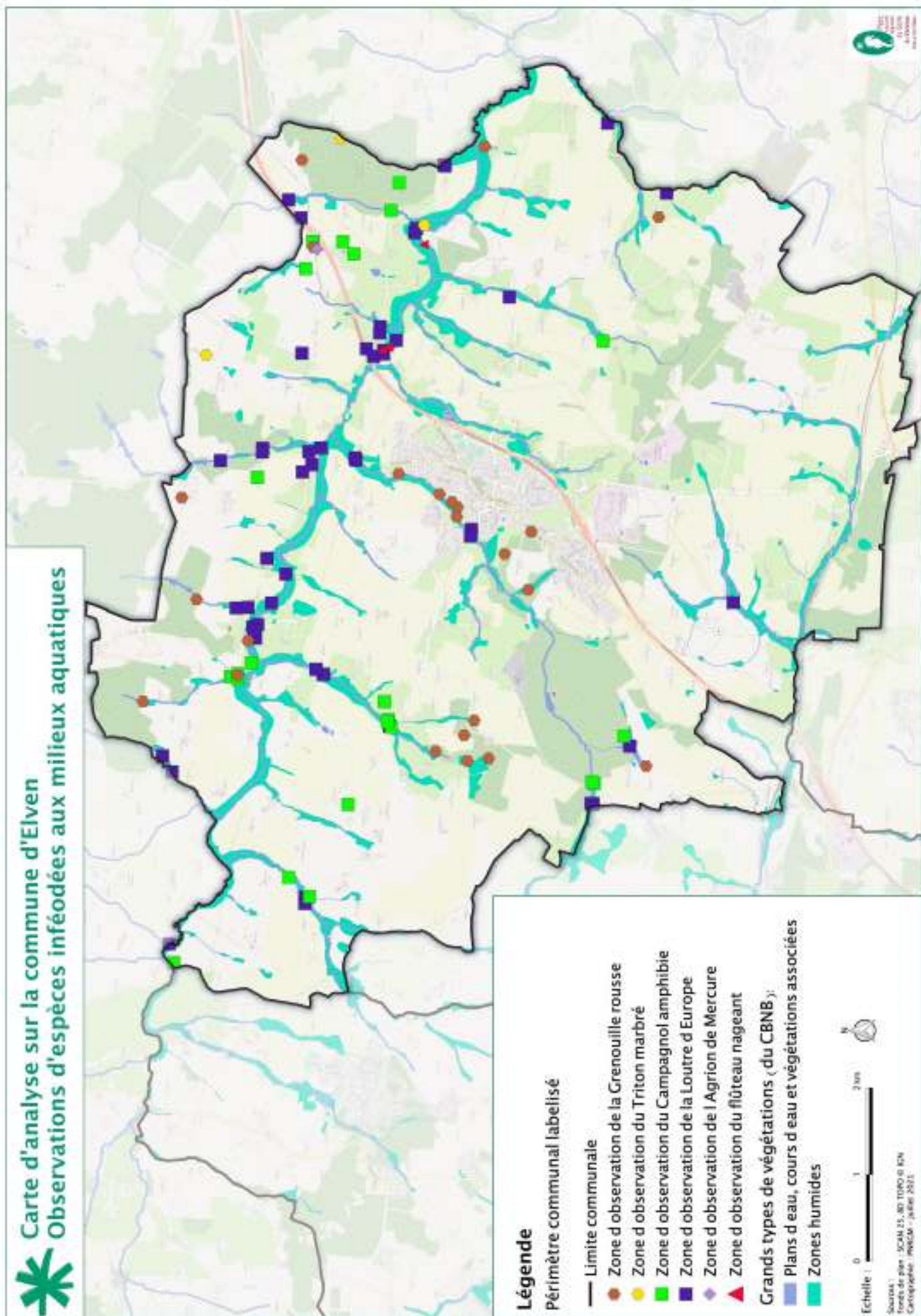
Source : PNR du Morbihan - SCAR 23, RD TOPO © IGN
Cartographie : MICH - juin 2021





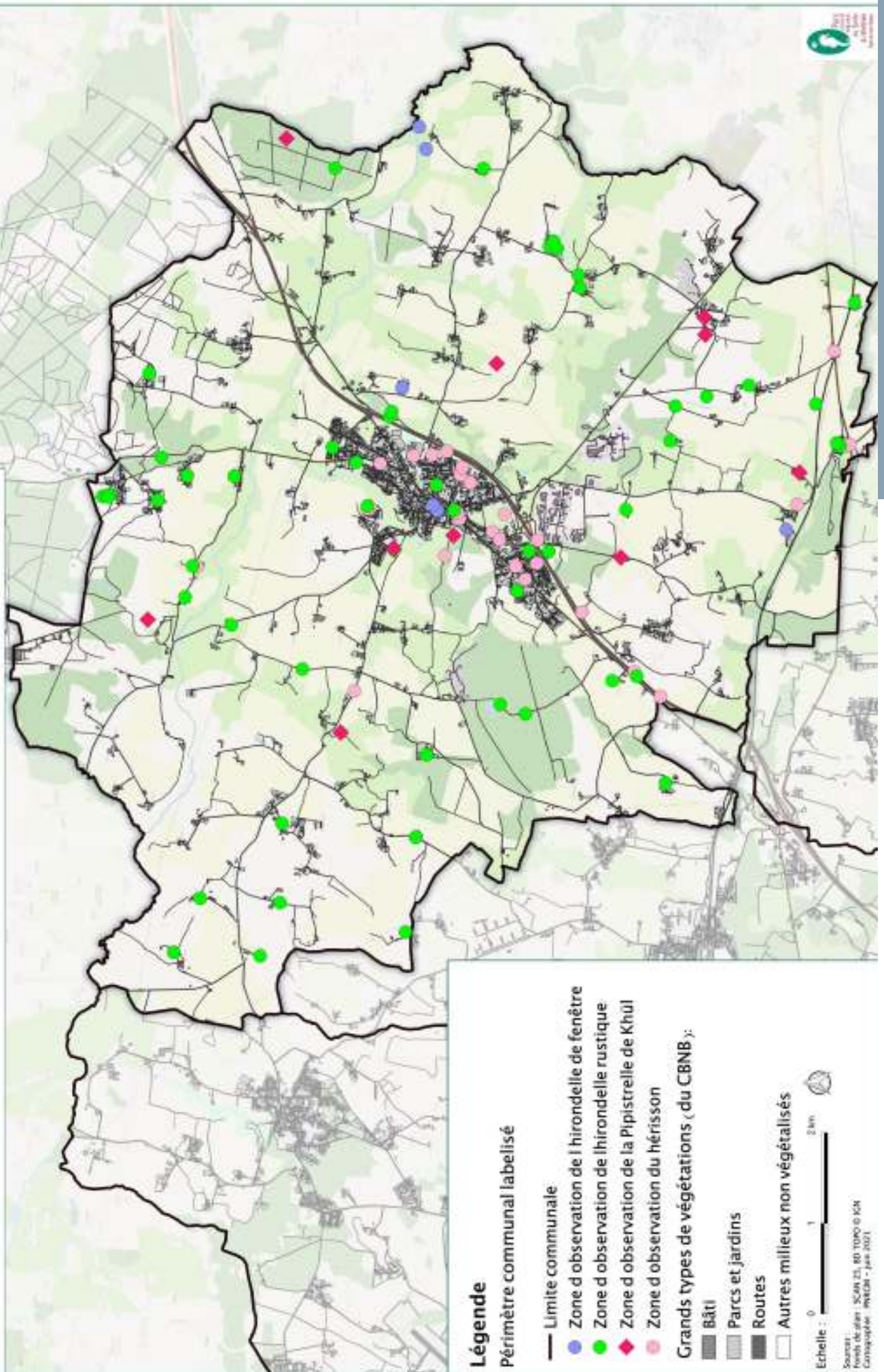
Carte d'analyse sur la commune d'Elven Observations des espèces forestières

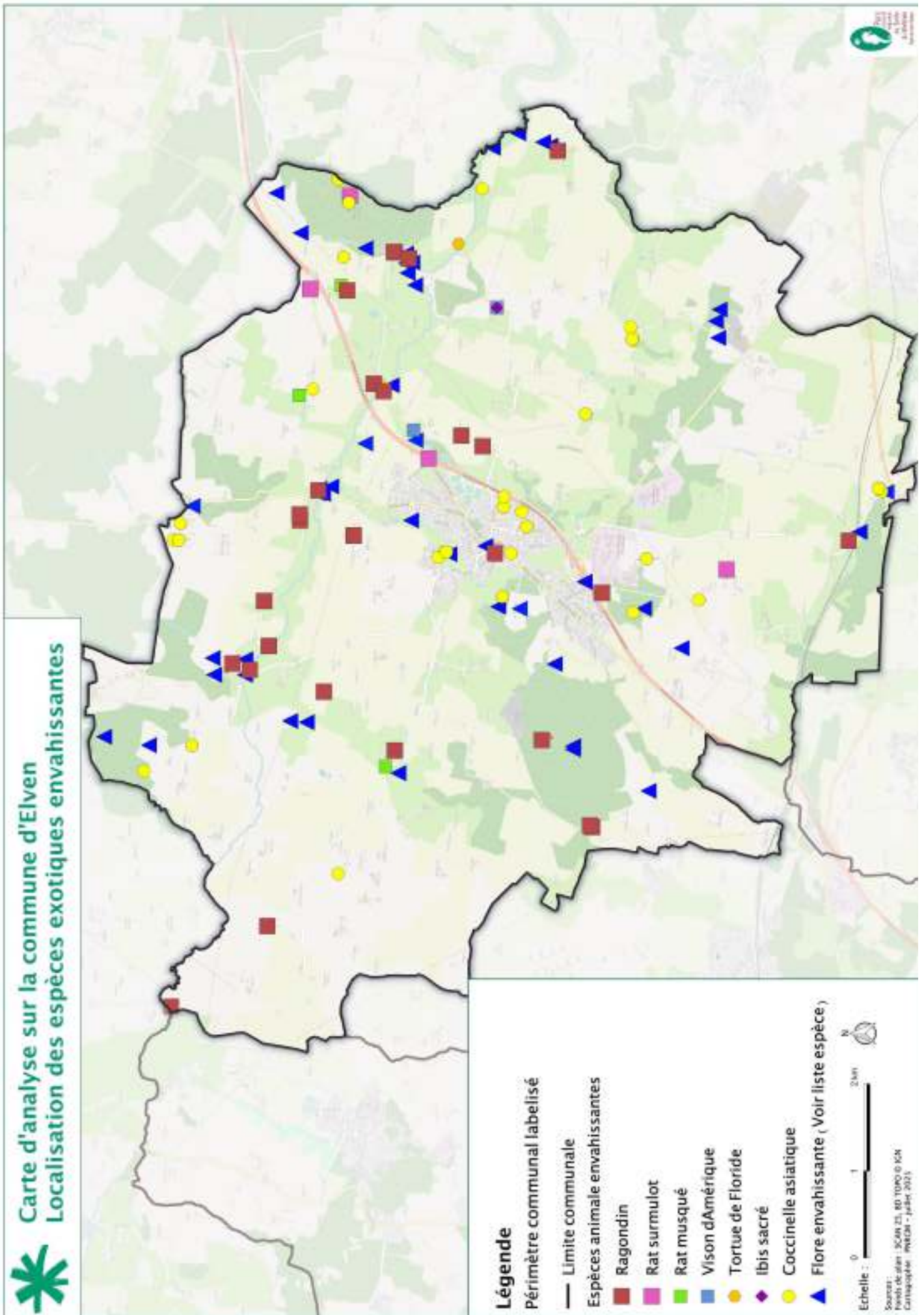






Carte d'analyse sur la commune d'Elven Observations d'espèces présentes dans les milieux urbanisés





FINANCEURS DU PROJET



AMBON



Rédactions et cartographies : Alexandre Crochu, Annaëlle Mézac, Bastien Moisan, David Lédan, Laurette Cervera, Maxime Le Roy, Marion Neymeyer et Xavier Blondel



8 boulevard des îles - CS 50213 - 56006 Vannes cedex
02 97 62 03 03 - contact@golfe-morbihan.bzh
www.parc-golfe-morbihan.bzh